FUTUROCité
INTELLIGENCE URBAINE

Culture de la donnée dans les villes et communes wallonnes
Baromètre 2018

Résultats détaillés de l'enquête réalisée par FuturoCité

référent #smartregion | digital wallonia .be

Avec le soutien de la Wallonie

Table des matières

Partie I : Introduction 3
1. Description de FuturoCité 3
2. Contexte et objectifs 3
Contexte 3
Objectifs de l'enquête 5
3. Méthodologie suivie et période de l'enquête 6
Partie II : Résultats de l'enquête 8
1. Analyse du profil des répondants 8
Taux de participation 8
Fonction des répondants 11
2. Gouvernance de la donnée 13
Profils liés au numérique disponibles dans les communes 13
Profil de la personne responsable des données au sein des communes 16
Sources de données disponibles au sein des communes 18
Inventaire des données 19
Audit des données 21
Centralisation des données 22
Localisation des données 24
Logiciel de gestion des données interne et intégré (ERP) 25
Politique de gouvernance 25
Sécurisation des données 27
Attaque ou tentative d'usurpation 28
Système de gestion de la relation client/citoyen 30
3. RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles 32
Avis des répondants sur la facilité d'accès à l'information relative au RGPD 32
Communes en conformité avec le RGPD 33
Accompagnements, documents, outils utilisés pour la mise en conformité avec le RGPD 35
Démarches de mise en conformité avec le RGPD 38
Mise en conformité avec le RGPD dans les autres instances communales 40

Démarches communes avec d'autres instances 41
Perception du RGPD 42
Demandes des communes relatives à la mise en conformité avec le RGPD 45
4. Open Data 48
Connaissance du décret Open Data 48
Perception du décret Open Data 49
Ouverture ou non des données par les communes 52
Réponses des communes répondantes affirmant ouvrir leurs données 53
Réponses des communes répondantes affirmant ne pas ouvrir leurs données 62
Demandes des communes répondantes en terme d'Open Data 65
Charte pour le développement d'applications mobiles multiservices et ouvertes 67
5. Exploitation des données 69
Types de données ayant un potentiel à être exploité selon les communes 69
Exploitation ou non des données par les communes 70
Types de données exploitées actuellement par les communes 71
Manière d'exploiter les données 72
Collaboration avec des acteurs privés 73
Raisons évoquées par les communes qui ne sont pas prêtes à collaborer avec des acteurs privés 74
Technologies utilisées par les communes dans 10 ans 76
Vision par les répondants des usages numériques de leur commune dans 10 ans 78
6. Demandes des répondants 80
Partie III : Conclusions 82

Partie I : Introduction

FuturoCité, avec le soutien de Digital Wallonia, du Cabinet du Ministre en charge du Numérique Monsieur Pierre-Yves Jeholet et du Cabinet de la Ministre des Pouvoirs Locaux Madame Valérie De Bue, a réalisé une enquête sur la culture de la donnée dans les villes et communes wallonnes, dans une vision Smart City. Cette enquête aborde les différentes thématiques de la gouvernance de la donnée : application du récent règlement RGPD, ouverture ou encore exploitation des données communales.

1. Description de FuturoCité

FuturoCité est une Asbl dont la mission est de « Stimuler et supporter la croissance économique dans la Smart Région grâce à l'activation et l'exploitation des données, au-travers de l'utilisation efficiente de l'Open Data, de l'Internet des Objets et de l'Intelligence Artificielle ». FuturoCité est un Organisme d'Intérêt Public subventionné par le Ministre de l'Economie moyennant l'accomplissement de missions relatives à l'opérationnalisation de projets de types Smart Cities en Région Wallonne. FuturoCité est le référent opérationnel du volet Smart Région de la stratégie Digital Wallonia.

2. Contexte et objectifs

Contexte

Les données : le carburant de toute ville intelligente

Les villes et communes disposent de plus en plus de données qui ont une grande valeur économique et sociale. Cette explosion de la quantité des données, ainsi que l'essor de la technologie, offrent ainsi aux villes et communes des possibilités presque illimitées de construire des Smart Cities.

Pour une administration publique, le terme « donnée » fait référence à l'ensemble des données numériques de la commune : données des services (population, mobilité, ...), données personnelles, données ouvertes, données temps réel, données provenant des opinions des citoyens, ... Dans une ville intelligente, il est essentiel de connecter ces différentes sources de données de la commune. Combiner et analyser les données publiques offre à une ville ou une commune la possibilité de fournir de nouveaux services adaptés à ses citoyens.

Ces nouveaux services intelligents permettent de :

- Maximiser le confort et le sentiment de sécurité du citoyen ;
- Améliorer la gestion de la ville et contribuer à l'organiser de manière efficace.

Règlement Général sur la Protection des Données

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur. Cette nouvelle législation en matière de protection de la vie privée tend à instaurer un cadre légal applicable au traitement de données à caractère personnel.

Une donnée à caractère personnelle se définit par toute information se rapportant à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement. La notion de données personnelles est donc très large. Aucune différence n'est faite entre des informations confidentielles, publiques, professionnelles ou non professionnelles.

Les villes et communes sont bien entendu concernées par ce règlement puisqu'elles disposent d'un grand nombre de données à caractère personnel (Etat civil, Population, Ressources humaines, …).

Le principe de base est que les données à caractère personnel doivent être collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Les données personnelles doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire et en lien avec la finalité pour laquelle les données sont traitées. Les données doivent être exactes et, si nécessaire, mises à jour. Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données inexactes, au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans délai. Les données ne doivent pas être conservées pour une durée qui dépasse la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles les données sont traitées. Les données doivent être traitées d'une manière qui assure un niveau de sécurité approprié aux données en utilisant des mesures techniques et d'organisation appropriées.

Plus d'informations sur le site de l'Autorité de protection des données.

L'entrée en vigueur du RGPD est une opportunité pour les instances publiques de réfléchir à la manière dont elles conservent les données, dont elles les utilisent et à la protection de celles-ci.

Open Data

L'Open Data pour les communes est l'ouverture à tous, dans un format numérique, des données non personnelles des administrations publiques de manière à pouvoir les réutiliser facilement, que ce soit par les citoyens, les entreprises ou les administrations elles-mêmes.

L'objectif d'une politique de données ouvertes est bien entendu la réalisation d'économies mais surtout l'open data rend le développement des politiques publiques plus transparent et encourage le dialogue entre les gouvernements et les citoyens.

La Commission Européenne (dans le cadre du lancement du portail Européen Open Data) a réalisé une étude avec pour objectif de mesurer l'impact quantitatif de la réutilisation des données ouvertes pour la période 2016-2020 au sein de l'UE28+.

Plusieurs avantages liés à l'utilisation des données ouvertes ont été identifiés et consistent à la fois en des avantages directs et indirects. Les avantages directs sont traduits en valeur monétaire et comprennent les transactions effectuées sous forme de recettes et de la valeur ajoutée brute, le nombre d'emplois nécessaires à la réalisation d'un service ou d'un produit, ainsi que les économies de coûts réalisées. Les avantages économiques indirects sont les effets induits du fait de l'utilisation de nouveaux biens et services, les gains de temps pour les usagers d'applications utilisant les données ouvertes, la croissance de l'économie de la connaissance, le renforcement de l'efficacité des services publics et la croissance des marchés connexes.

L'administration publique est de loin le secteur qui profitera le plus de l'ouverture des données, avec un gain direct attendu de 22 milliards d'euros en 2020 au sein de l'UE28+. Cela confirme que le secteur public est bien le premier ré-utilisateur de ses propres données.

Selon cette même étude, **l'Open Data devrait permettre 50 millions d'euros d'économie dans les dépenses des administrations publiques en Belgique en 2020**.

Au sein de l'Union européenne, des conditions-cadres essentielles à la réussite de l'élaboration de politiques de données ouvertes ont été mises en place.

En 2003, l'Union européenne a adopté de nouvelles dispositions législatives favorisant la réutilisation de données publiques ouvertes dans les États membres. Il s'agit de la directive sur la réutilisation des informations du secteur public 2003/98/CE. L'objectif principal était d'assurer l'égalité de traitement de tous les réutilisateurs potentiels, dans le cas où, l'organisme de service public concerné publierait des données à des fins de réutilisation. La directive a été modifiée en 2013 par la directive 2013/37/UE. Par cet amendement, le principe général mis en place est que toutes les informations accessibles, en vertu de la législation des États membres, soient en principe réutilisables.

Le 12 juillet 2017, le Parlement wallon a voté le projet de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française relatif à l'ouverture des données du secteur public. Ce décret conjoint transpose la Directive 2003/98/C.E. du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public telle que modifiée par la Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la réutilisation des informations du secteur public. Ce décret est entré en vigueur le 1er septembre 2017 ; toutefois, faute d'arrêté d'exécution, ce décret n'est pas encore d'application.

Cette nouvelle législation « Open Data » mettra à disposition de tous les données des administrations publiques au format numérique de manière à pouvoir les réutiliser facilement, que l'on soit citoyen, entreprise ou même une administration.

Objectifs de l'enquête

Le but de l'enquête menée par FuturoCité est de :

- Réaliser un état des lieux (anonymisé) de la manière dont les communes wallonnes gèrent leurs données. (Au moment de réaliser notre enquête, aucun indicateur n'existait.)
- Effectuer une « photo » de l'état d'avancement des villes et communes dans leurs démarches de mise en conformité avec le RGPD quelques jours après le 25 mai 2018 (date d'entrée en vigueur du règlement).
- Evaluer l'état d'avancement en terme d'Open Data des villes et communes wallonnes.
- Aider les communes à se situer par rapport aux autres communes wallonnes et à un idéal Smart.
- Identifier les besoins des communes en vue de les aider à progresser dans différentes thématiques.

3. Méthodologie suivie et période de l'enquête

Nous avons préparé un questionnaire contenant 52 questions (maximum) simples et sans équivoque destinées à évaluer la culture de la donnée dans les villes et communes wallonnes, au-travers de 4 thématiques : la gouvernance de la donnée au sein de la commune, la mise en application du RGPD, l'open data et l'exploitation des données par la commune.

Le questionnaire a été soumis pour commentaires à différents acteurs publics et privés actifs dans les domaines des Smart Cities et de la donnée.

Concrètement, ce questionnaire est organisé en cinq chapitres :

1. Informations générales : identification de la commune et coordonnées du répondant
2. Gouvernance de la donnée : profils disponibles au sein de la commune, sources de données à disposition, stockage des données, sécurité, politique de gouvernance des données, outils de gestion utilisés, …
3. RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles qui tend à instaurer un cadre légal applicable au traitement de données relatives à des individus
4. Open Data : ouverture à tous des données au format numérique des administrations publiques de manière à pouvoir les réutiliser facilement, que ce soit par les citoyens, les entreprises ou les administrations elles-mêmes
5. Exploitation des données : tableaux de visualisation, solutions d'aide à la prise de décision, analyse intelligente des données (Intelligence Artificielle, Data Analytics), ...

Ce questionnaire en ligne a été soumis à l'ensemble des 262 villes et communes wallonnes dès le 28 mai, soit au lendemain de la mise en application du RGPD. Concrètement, un e-mail invitant à répondre au questionnaire a été envoyé à tous les directeurs généraux des communes wallonnes. Plusieurs relances par e-mail et par téléphone ont ensuite été effectuées.

Entre le 29 mai et le 20 juillet 2018, 112 communes ont répondu, soit 43% des villes et communes wallonnes.

Les résultats de cette enquête (présentés dans la section suivante) sont statistiques : il n'est pas possible d'identifier les communes répondantes.

Ces résultats ont été dévoilés publiquement lors du congrès Smart City Wallonia du 25/09/2018.

Dans la foulée, une journée d'études sur les différentes thématiques de la donnée territoriale sera organisée par FuturoCité le 7 novembre 2018.

Partie II : Résultats de l'enquête

Résultats statistiques de l'enquête sur la culture de la donnée dans les villes et communes wallonnes, réalisée par FuturoCité entre le 29 mai et le 20 juillet 2018.

1. Analyse du profil des répondants

Taux de participation

Nous avons obtenu 113 réponses à l'enquête, représentant 112 communes différentes (1 commune a répondu 2 fois).

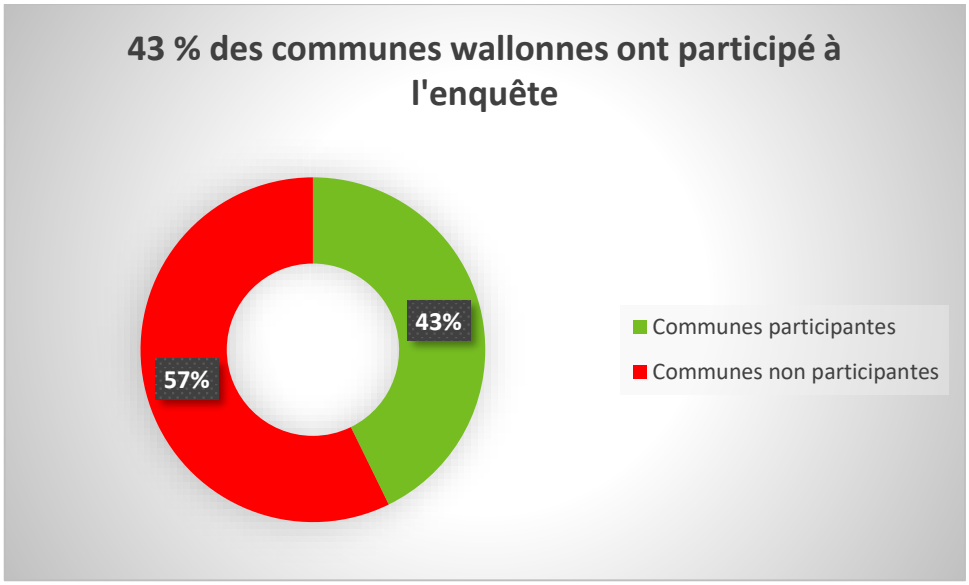

Les grandes communes wallonnes sont les mieux représentées dans l'enquête. Au plus la taille de la commune diminue, au plus le taux de participation à l'enquête diminue. En effet, 6 des 9 plus grandes communes wallonnes ont répondu à l'enquête – soit 67%. Les communes de 20 000 à 50 000 habitants sont également bien représentées puisque 16 communes sur 30 ont répondu – soit 53%. 69 communes de 5 000 à 20 000 habitants ont participé contre 96 communes non participantes – soit 42%. 21 sur 58 communes avec moins de 5 000 habitants ont participé – soit 36%.

Les plus petites communes sont moins représentées. Plusieurs facteurs expliquent ce taux de participation inférieur à la moyenne. D'une part, elles se sentent moins concernées par cette thématique. D'autre part, au sein des petites communes, les mandataires et employés administratifs sont multi-tâches et semblent avoir moins de temps pour répondre à l'enquête.

	Communes participantes	Communes non participantes
Plus de 50 000 habitants	6	3
Entre 50 000 et 20 000 habitants	16	14
Entre 20 000 et 5 000 habitants	69	96
Moins de 5 000 habitants	21	37

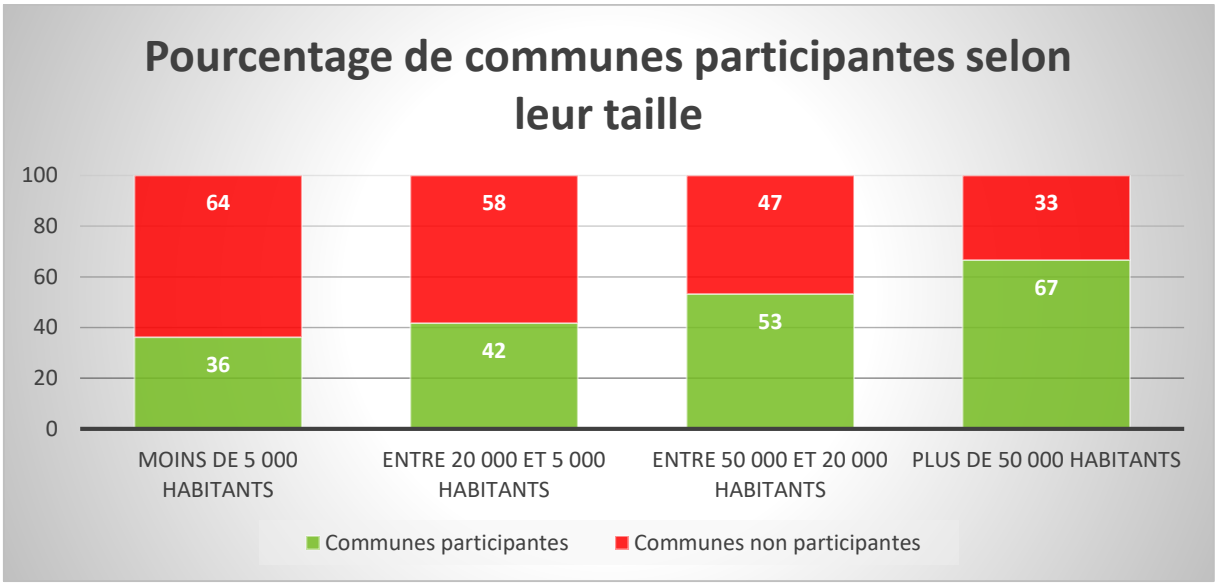

Le taux de participation à l'enquête par province est plutôt uniforme, seule la province du Hainaut est un peu moins représentée. En effet, la province avec le plus haut taux de participation est la province de Namur avec 18 communes participantes contre 20 non participantes – soit 47% ; suivie par la province de Liège avec 38 communes participantes contre 46 non participantes – soit 45% ; et par le Brabant Wallon avec 12 communes participantes contre 15 non participantes – soit 44% ; ensuite la province de Luxembourg avec 19 communes participantes contre 25 non participantes – soit 43%. Le taux de participation de la province du Hainaut est en-dessous de la moyenne avec 25 communes participantes contre 44 non participantes – soit 36%.

	Communes participantes	Communes non participantes
Brabant Wallon	12	15
PROVINCE DE Liège	38	46
PROVINCE DE Luxembourg	19	25
PROVINCE DU Hainaut	25	44
PROVINCE DE Namur	18	20

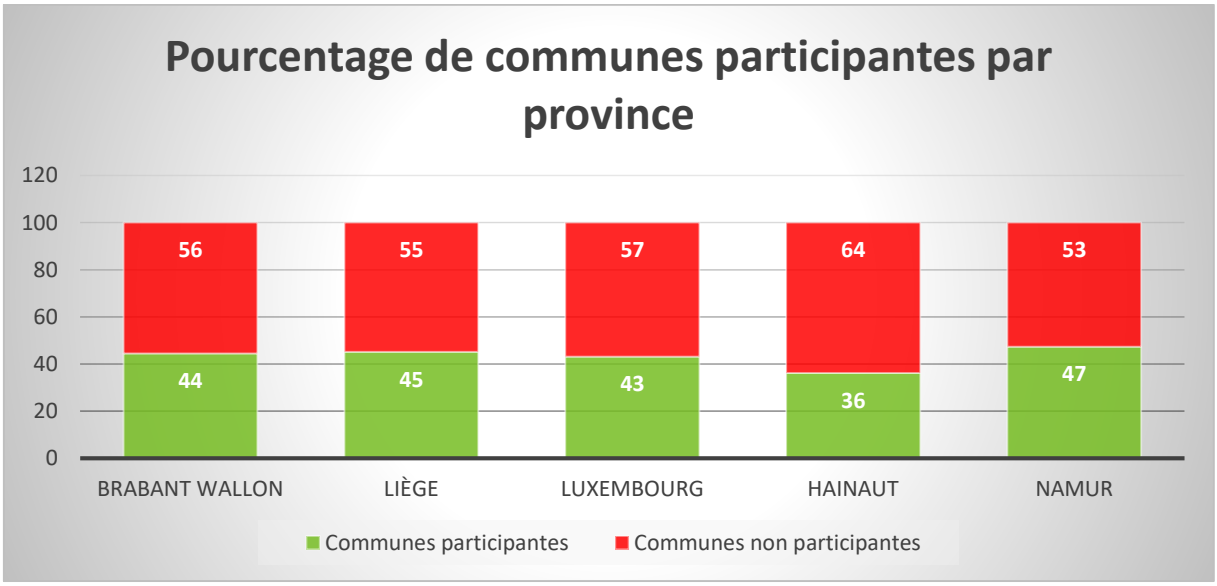

Le taux de réponses des communes rapporté aux nombres d'habitants est de 51%. En effet, ce pourcentage de 51% est obtenu en additionnant, pour chaque commune participante, le nombre d'habitants et en comparant ce résultat au nombre total d'habitants en Wallonie.

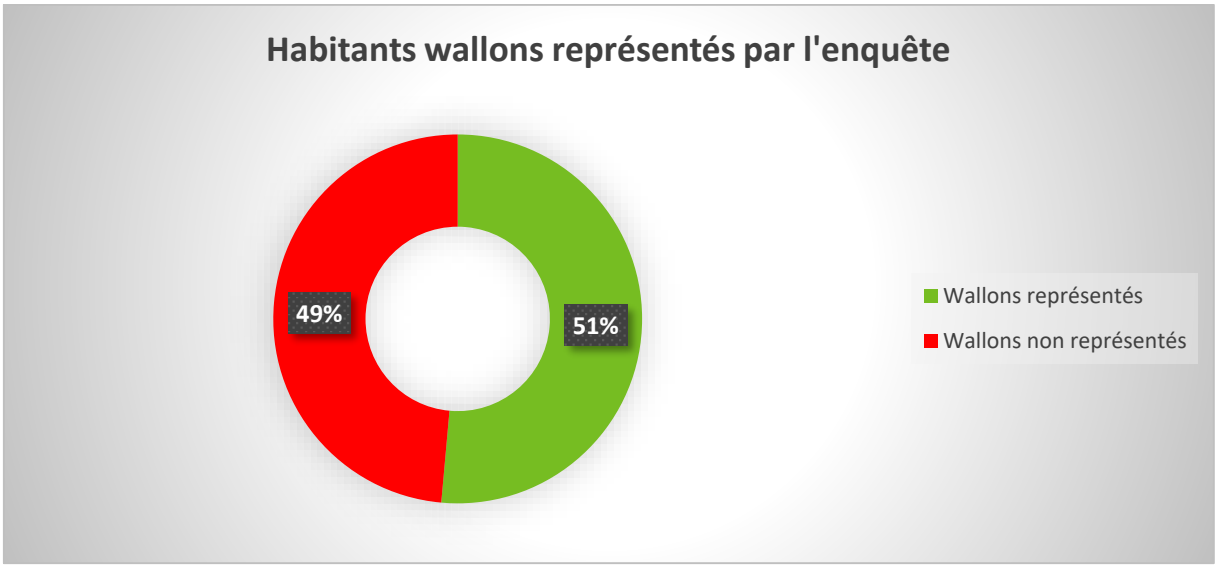

Malgré une légère sous-représentation des petites communes (36%), **les communes répondantes sont représentatives de l'ensemble des communes wallonnes, en terme de taille des communes et de répartition géographique**.

Fonction des répondants

La majorité (42%) des personnes ayant participé à l'enquête sont les directeurs généraux de la commune. Ce résultat n'est pas étonnant puisque l'enquête a été adressée à ces derniers en priorité. Un quart des répondants sont des responsables informatiques. Dans 13% des communes, ce sont les délégués à la protection des données (DPO) qui ont répondu ; pourtant 67 communes ont un délégué à la protection des données (DPO), ce qui signifie que seulement un DPO sur 5 a répondu à l'enquête. Les autres profils (employé communal, responsable des données, échevin, bourgmestre, Smart City Manager) ont répondu dans une proportion inférieure à 10%.

Fonction des répondants au sein de la commune	Nombre	Pourcentage
Directeur Général	47	42%
Responsable informatique	25	22%
Délégué à la protection des données	14	13%
Employé communal	9	8%
Responsable des données (Chief Data Officer)	5	4%
Echevin	4	4%
Bourgmestre	5	4%
Smart City Manager	3	3%

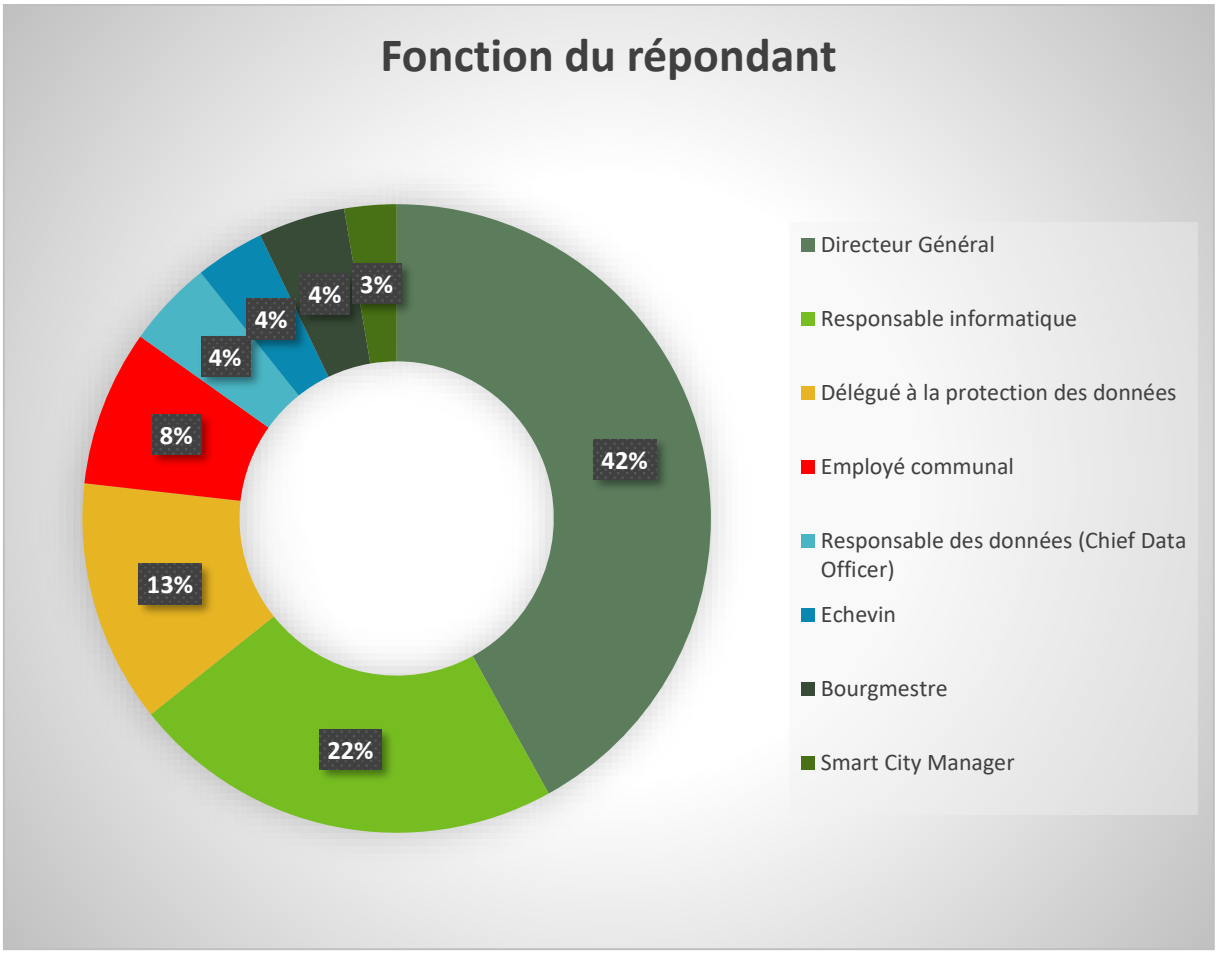
Fonction du répondant
42%
22%
13%
8%
4%
4%
4%
3%
Directeur Général
Responsable informatique
Délégué à la protection des données
Employé communal
Responsable des données (Chief Data Officer)
Echevin
Bourgmestre
Smart City Manager

2. Gouvernance de la donnée

Dans ce chapitre, le terme « donnée » fait référence à l'ensemble des données numériques de la commune : données des services (population, mobilité, ...), données personnelles, données ouvertes, données temps réel, ...

Profils liés au numérique disponibles dans les communes

Le profil lié au numérique le plus présent dans les communes est un responsable informatique. Toutes les communes de plus de 50 000 habitants disposent d'un responsable informatique. Ce pourcentage baisse avec la diminution de la taille de la commune pour atteindre moins de 50% pour les communes de moins de 5 000 habitants.

60% des communes ont identifié un délégué à la protection des données (DPO). De nouveau, ce pourcentage varie de 83% pour les plus grosses communes à 52% pour les plus petites communes.

A peine un tiers des communes disposent d'un échevin en charge du numérique. Les plus petites communes disposant moins de ce profil que les plus grandes.

De quels profils disposent les communes ?	Nombre	Pourcentage
Un responsable informatique	80	71%
Un délégué à la protection des données (DPO/DPD)	67	60%
Un échevin en charge du numérique	40	36%
Une équipe dédiée à la gestion des données	13	12%
Un responsable des données (Chief Data Officer)	11	10%

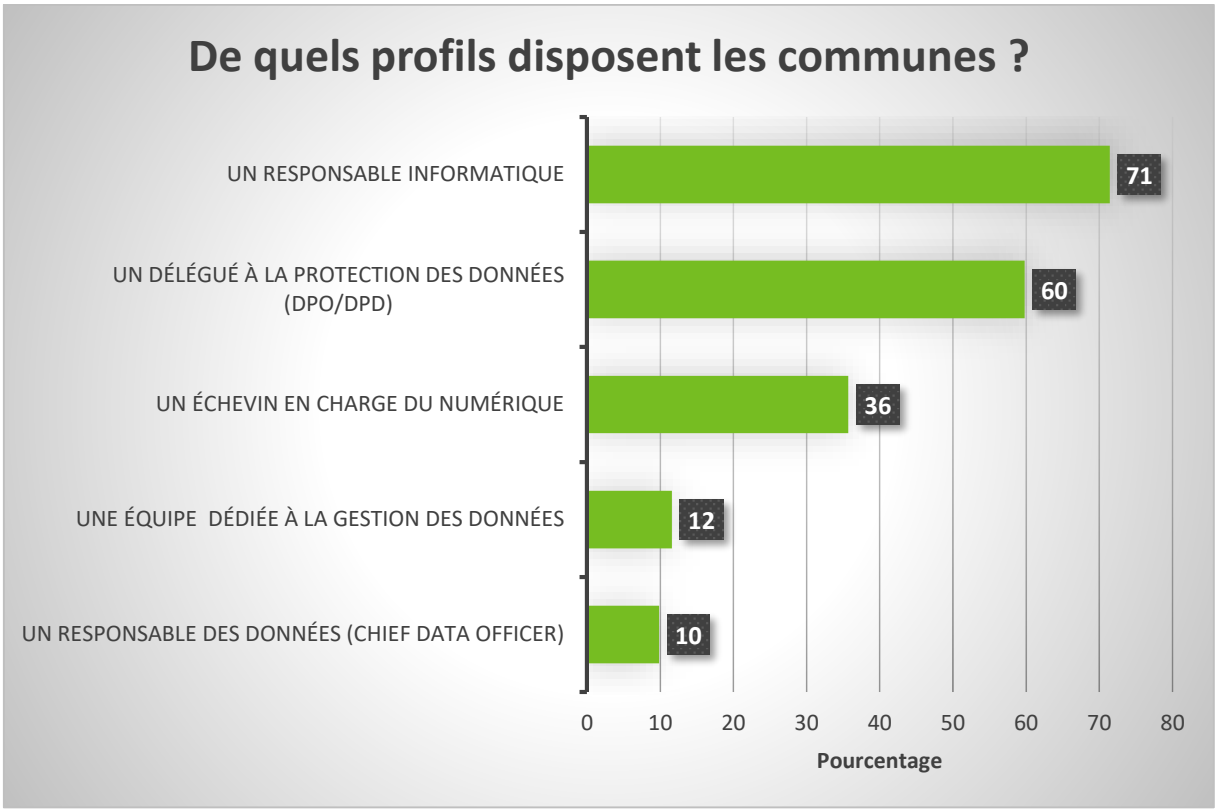
De quels profils disposent les communes ?
UN RESPONSABLE INFORMATIQUE
71
UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO/DPD)
60
UN ÉCHEVIN EN CHARGE DU NUMÉRIQUE
36
UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA GESTION DES DONNÉES
12
UN RESPONSABLE DES DONNÉES (CHIEF DATA OFFICER)
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80
Pourcentage

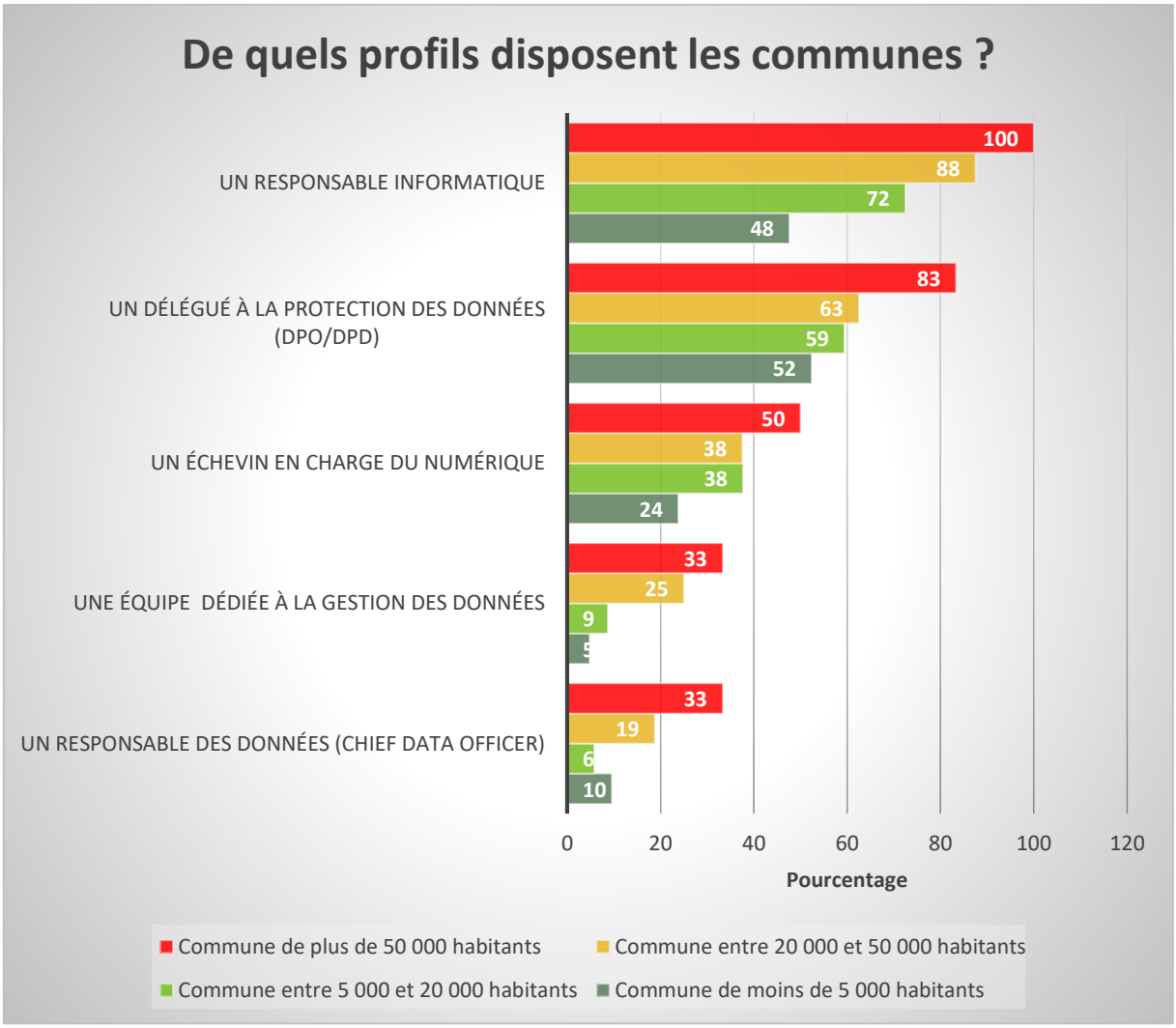
De quels profils disposent les communes ?
UN RESPONSABLE INFORMATIQUE
100
88
72
48
UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO/DPD)
83
63
59
52
UN ÉCHEVIN EN CHARGE DU NUMÉRIQUE
50
38
38
24
UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA GESTION DES DONNÉES
33
25
9
5
UN RESPONSABLE DES DONNÉES (CHIEF DATA OFFICER)
33
19
6
10
0
20
40
60
80
100
120
Pourcentage
Commune de plus de 50 000 habitants
Commune entre 20 000 et 50 000 habitants
Commune entre 5 000 et 20 000 habitants
Commune de moins de 5 000 habitants

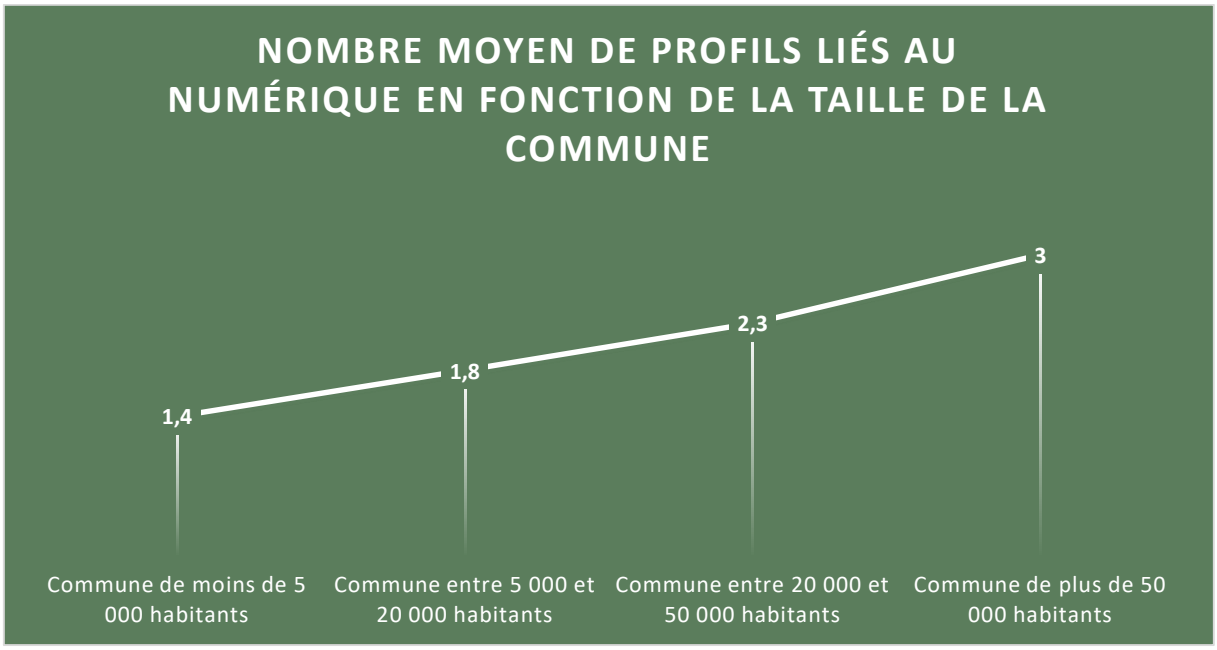

Il est intéressant de constater qu'au plus la taille de la commune diminue, au moins la commune dispose de profils liés au numérique.

En particulier, le résultat qui nous interpelle le plus est le (faible) nombre d'échevins en charge du Numérique dans les communes wallonnes. La transition numérique de celles-ci étant une nécessité, nous espérons que le renouvellement prochain des collèges communaux sera l'occasion pour les communes de se doter d'un échevin ayant une véritable vision sur les transformations que va devoir effectuer sa commune en matière de digitalisation et d'évolution vers une « Smart City ».

Profil de la personne responsable des données au sein des communes

Dans 40% des communes, la personne responsable des données est le délégué à la protection des données (DPO). Puis dans 32% des communes c'est le responsable informatique.

Dans près de 3 communes sur 10 (troisième réponse la plus fréquente) aucune personne n'a été identifiée comme responsable des données.

Qui est responsable des données dans les communes ?	Nombre	Pourcentage
Le délégué à la protection des données (DPO/DPD)	45	40
Le responsable informatique	36	32
Personne n'a été identifié à ce jour	32	29
Une équipe externalisée (consultants, sous-traitants)	12	11
Le directeur général	10	9
Une équipe interne dédiée à la gestion des données	9	8
Le responsable des données (Chief Data Officer)	7	6
L'échevin en charge du numérique	6	5
Le collège communal	4	4

L'échevin de la communication	1	1
Un juriste	1	1
Un employé chargé de la mise en place du RGPD	1	1

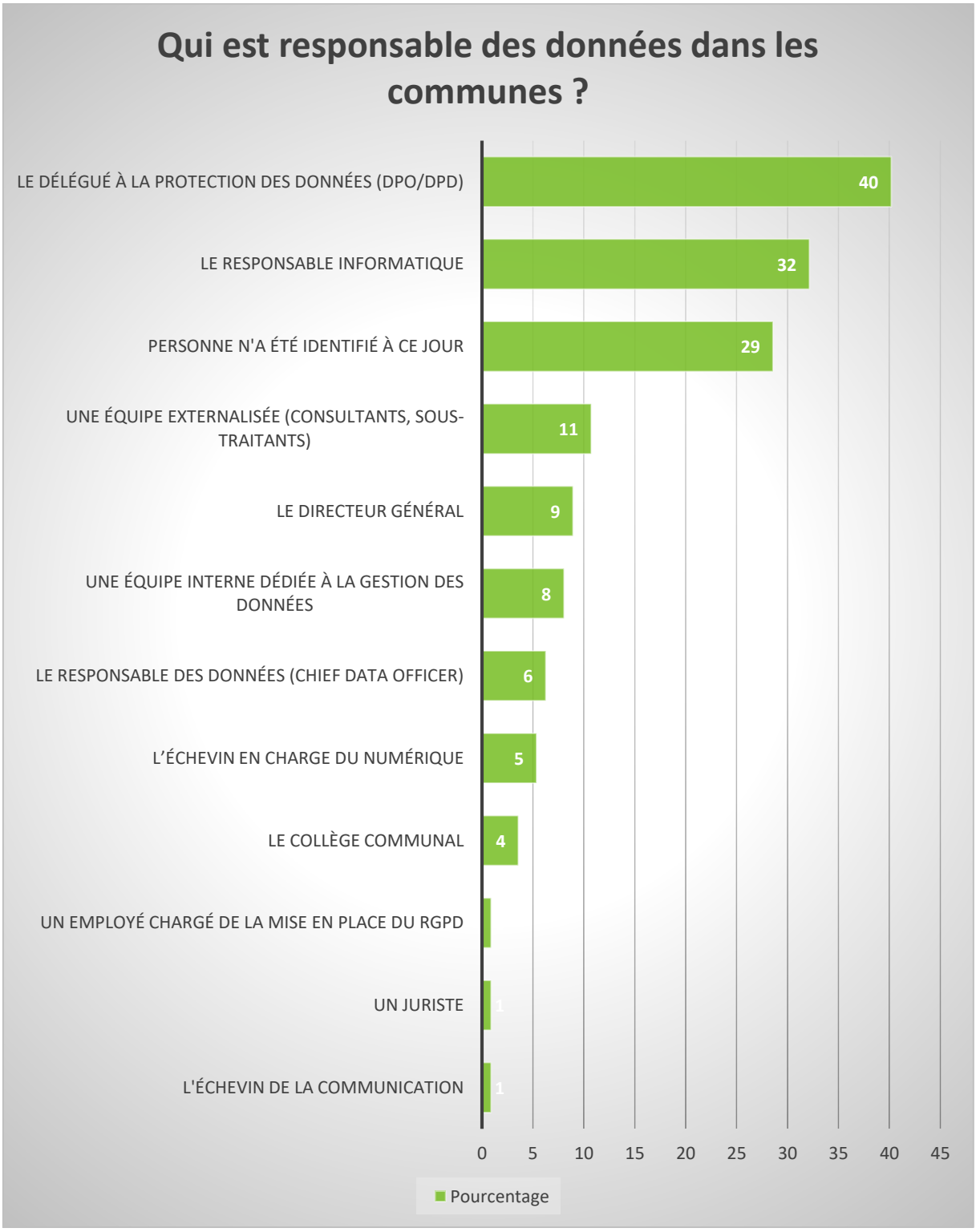

Au vu des réponses, nous avons pu noter que la définition de responsable des données n'a pas forcément été interprétée de la même manière par tous les répondants : responsable juridique, responsable opérationnel, …

Sources de données disponibles au sein des communes

Logiquement, quasi la totalité des communes (98%) disposent des données de leur commune. Une large majorité (86%) dispose également des données du site internet de la commune. Plus de 4 communes sur 10 (41%) possèdent également de données de tierces parties.

Il est intéressant de constater que près de 40% des communes ont des données provenant de la technologie IoT (objets connectés).

A noter également, des données de citoyens sont disponibles dans 39% des communes via les médias sociaux et dans 21% des communes via des plateformes de participation et consultation citoyenne.

De quelles sources de données disposent les communes ?	Nombre	Pourcentage
Données de la commune (population, finances, aménagement du territoire, …)	110	98%
Données du site internet de la commune	96	86%
Données de tierces parties (gestionnaires de réseau, agences gouvernementales, informations météorologiques, …)	46	41%
Données de citoyens via les médias sociaux (avis, opinions, …)	44	39%
Données provenant de la technologie IoT (capteurs, caméras, éclairage public, données de consommation des bâtiments communaux, …)	43	38%
Idées de citoyens via les plateformes de participation/consultation citoyenne	23	21%

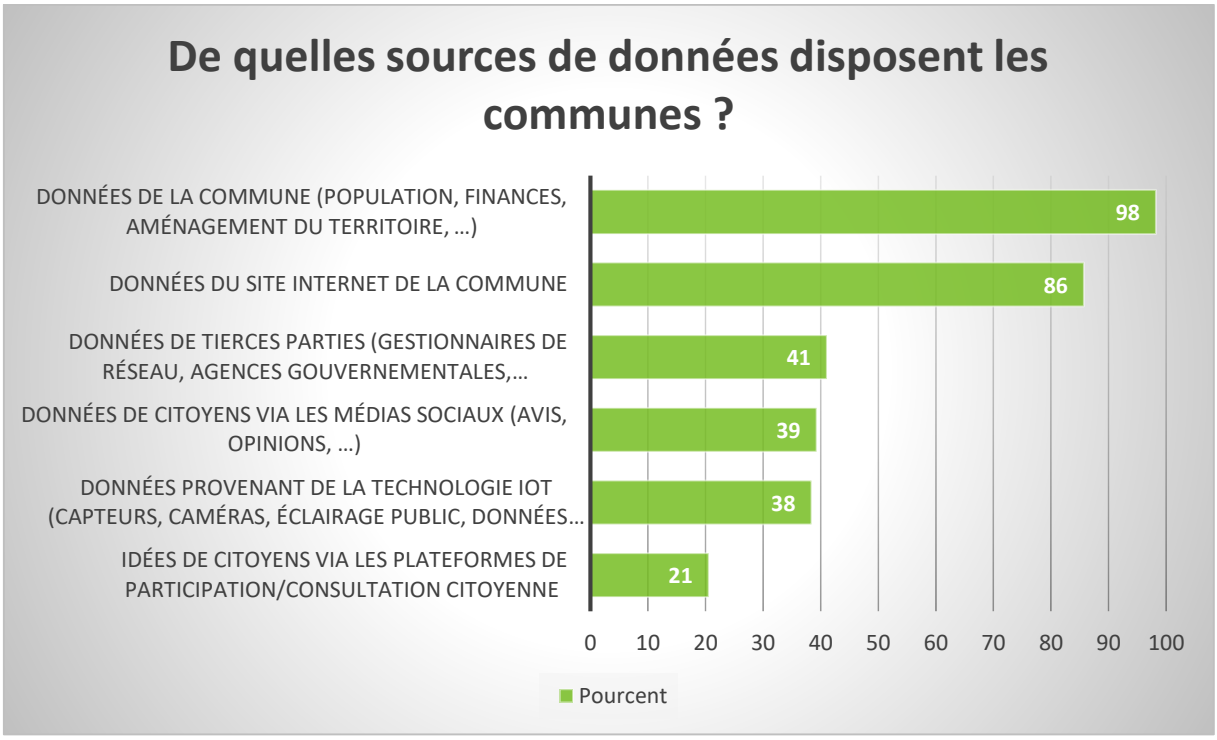

Inventaire des données

Un tiers des communes disposent d'un inventaire à jour de leurs données, alors que près de deux tiers des communes n'ont pas réalisé d'inventaire.

Etonnement, seule 1 parmi les 6 plus grandes communes ayant participé à l'enquête a réalisé un inventaire de ses données.

Les communes tiennent-elles à jour un inventaire de leurs données ?	Nombre	Pourcentage
Oui, en interne	34	30%
Oui mais elles sous-traitent cette mission	3	3%
Elles ont réalisé un inventaire mais il n'est plus à jour	3	3%
Non, elles n'ont pas encore réalisé d'inventaire	72	64%

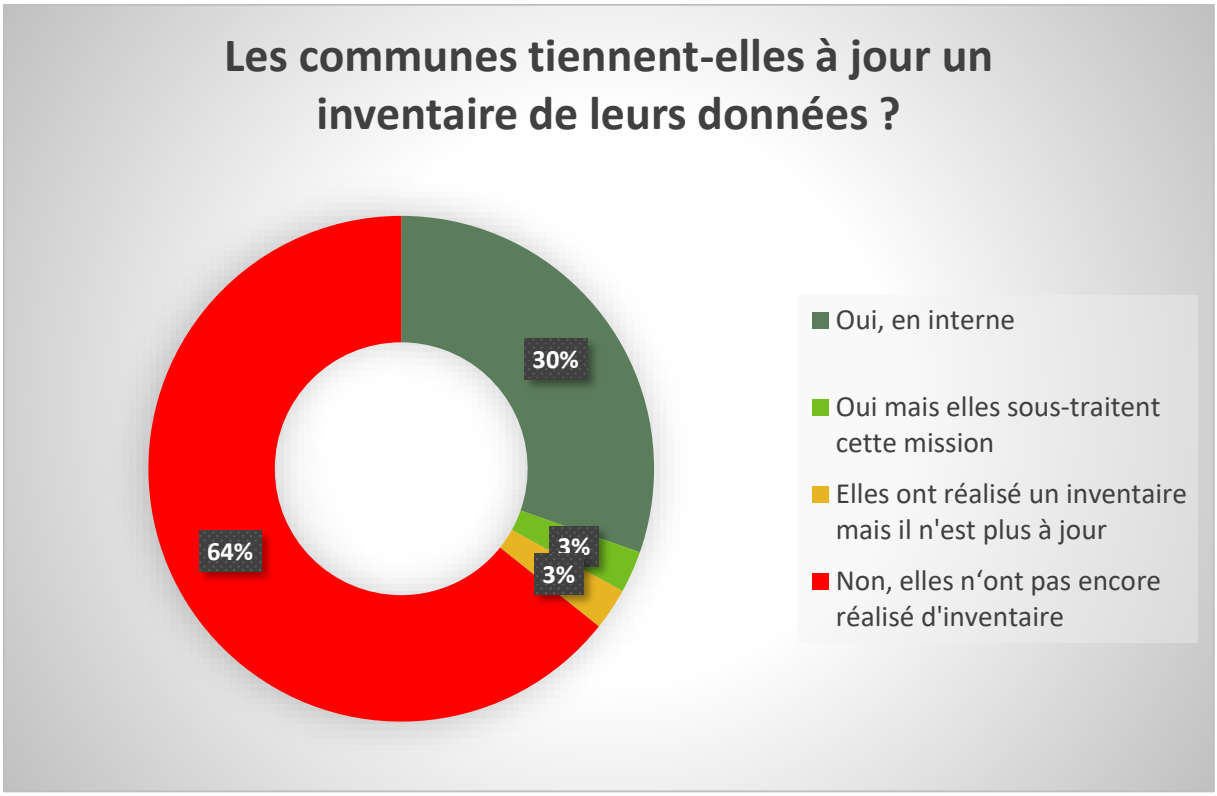
Les communes tiennent-elles à jour un inventaire de leurs données ?
30%
3%
3%
64%
Oui, en interne
Oui mais elles sous-traitent cette mission
Elles ont réalisé un inventaire mais il n'est plus à jour
Non, elles n'ont pas encore réalisé d'inventaire

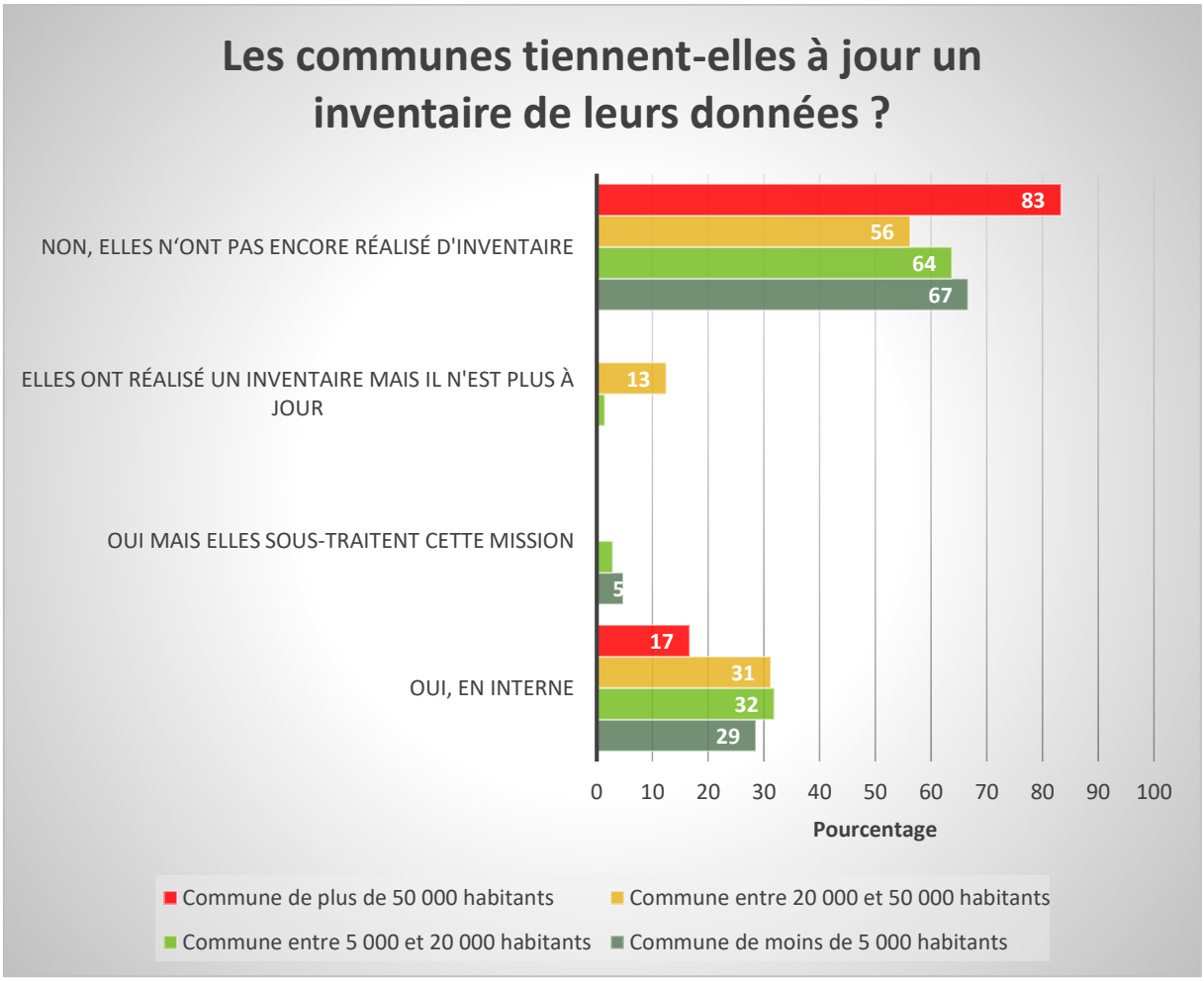

Audit des données

Très peu de communes (9%) ont réalisé un audit de leurs données afin d'en évaluer la qualité. Près de la moitié des communes envisagent cependant de le faire prochainement.

Les communes ont-elles réalisé un audit afin d'évaluer la qualité de leurs données ?	Nombre	Pourcentage
Oui, en interne	6	5%
Oui mais elles ont sous-traité cette mission	4	4%
Non, mais elles envisagent de le faire prochainement (démarches en cours)	51	45%
Non, ce n'est pas prévu	51	46%

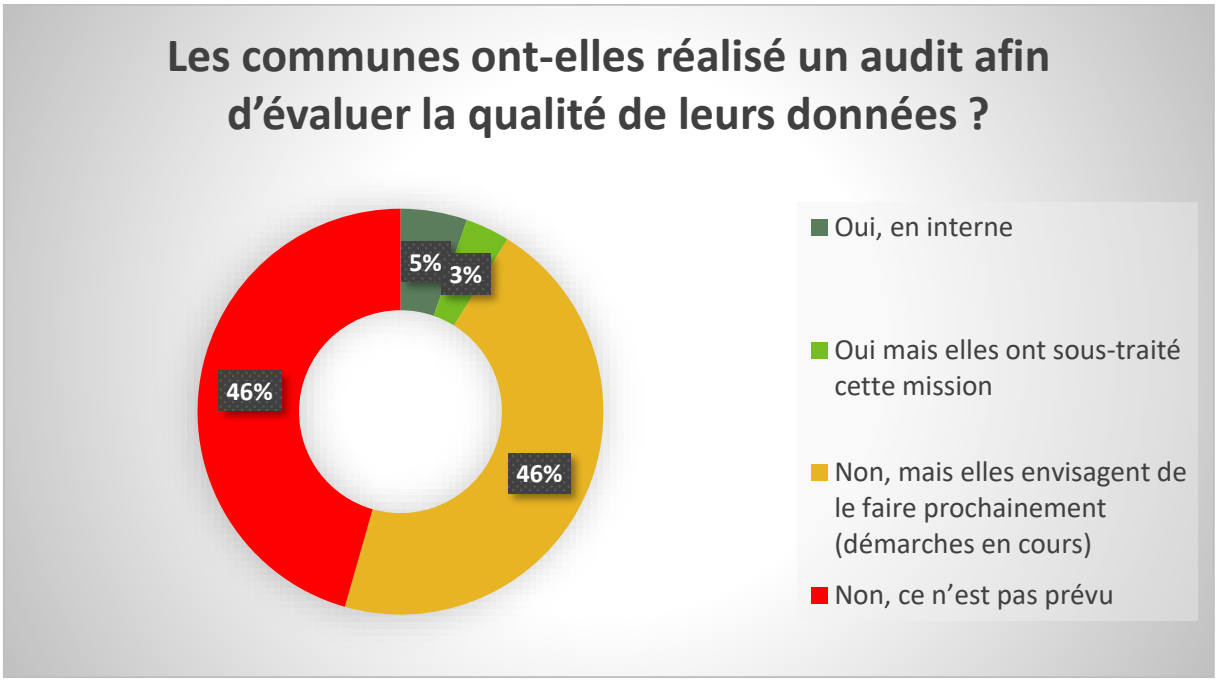

Centralisation des données

Seules 15% des communes ont centralisé toutes leurs données. **Ce sont les plus petites communes qui centralisent le plus leurs données.**

Dans 4 communes sur 10, les données sont partiellement centralisées. Un peu moins de la moitié des communes n'ont pas du tout centralisé leurs données mais environ un quart des communes travaillent malgré tout à la centralisation.

Les données des communes sont-elles centralisées ?	Nombre	Pourcentage
Oui, toutes les données sont centralisées dans une base de données commune à tous les services/départements	17	15%
Certaines données sont centralisées dans une base de données commune à tous les services/départements, mais pas toutes	45	40%
Les données ne sont pas encore centralisées mais elles y travaillent	26	23%
Non, ce n'est pas prévu	24	21%

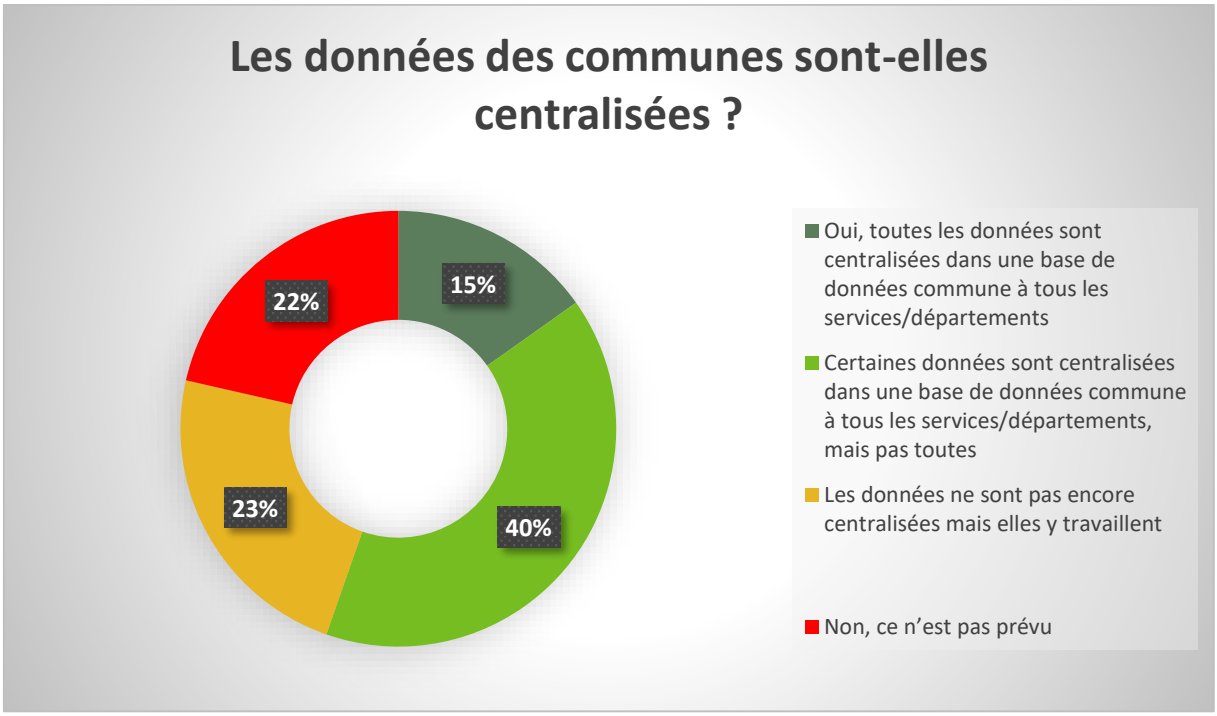
Les données des communes sont-elles centralisées ?
15%
40%
23%
22%
Oui, toutes les données sont centralisées dans une base de données commune à tous les services/départements
Certaines données sont centralisées dans une base de données commune à tous les services/départements, mais pas toutes
Les données ne sont pas encore centralisées mais elles y travaillent
Non, ce n'est pas prévu

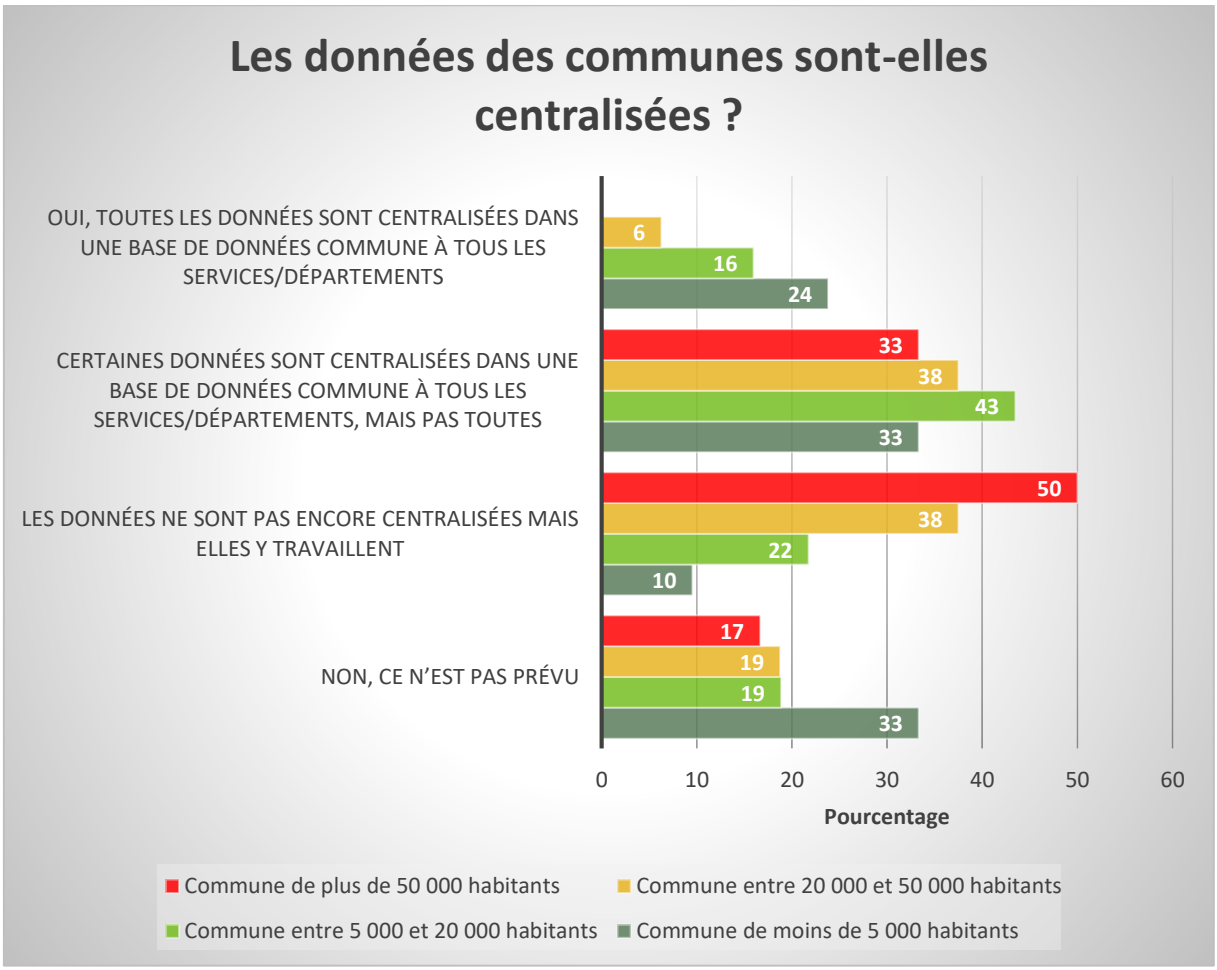
Les données des communes sont-elles centralisées ?
OUI, TOUTES LES DONNÉES SONT CENTRALISÉES DANS UNE BASE DE DONNÉES COMMUNE À TOUS LES SERVICES/DÉPARTEMENTS
6
16
24
CERTAINES DONNÉES SONT CENTRALISÉES DANS UNE BASE DE DONNÉES COMMUNE À TOUS LES SERVICES/DÉPARTEMENTS, MAIS PAS TOUTES
33
38
43
33
LES DONNÉES NE SONT PAS ENCORE CENTRALISÉES MAIS ELLES Y TRAVAILLENT
50
38
22
10
NON, CE N'EST PAS PRÉVU
17
19
19
33
0
10
20
30
40
50
60
Pourcentage
Commune de plus de 50 000 habitants
Commune entre 20 000 et 50 000 habitants
Commune entre 5 000 et 20 000 habitants
Commune de moins de 5 000 habitants

Localisation des données

Dans plus de ¾ des cas, les communes stockent leurs données majoritairement en interne. Moins d'un cinquième des communes stockent des données en Europe hors Belgique et seules 5% des communes stockent une petite partie de leurs données hors Europe.

Où sont stockées les données des communes ?	Nombre	Pourcentage
Plus de la moitié en interne	49	58%
Toutes leurs données sont stockées en interne	16	19%
Plus de la moitié chez un prestataire externe belge	9	11%
Autre	9	11%
Toutes leurs données sont stockées chez un prestataire externe belge	2	2%

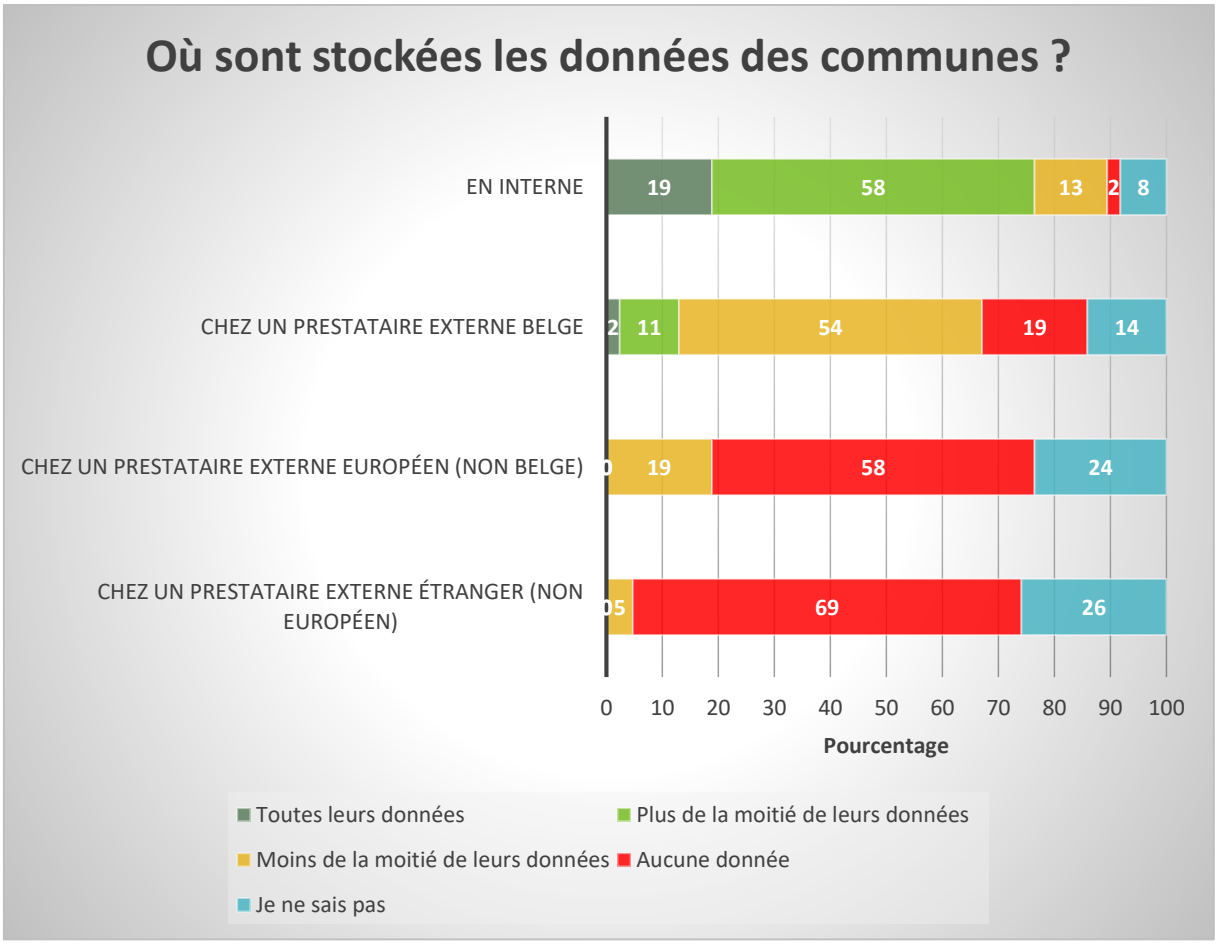

Logiciel de gestion des données interne et intégré (ERP)

Très rares (4%) sont les communes qui disposent déjà d'un système/logiciel de gestion des données interne et intégré (ERP). Et seules 14% des communes envisagent d'en acquérir un.

Les communes utilisent-elles un système/logiciel de gestion des données interne et intégré (ERP) ?	Nombre	Pourcentage
Oui	5	4%
Non, mais elles envisagent de le faire prochainement (démarches en cours)	16	14%
Non, ce n'est pas prévu	73	65%
Elles ne savent pas	18	16%

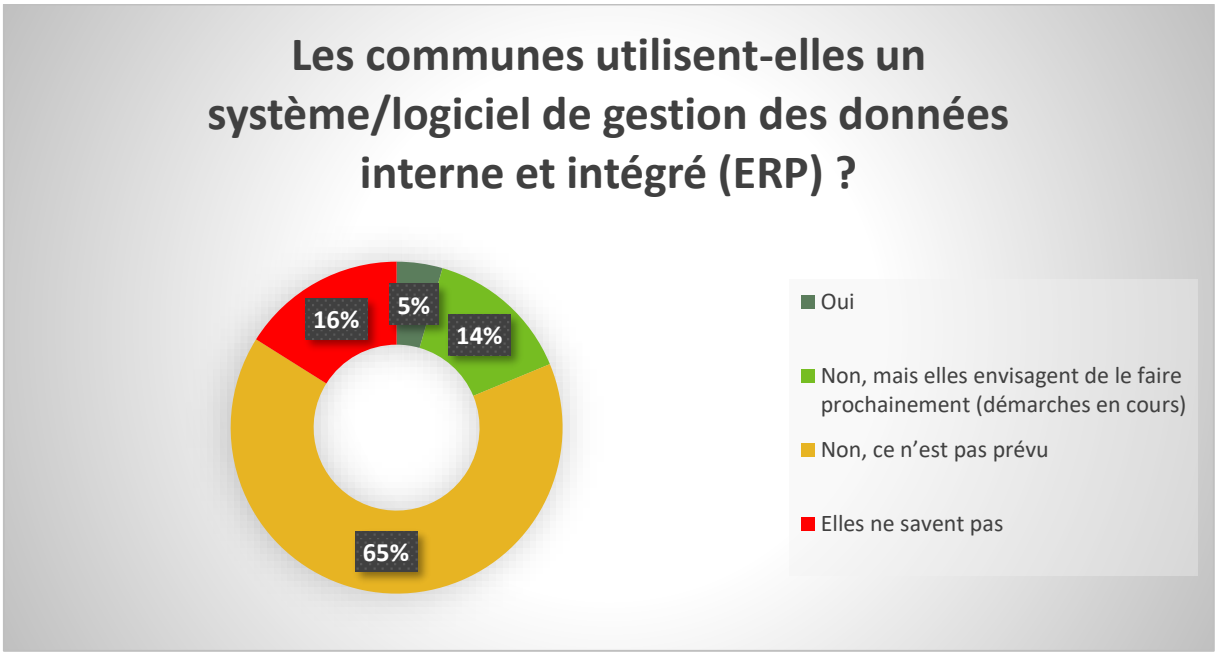

Politique de gouvernance

A peine plus d'une commune sur 10 (12%) a mis en place une politique de gouvernance des données ; et parmi celles-ci moins de la moitié a documenté cette politique dans une note.

Toutefois, un peu plus de la moitié des communes (54%) sont en train de définir leur politique de gouvernance des données. On peut également constater que les plus petites communes (moins de 5 000 habitants) envisagent moins de rédiger leur politique de gouvernance (57% ont répondu Non).

On peut finalement observer que les 6 grandes villes répondantes (plus de 50 000 habitants) sont en cours de rédaction.

Les communes ont-elles mis en place une politique de gouvernance des données (règles, organisation, finances, contrôle, …) ?	Nombre	Pourcentage
Oui et c'est documenté dans une note	6	5%
Oui mais sans documentation	8	7%
Elles sont en train de la rédiger	60	54%
Non	38	34%

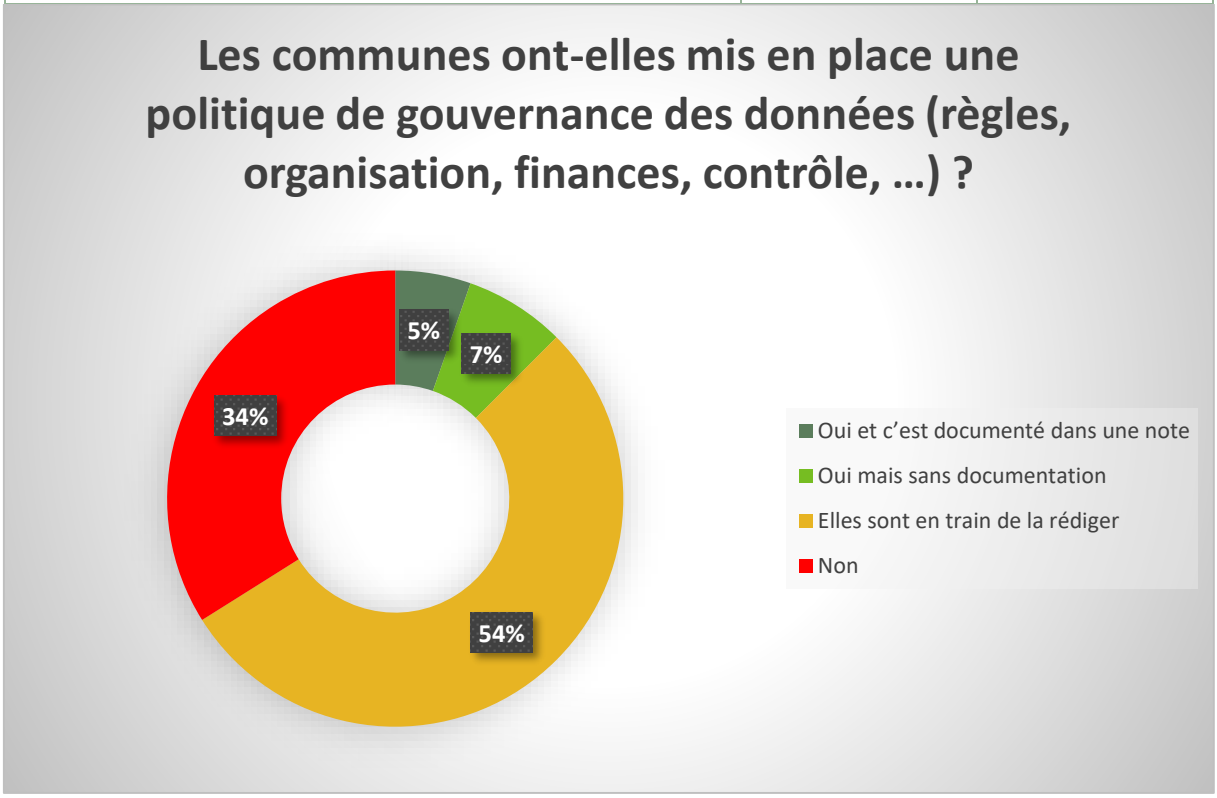

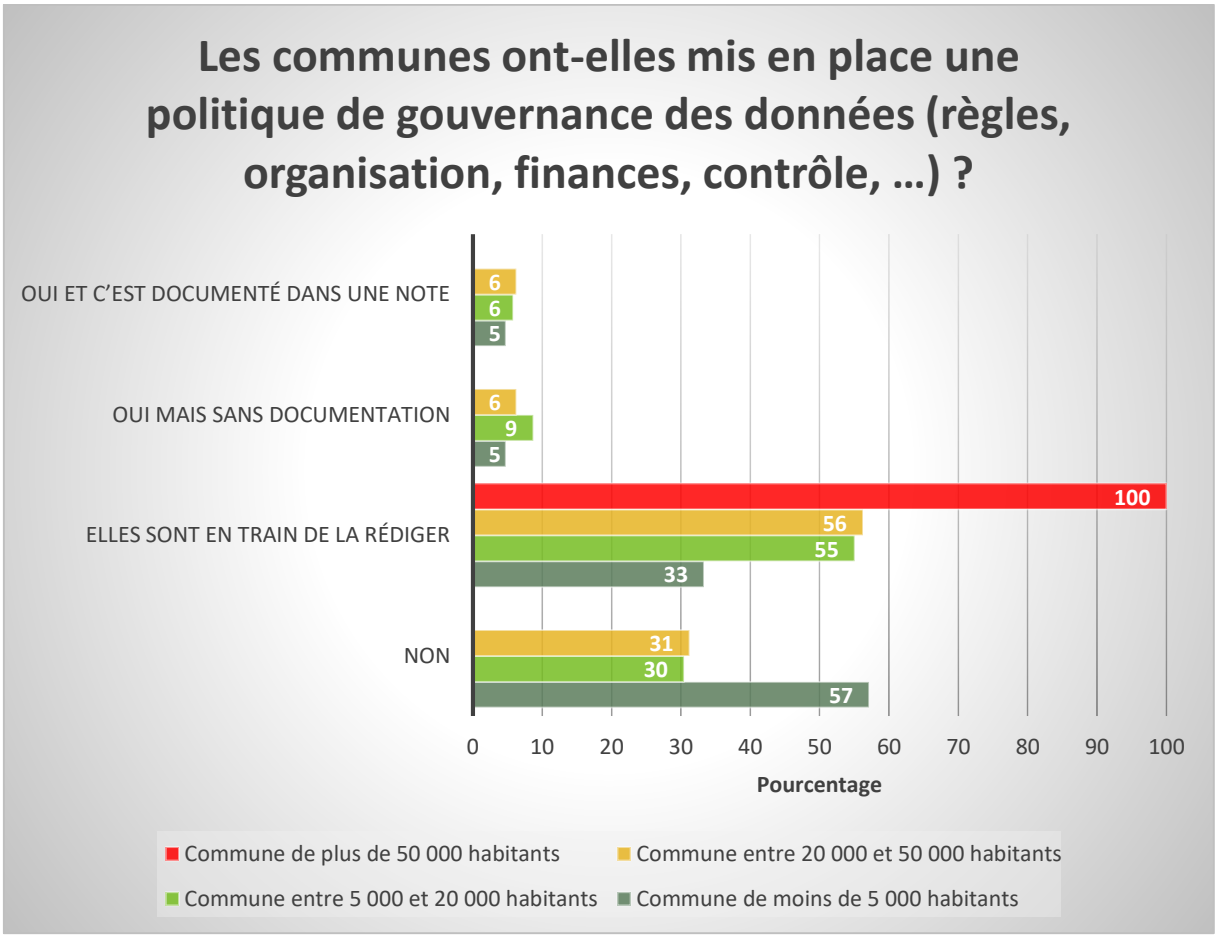

Sécurisation des données

Près de 4 communes sur 5 ont mis en place un plan de sauvegarde de leurs données. 3 communes sur 5 ont mis en place une infrastructure IT sécurisée et également 3 communes sur 5 ont établi des règles d'accès aux données en fonction des profils des fonctionnaires. Peu de communes (14%) ont rédigé un document formalisé détaillant leur politique de sécurité. Toutefois, une commune sur 10 ne dispose d'aucun dispositif de sécurisation de ses données.

Quels dispositifs de sécurisation des données les communes ont-elles mis en place ?	Nombre	Pourcentage
Elles ont mis en place un plan de sauvegarde (backup)	88	79%
Elles ont mis en place une infrastructure IT sécurisée	68	61%
Elles ont mis en place des règles d'accès aux données (en fonction des profils des fonctionnaires)	67	60%
Elles ont établi une politique de sécurité (document formalisé)	16	14%
Aucun	11	10%

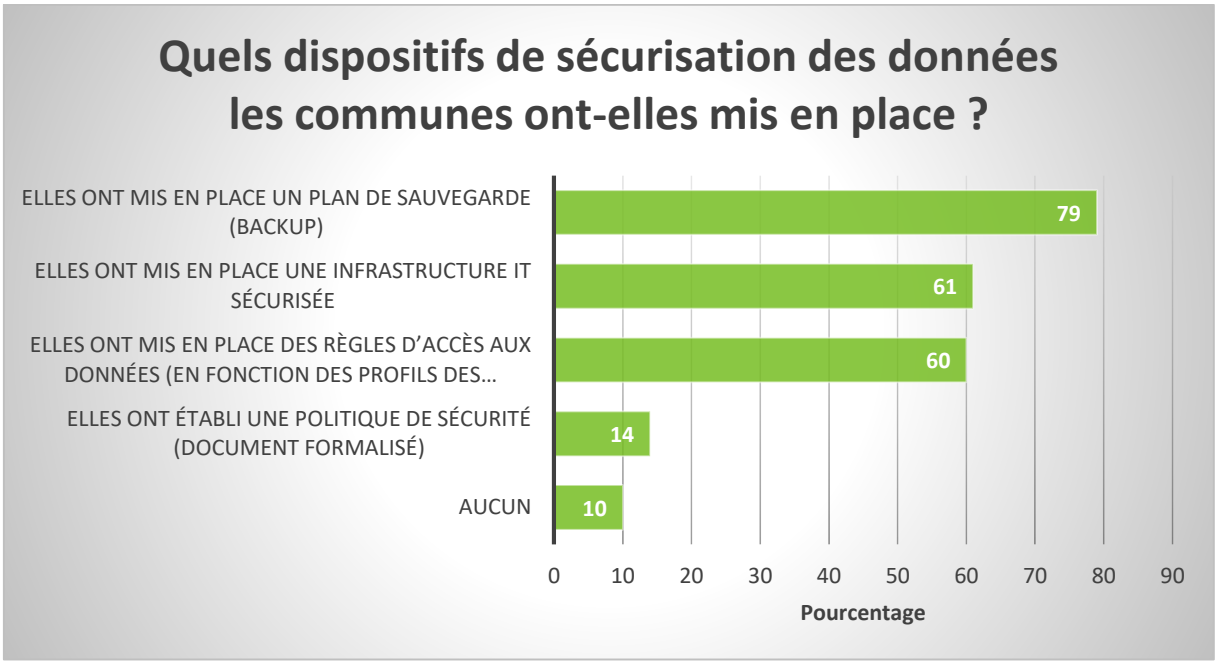

Attaque ou tentative d'usurpation

Quasi 30% des communes ont déjà été victimes d'une attaque ou d'une tentative d'usurpation.

Très clairement, ce sont les grandes communes qui sont les plus attaquées. En effet, plus de 2 tiers des communes de plus de 20 000 habitants ont déjà été confrontées à une attaque ; alors que ce pourcentage est inférieur à un quart pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Est-ce que les communes ont été confrontées à des attaques ou à des tentatives d'usurpation ?	Nombre	Pourcentage
Oui	32	29%
Non	80	71%

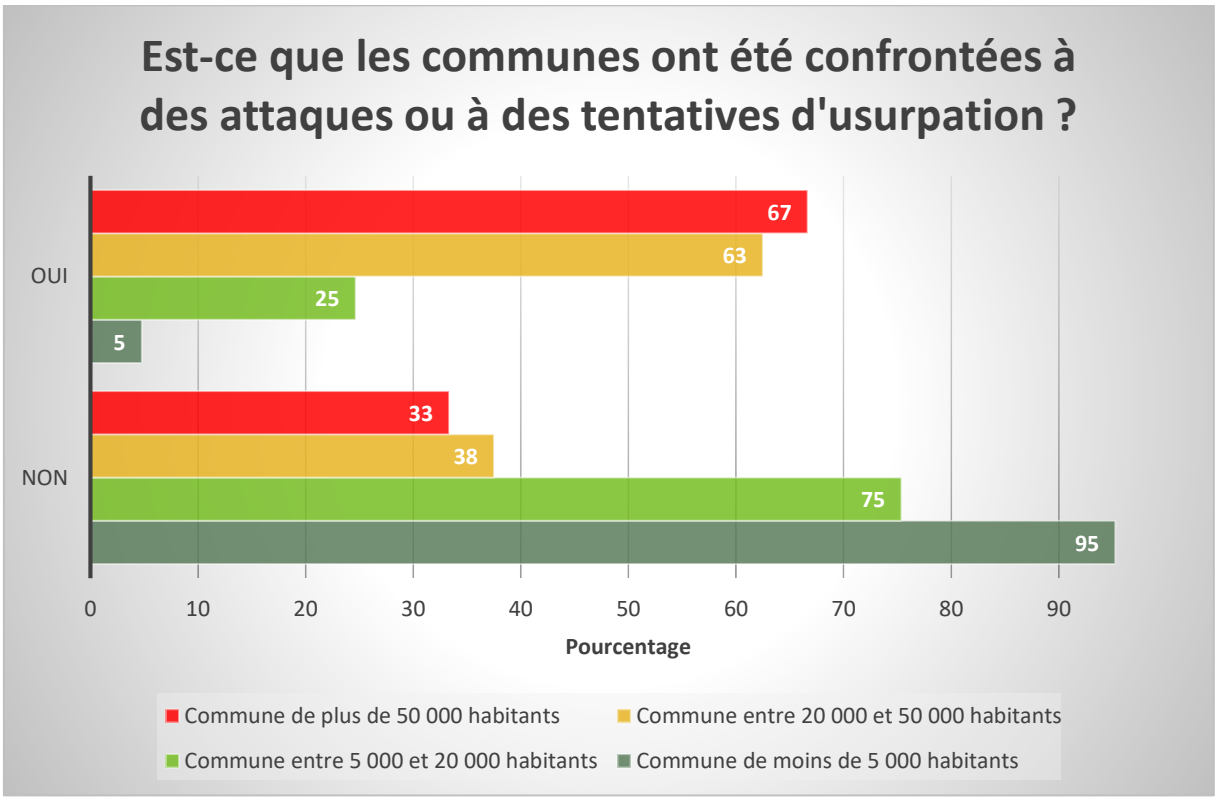

Nature des attaques ou tentatives d'usurpation

Les communes sont confrontées à différents types d'attaque :

- Attaque de type Ransomware
- Tentatives d'intrusion sur les serveurs de la commune

- Piratage via les boites e-mails
- Piratage du site web de la commune
- Phishing (Hameçonnage)
- Virus
- Utilisation des données à mauvais escient en interne

Système de gestion de la relation client/citoyen

Seules 6% des communes utilisent un CRM. Toutefois, près d'un quart des communes envisagent l'utilisation d'un CRM prochainement ; alors qu'un peu moins de 3 quarts des communes ne prévoient pas l'acquisition d'un CRM. Ce sont davantage les plus grandes communes qui réfléchissent à l'utilisation d'un CRM.

Les communes utilisent-elles un système/logiciel de gestion de la relation client/citoyen (CRM) ?	Nombre	Pourcentage
Oui, elles utilisent un CRM spécifique (non inclus dans un ERP)	2	2%
Oui, via leur ERP qui inclut un système de gestion de la relation client/citoyen	4	4%
Non, mais elles envisagent de le faire prochainement	25	22%
Non, ce n'est pas prévu	81	72%

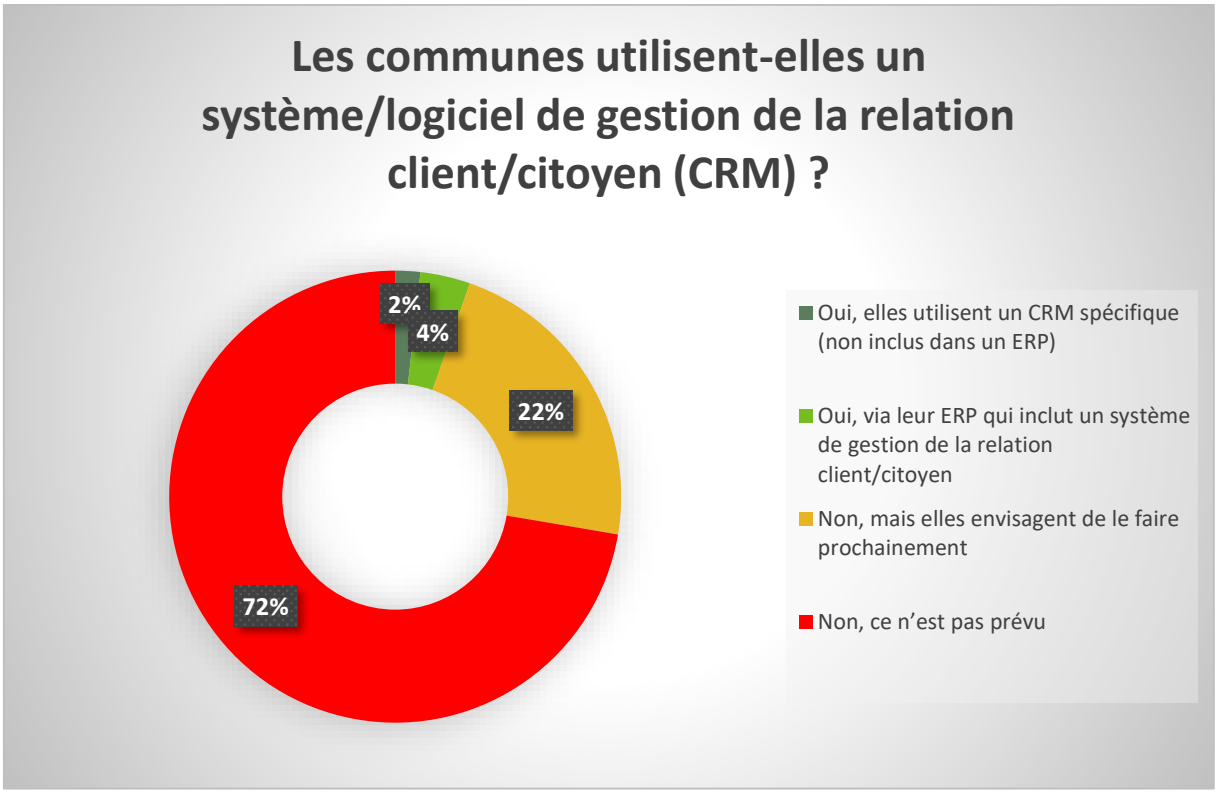

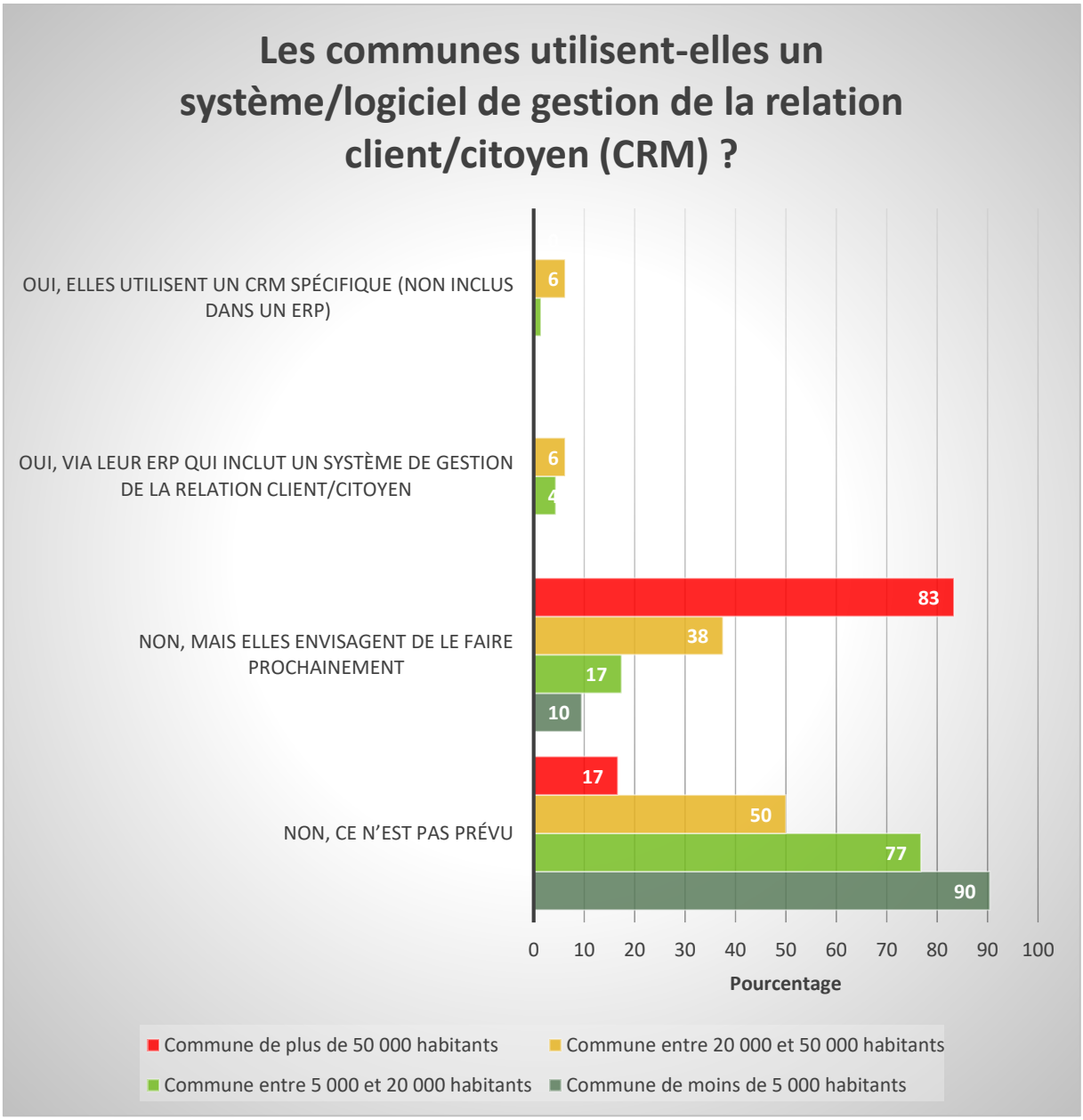

Il est aussi intéressant de constater que davantage de communes envisagent l'utilisation d'un CRM (22%) que l'utilisation d'un ERP (14%).

3. RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur. Cette nouvelle législation en matière de protection de la vie privée tend à instaurer un cadre légal applicable au traitement de données à caractère personnel. Une donnée à caractère personnel est toute information se rapportant à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

Les villes et communes sont bien entendu concernées par ce règlement puisqu'elles disposent d'un grand nombre de données à caractère personnel (Etat civil, Population, Ressources humaines, …).

Plus de détails ci-dessus.

Avis des répondants sur la facilité d'accès à l'information relative au RGPD

Près de la moitié des communes (47%) n'ont pas pris de position face à l'affirmation « Par rapport à l'application du règlement RGPD, notre commune a obtenu des informations simples, claires et complètes ». Un quart des communes trouvent qu'elles n'ont pas vraiment obtenu des information simples, claires et complètes ; alors qu'un autre quart, à l'inverse, estiment avoir plutôt obtenu des information simples, claires et complètes.

Par rapport à l'application du règlement RGPD, les communes ont obtenu des informations simples, claires et complètes.	Nombre	Pourcentage
1 – Pas du tout d'accord	9	8%
2	23	21%
3	53	47%
4	23	21%
5 – Tout à fait d'accord	4	4%

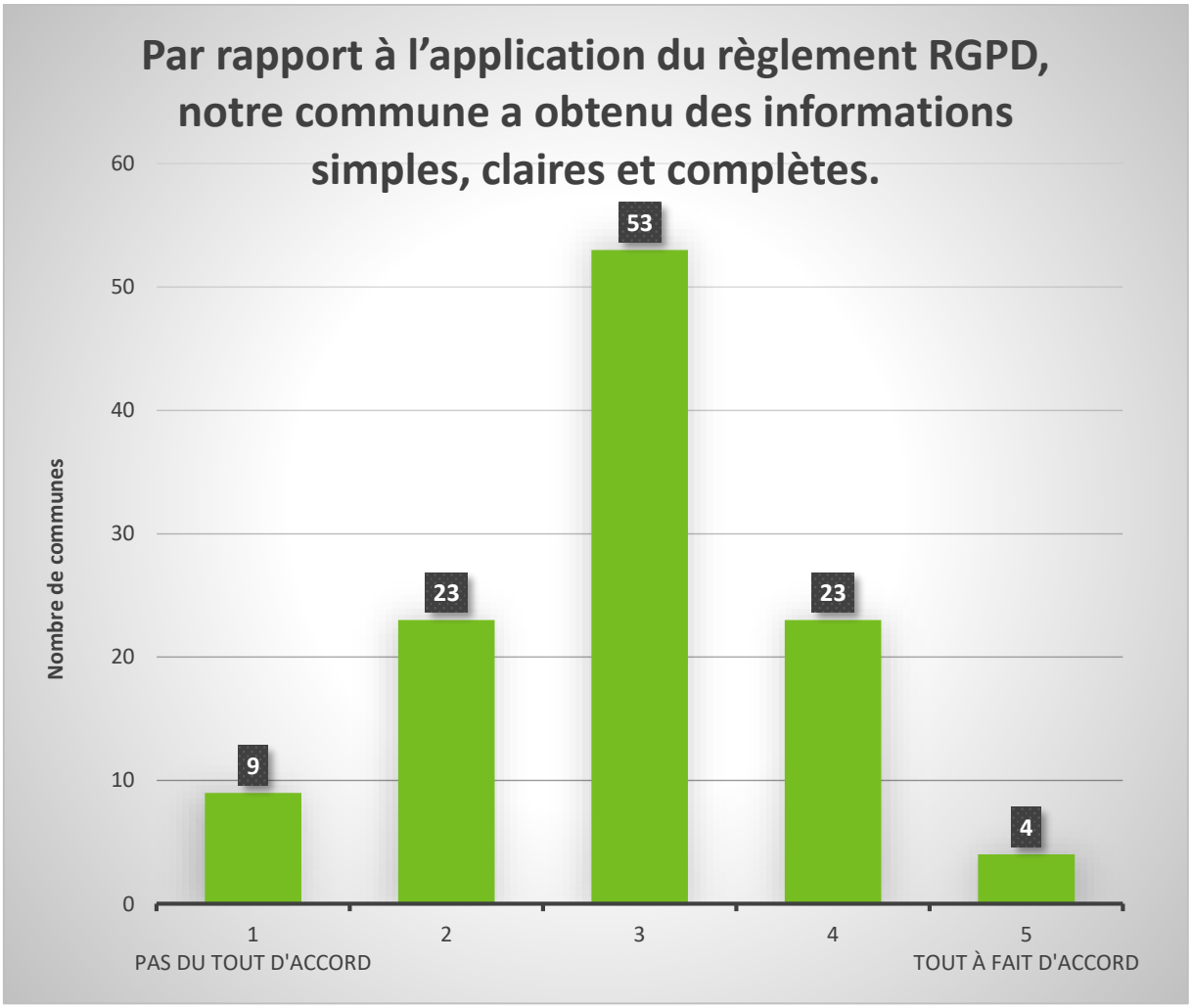

Communes en conformité avec le RGPD

Seules 2% des communes étaient en conformité avec le RGPD fin mai 2018. Mais quasiment 90% des communes étaient en train de se mettre en conformité avec le RGPD.

Toutefois, **environ 1 commune sur 10 n'avait encore fait aucune démarche relative au RGPD** même si c'était prévu.

Les communes ont-elles entamé des démarches concernant le RGPD ?	Nombre	Pourcentage
Oui, elles se sont déjà mises en conformité	2	2%
Oui, elles sont en train de prendre des mesures pour respecter la législation RGPD	100	89%
Non, mais elles vont le faire prochainement	10	9%
Non, rien n'est encore prévu	0	0%

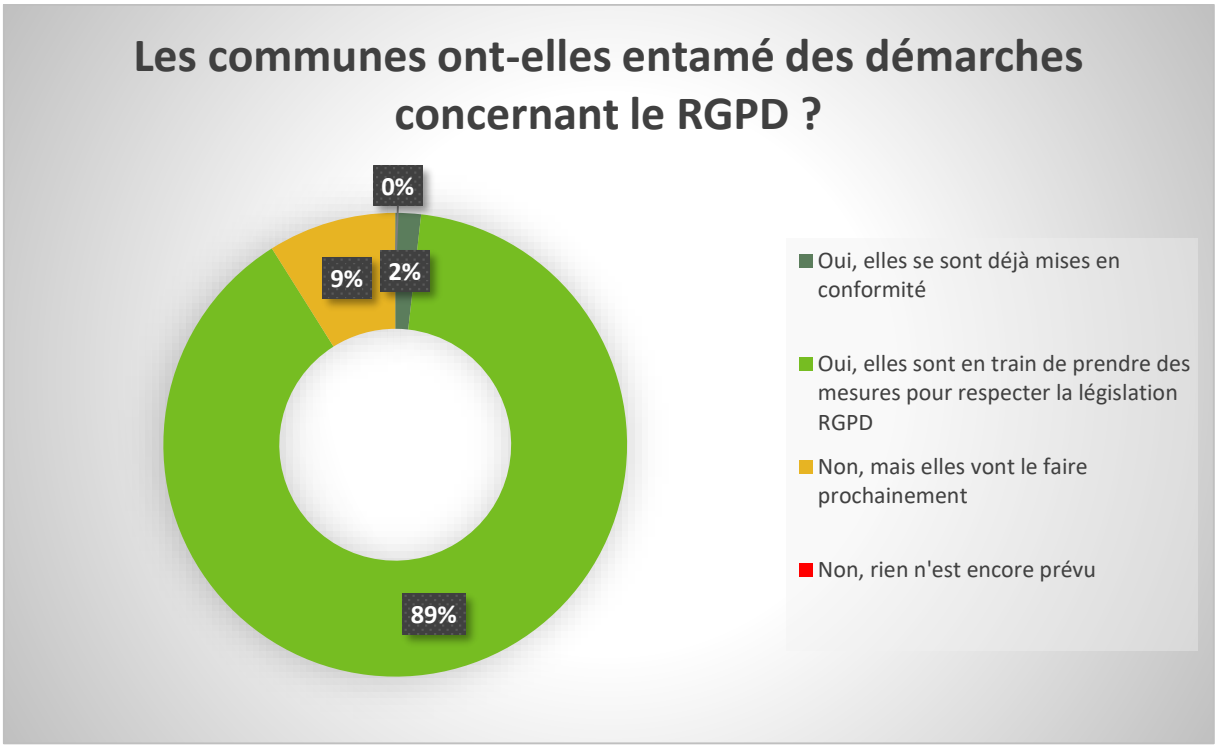
Les communes ont-elles entamé des démarches concernant le RGPD ?
0%
2%
9%
89%
Oui, elles se sont déjà mises en conformité
Oui, elles sont en train de prendre des mesures pour respecter la législation RGPD
Non, mais elles vont le faire prochainement
Non, rien n'est encore prévu

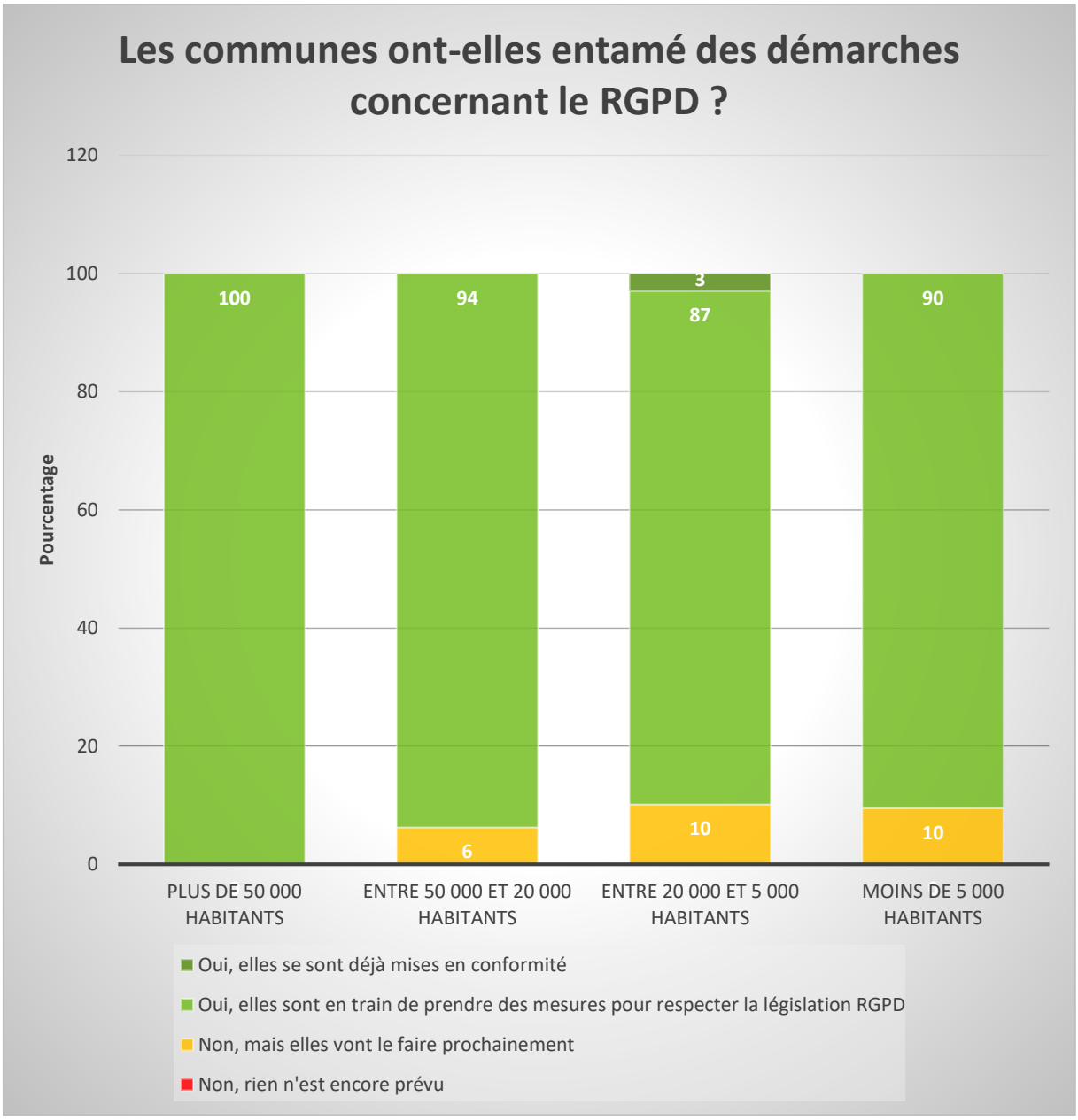

Accompagnements, documents, outils utilisés pour la mise en conformité avec le RGPD

Près de 9 communes sur 10 ont consulté les textes légaux. 6 communes sur 10 se sont référées aux documents et outils fournis par la commission pour la vie privée (devenue depuis le 25 mai 2018 Autorité de protection des données). 4 communes sur 10 ont utilisé des outils en ligne. Un peu plus d'une commune sur 3 a fait appel à des avis d'experts juridiques. Une commune sur 4 a eu recours à de la consultance. Une commune sur 4 a sollicité des avis d'experts techniques.

Seules 3% des communes n'ont eu recours à aucun accompagnement.

A quels types d'accompagnements, documents, outils, inputs, … les communes ont-elles eu recours pour se mettre en conformité avec le RGPD ?	Nombre	Pourcentage
Textes légaux	100	89%
Documentations et outils mis à disposition par la commission pour la vie privée (CPVP)	68	61%
Outils en ligne	45	40%
Avis d'experts juridiques	40	36%
Consultance	29	26%
Avis d'experts technologiques	28	25%
Formations	14	13%
Aucun	3	3%
Documentations et outils mis à disposition par le CNIL	3	3%
Aide des services de la Province du Luxembourg	3	3%
Séances d'information	2	2%
Intercommunales	2	2%
Informations fournies par un responsable interne (DG, bourgmestre, …)	2	2%
Groupe de travail entre plusieurs communes	2	2%
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft	1	1%
Prodédure et logiciel interne	1	1%
Centrale d'achats	1	1%

A quels types d'accompagnements, documents, outils, inputs, … les communes ont-elles eu recours pour se mettre en conformité avec le RGPD ?
TEXTES LÉGAUX
89
DOCUMENTATIONS ET OUTILS MIS À DISPOSITION PAR…
61
OUTILS EN LIGNE
40
AVIS D'EXPERTS JURIDIQUES
36
CONSULTANCE
26
AVIS D'EXPERTS TECHNOLOGIQUES
25
FORMATIONS
13
AIDE DES SERVICES DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG
DOCUMENTATIONS ET OUTILS MIS À DISPOSITION PAR…
AUCUN
GROUPE DE TRAVAIL ENTRE PLUSIEURS COMMUNES
INFORMATIONS FOURNIES PAR UN RESPONSABLE…
INTERCOMMUNALES
SÉANCES D'INFORMATION
CENTRALE D'ACHATS
1
PRODÉDURE ET LOGICIEL INTERNE
1
MINISTERIUM DER DEUTSCHSPRACHIGEN…
1
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
Pourcent

Démarches de mise en conformité avec le RGPD

Deux tiers des communes ont identifié leur Délégué à la protection des données. Un tiers des communes ont effectué un inventaire de leurs données. Un peu moins d'un tiers des communes se sont assurées que leurs sous-traitants qui ont accès aux données personnelles respectent le RGPD. Seules un quart des communes ont effectué leur registre de traitements (reprenant pour chaque type de données personnelles une série d'informations sur la manière dont les données sont traitées et comment elles sont gérées chacune spécifiquement).

Quelles sont les démarches de mise en conformité qui sont en cours ou terminées ?	Nombre	Pourcentage
Le Délégué à la Protection des Données a été identifié	73	65%
Un inventaire des données a été effectué	40	36%
Les communes se sont assurées que leurs sous-traitants qui ont accès aux données personnelles respectent le RGPD	34	30%
Le registre de traitements (reprenant pour chaque type de données personnelles une série d'informations sur la manière dont les données sont traitées et comment elles sont gérées chacune spécifiquement) a été établi	28	25%
Une évaluation des risques (sécurité informatique, vol de données, localisation des données, …) a été effectuée	21	19%
Les données qui ne sont pas en conformité avec la législation RGPD ont été mises à jour ou supprimées	16	14%
Un cahier des charges pour un accompagnement dans la mise en conformité est en cours de rédaction	16	14%
Un marché d'accompagnement dans la mise en conformité au RGPD a été attribué	12	11%
Un contrat cadre négocié permettant d'externaliser l'accompagnement a été effectué	11	10%
Les services, le personnel et les mandataires ont été sensibilisés	6	5%
Aucune démarche n'a été entreprise	5	4%
Des démarches afin de désigner le Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) sont en cours	5	4%
Des démarches en vue de réaliser des marchés sont en cours	2	2%
Nous sommes en train d'établir notre registre de traitement	1	1%
Un canevas standardisé à toutes les communes pour le registre de traitement est en cours de réalisation	1	1%
Les données qui ne sont pas en conformité avec la législation RGPD sont en train d'être mises à jour ou supprimées	1	1%
Un groupe de travail collaborant avec le DPO a été créé	1	1%

Quelles sont les démarches de mise en conformité qui sont en cours ou terminées ?
LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES A ÉTÉ IDENTIFIÉ
65
UN INVENTAIRE DES DONNÉES A ÉTÉ EFFECTUÉ
36
LES COMMUNES SE SONT ASSURÉES QUE LEURS SOUS-TRAITANTS QUI ONT ACCÈS AUX DONNÉES PERSONNELLES RESPECTENT LE RGPD
30
LE REGISTRE DE TRAITEMENTS (REPRENANT POUR CHAQUE TYPE DE DONNÉES PERSONNELLES UNE SÉRIE D'INFORMATIONS SUR LA MANIÈRE DONT LES…
25
UNE ÉVALUATION DES RISQUES (SÉCURITÉ INFORMATIQUE, VOL DE DONNÉES, LOCALISATION DES DONNÉES, …) A ÉTÉ EFFECTUÉE
19
UN CAHIER DES CHARGES POUR UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN CONFORMITÉ EST EN COURS DE RÉDACTION
14
LES DONNÉES QUI NE SONT PAS EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION RGPD ONT ÉTÉ MISES À JOUR OU SUPPRIMÉES
14
UN MARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN CONFORMITÉ AU RGPD A ÉTÉ ATTRIBUÉ
11
UN CONTRAT CADRE NÉGOCIÉ PERMETTANT D'EXTERNALISER L'ACCOMPAGNEMENT A ÉTÉ EFFECTUÉ
10
LES SERVICES, LE PERSONNEL ET LES MANDATAIRES ONT ÉTÉ SENSIBILISÉS
5
DES DÉMARCHES AFIN DE DÉSIGNER LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO/DPD) SONT EN COURS
4
AUCUNE DÉMARCHE N'A ÉTÉ ENTREPRISE
4
DES DÉMARCHES EN VUE DE RÉALISER DES MARCHÉS SONT EN COURS
UN GROUPE DE TRAVAIL COLLABORANT AVEC LE DPO A ÉTÉ CRÉÉ
1
LES DONNÉES QUI NE SONT PAS EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION RGPD SONT EN TRAIN D'ÊTRE MISES À JOUR OU SUPPRIMÉES
1
UN CANEVAS STANDARDISÉ À TOUTES LES COMMUNES POUR LE REGISTRE DE TRAITEMENT EST EN COURS DE RÉALISATION
1
NOUS SOMMES EN TRAIN D'ÉTABLIR NOTRE REGISTRE DE TRAITEMENT
1
0
10
20
30
40
50
60
70
Pourcentage

Mise en conformité avec le RGPD dans les autres instances communales

Dans un peu plus de la moitié des communes, une partie des autres instances communales telles que les CPAS, crèches, écoles, maisons de repos, …, ont été préparées au RGPD. Et dans 17% des communes, l'ensemble des autres instances sont préparées. Par contre, dans 16% des communes, les autres instances ne sont pas prêtes.

Au-delà de l'administration communale, les autres instances communales (CPAS, crèches, écoles, maisons de repos, …) ont elles, elles aussi, été préparées au RGPD ?	Nombre	Pourcentage
Oui toutes les autres instances communales ont été préparées au RGPD	19	17%
Une partie des autres instances communales ont été préparées au RGPD	61	54%
Non, pas encore	18	16%
Les répondants ne savent pas	14	13%

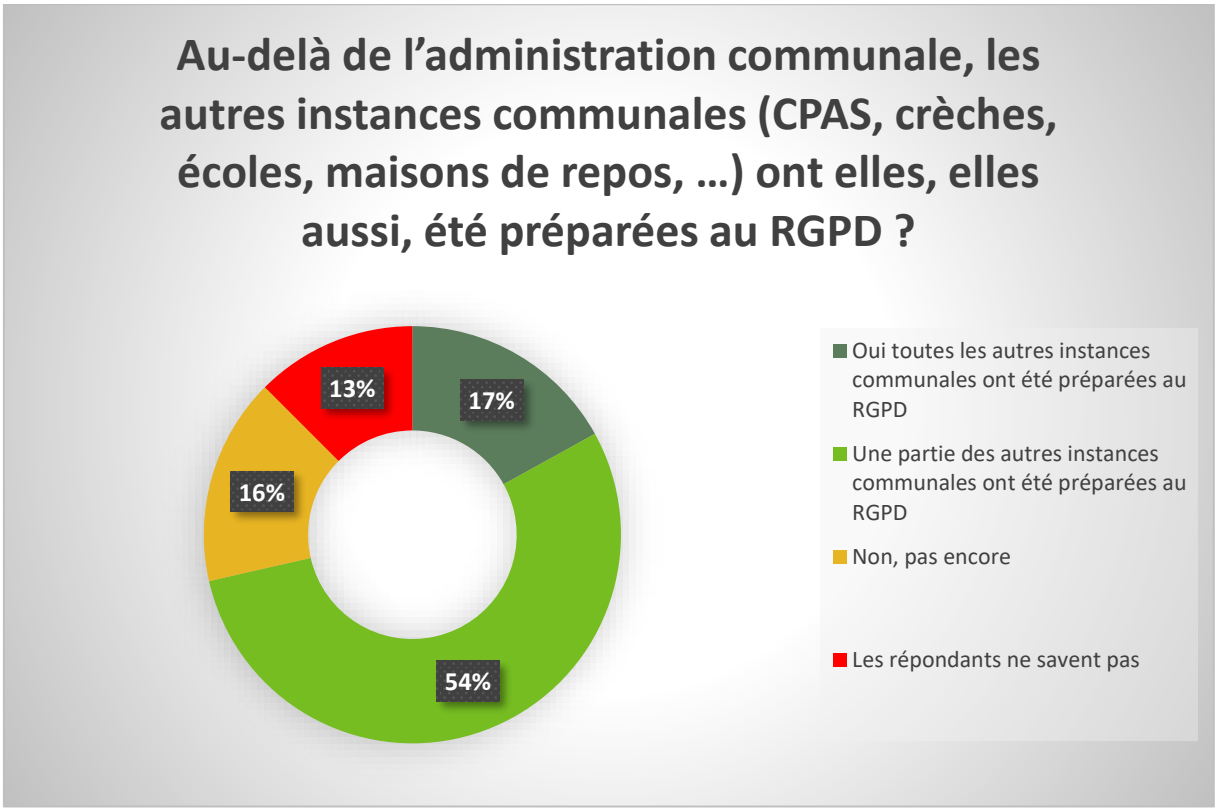

Démarches communes avec d'autres instances

Dans 7 communes sur 10, aucune démarche de mise en conformité avec le RGPD n'a été entamée conjointement avec d'autres instances communales.

Toutefois, quelques communes collaborent avec d'autres communes et CPAS (12%) ou avec le CPAS de leur propre commune (8%).

Dans plusieurs zones de la Province de Liège, différentes communes ou CPAS voisins se sont regroupés afin soit de mutualiser leur DPO, soit de travailler ensemble à la mise en conformité.

Dans la Province du Luxembourg, un groupe de travail rassemblant la Province du Luxembourg et la Fédération des Directeurs généraux des communes de la Province du Luxembourg a été mis en place.

Les 9 communes germanophones se sont regroupées. Elles disposent du support de la Communauté Germanophone.

Dans la province de Namur, via le BEP (intercommunale namuroise), certaines communes ont mutualisé leurs efforts.

Quelles sont les démarches de mise en conformité avec le RGPD entamées, par certaines communes, en commun avec d'autres communes ou d'autres instances communales ?	Nombre	Pourcent
Aucune	78	70%
Démarches avec d'autres communes et CPAS	13	12%
Démarches communes avec le CPAS de la commune	9	8%
Démarches avec d'autres communes de la Province du Luxembourg	7	6%
Marché public avec l'UVCW	2	2%
Adhésion à la centrale de marché du BEP	1	1%
Démarches communes via une intercommunale	1	1%

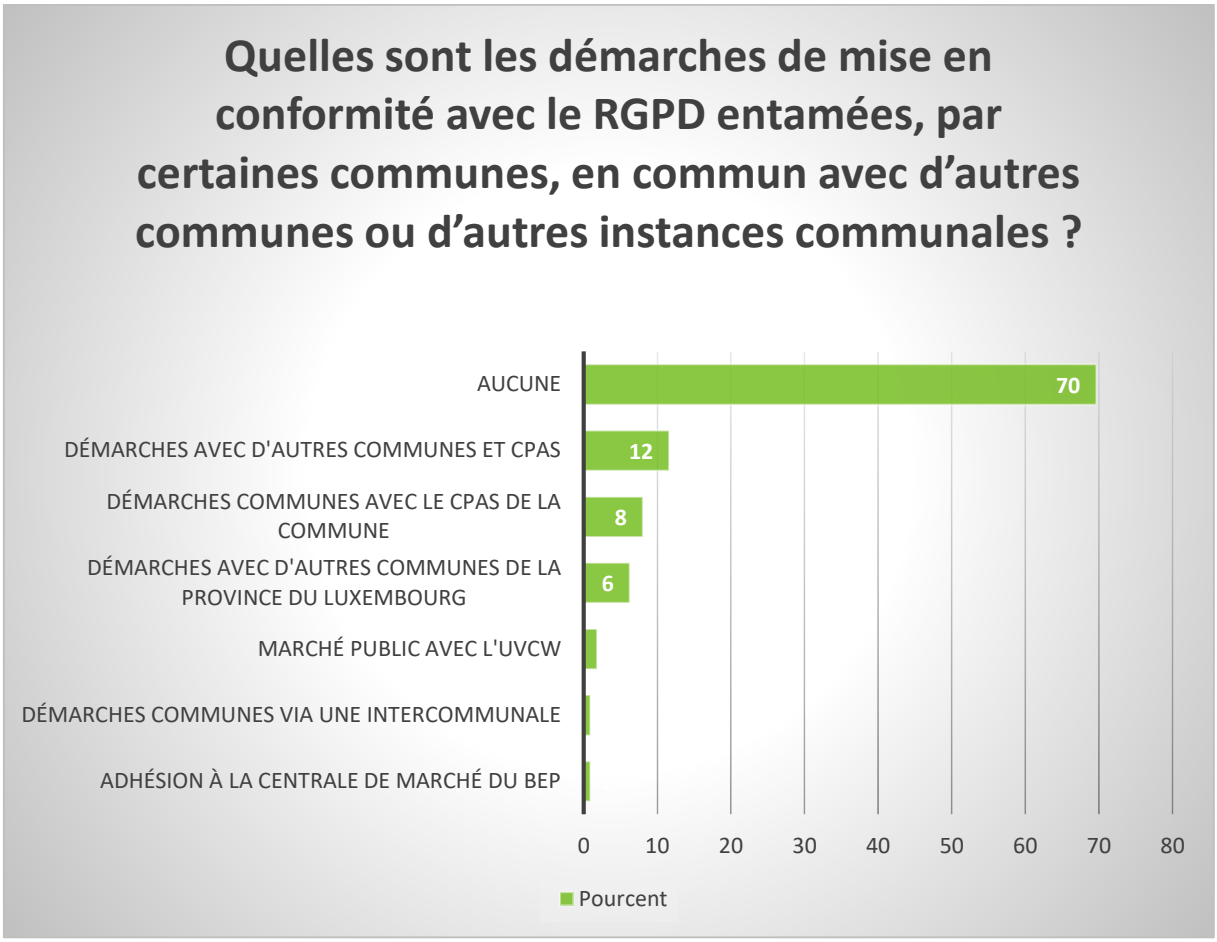

Perception du RGPD

Un peu plus d'1 commune sur 2 voit la mise en place du RGPD comme une opportunité d'améliorer ses procédures internes. Un peu plus d'1 tiers des communes perçoivent le RGPD comme une opportunité d'améliorer la gestion de ses flux des données.

Toutefois, la moitié des communes ressentent la mise en place du RGPD comme une contrainte.

Plus précisément, **les grandes communes perçoivent principalement la mise en place du RGPD comme une opportunité ; alors que les plus petites communes le voient d'abord comme une contrainte.**

Comment les communes ont-elles perçu la mise en place du RGPD ?	Nombre	Pourcentage
Comme une opportunité d'améliorer leurs procédures internes	61	54%
Comme une contrainte	57	51%
Comme une opportunité d'améliorer la gestion des flux des données	40	36%

Comme un prérequis pour le développement de la Smart City	12	11%
Comme une autre opportunité	9	8%
Comme une formalisation de pratiques déjà en cours	1	1%
Comme le bug de l'an 2000... Beaucoup trop de "bruit"…	1	1%
Comme une nécessité	1	1%
Comme une lourdeur administrative de plus	1	1%
Comme une évolution des règles existantes	1	1%

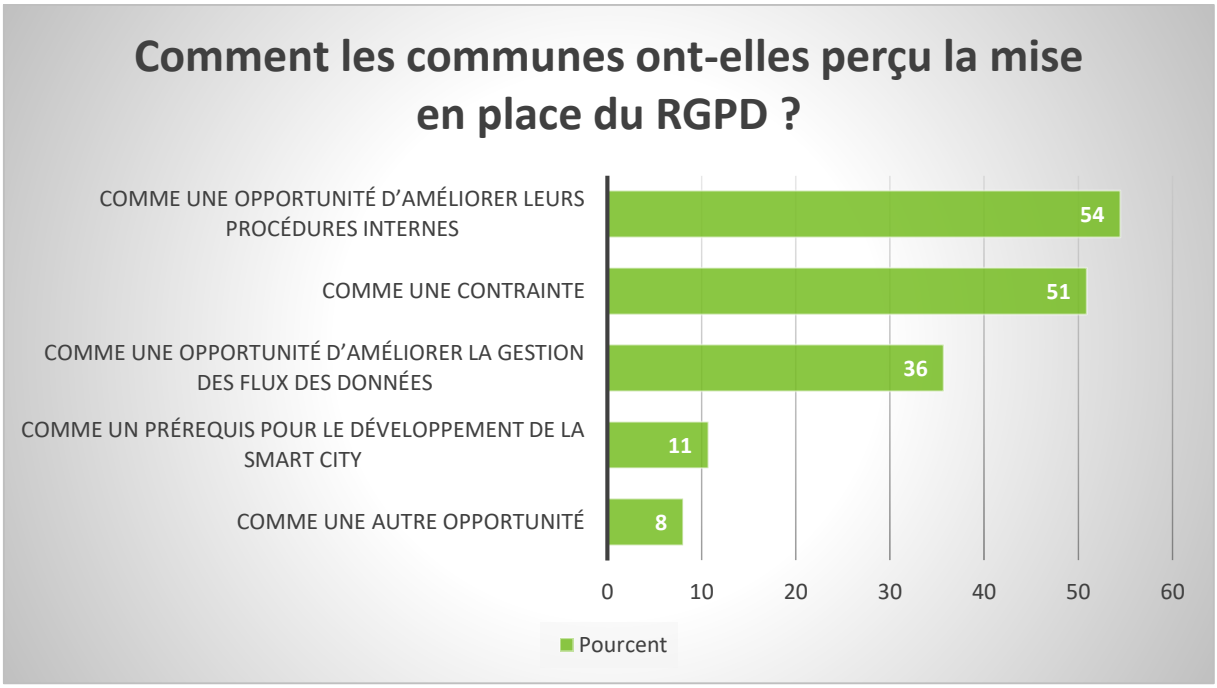

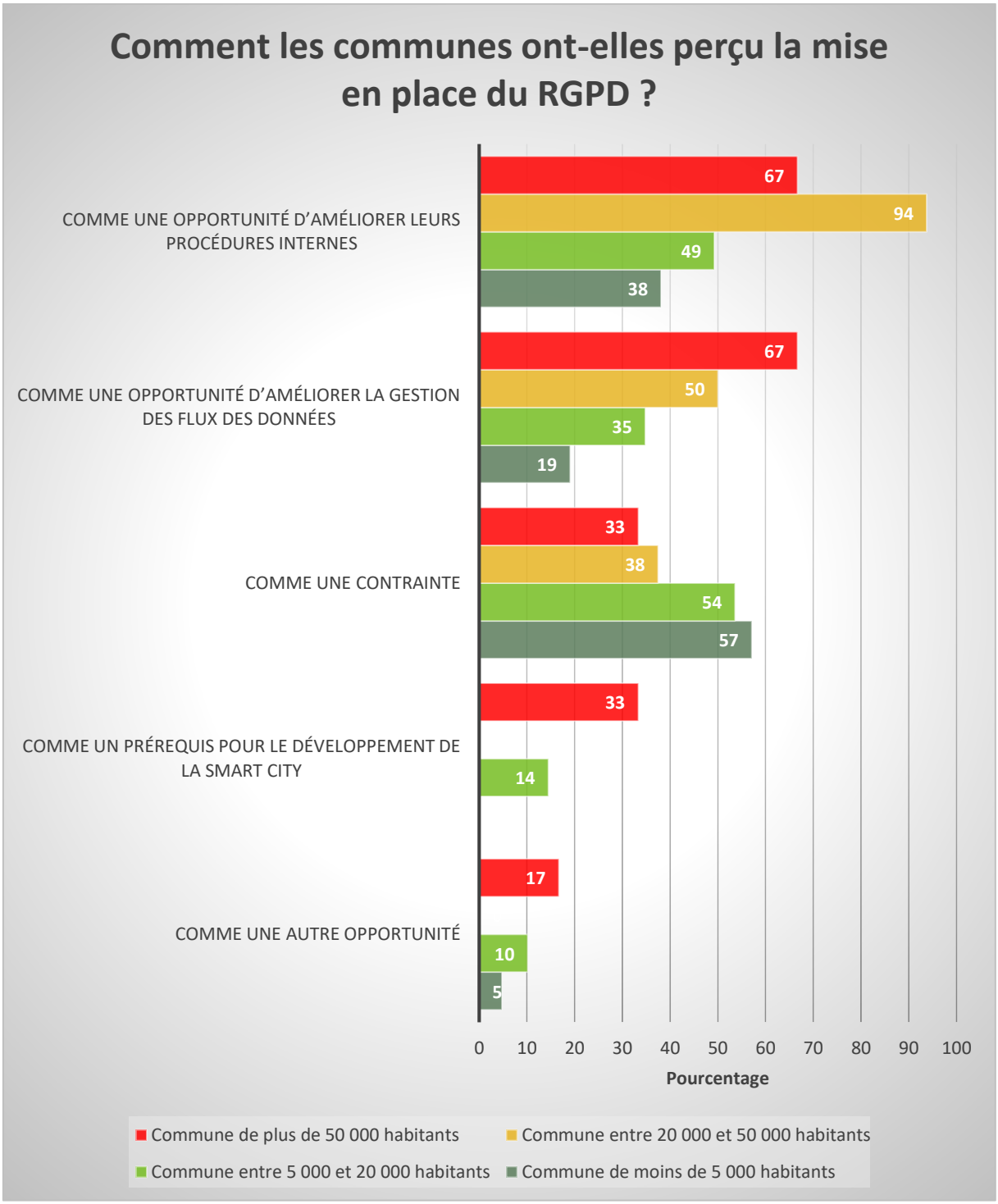
Comment les communes ont-elles perçu la mise en place du RGPD ?
COMME UNE OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORER LEURS PROCÉDURES INTERNES
67
94
49
38
COMME UNE OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORER LA GESTION DES FLUX DES DONNÉES
67
50
35
19
COMME UNE CONTRAINTE
33
38
54
57
COMME UN PRÉREQUIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SMART CITY
33
14
COMME UNE AUTRE OPPORTUNITÉ
17
10
5
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
Pourcentage
Commune de plus de 50 000 habitants
Commune entre 20 000 et 50 000 habitants
Commune entre 5 000 et 20 000 habitants
Commune de moins de 5 000 habitants

Demandes des communes relatives à la mise en conformité avec le RGPD

La principale demande formulée par les communes est l'organisation de formations : formations à la fonction de DPO, formations à destination des agents, formations pratiques (mise en place du RGPD, comment agir au quotidien pour être en conformité avec le RGPD, …), …

La deuxième demande des communes est des documents et modèles types tels que : registre de traitement des activités, mentions légales, formulaires, inventaires de données, procédures, méthodologie, cahier des charges pour l'archivage des données, …

La troisième demande est de pouvoir disposer d'outils adaptés à la mise en conformité au RGPD et spécifiques aux administrations communales : outils permettant de mettre en place des procédures et les adapter facilement, logiciel de registre de traitement des données, outils permettant de faciliter l'exercice des droits du citoyen, outils de gestion des données, ERP, … Certains outils actuellement utilisés par les communes ne sont pas adaptés au RGPD et sont non interopérables.

Plusieurs communes ont également émis le souhait de pouvoir échanger les bonnes pratiques avec d'autres pouvoirs locaux ou de disposer d'une liste de ces bonnes pratiques.

Un besoin d'accompagnement est aussi pointé par certaines communes : soutien de la Région Wallonne ou des Provinces, …

Une aide à la réalisation du registre de traitement des activités et à la mise en conformité au RGPD est aussi une demande récurrente.

Un DPO commun à plusieurs communes et/ou CPAS est également une demande formulée plusieurs fois, et en particulier par les petites communes. On constate d'ailleurs que certaines communes et autres instances administratives se sont organisées entre elles pour désigner un DPO commun.

Certaines communes rurales mettent en avant un manque de temps et de personnel qualifié et demandent donc une aide financière.

Voici encore quelques demandes formulées 1 ou 2 fois : réalisation d'un audit ; allègement des contraintes pour le secteur public qui subit des règles faites pour le privé ; définition du concept de "données" avec des exemples pratiques ; établissement d'une nomenclature-type de l'architecture de données ; mise à disposition d'une ligne du temps avec les différentes étapes à mettre en place ; clarification des procédures à suivre.

Quelles sont les demandes des communes en termes d'accompagnement ou de formations en relation avec le RGPD ?	Nombre	Pourcentage parmi les communes ayant répondu à cette question
Des formations	13	27%
Documents et modèles types (registre de traitement, mentions légales, …)	12	25%
Mise à disposition d'outils	7	15%
Bonnes pratiques d'autres pouvoirs locaux	4	8%

Un accompagnement	4	8%
Une aide à la réalisation du registre de traitements et à la mise en conformité avec le RGPD	4	8%
Mise à disposition d'un DPO commun pour plusieurs communes	3	6%
Aide financière pour engager un DPO	3	6%
Un audit	2	4%
Un allègement des contraintes pour le secteur public qui subit des règles faites pour le privé	1	2%
Une définition du concept de "données" avec des exemples pratiques	1	2%
Une nomenclature-type de l'architecture de données	1	2%
Une ligne du temps avec les différentes étapes à mettre en place	1	2%
Clarification des procédures à suivre	1	2%

Quelles sont les demandes des communes en termes d'accompagnement ou de formations en relation avec le RGPD ?
DES FORMATIONS
27
DOCUMENTS ET MODÈLES TYPES (REGISTRE DE TRAITEMENT, MENTIONS LÉGALES, ...)
25
MISE À DISPOSITION D'OUTILS
15
UNE AIDE À LA RÉALISATION DU REGISTRE DE TRAITEMENTS ET À LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE...
8
UN ACCOMPAGNEMENT
8
BONNES PRATIQUES D'AUTRES POUVOIRS LOCAUX
8
AIDE FINANCIÈRE POUR ENGAGER UN DPO
6
MISE À DISPOSITION D'UN DPO COMMUN POUR PLUSIEURS COMMUNES
6
UN AUDIT
4
CLARIFICATION DES PROCÉDURES À SUIVRE
2
UNE LIGNE DU TEMPS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À METTRE EN PLACE
2
UNE NOMENCLATURE-TYPE DE L'ARCHITECTURE DE DONNÉES
2
UNE DÉFINITION DU CONCEPT DE "DONNÉES" AVEC DES EXEMPLES PRATIQUES
2
UN ALLÈGEMENT DES CONTRAINTES POUR LE SECTEUR PUBLIC QUI SUBIT DES RÈGLES FAITES POUR LE PRIVÉ
2
0
5
10
15
20
25
30
Pourcentage parmi les communes ayant répondu à cette question

4. Open Data

Les données ouvertes, ou Open Data en anglais, renvoient à des informations qui peuvent être librement utilisées, modifiées et partagées par toute personne à quelque fin que ce soit. Elles se doivent d'être disponibles sous licence ouverte, dans un format facile d'utilisation et modifiable. Enfin ces données doivent être fournies sous une forme lisible par des machines.
Plus de détails ci-dessus.

Connaissance du décret Open Data

Un décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française relatif à l'ouverture des données du secteur public a été voté le 2 juillet 2017. Voir ci-dessus pour plus de précisions.

Il est interpellant de constater que plus de 70% des communes connaissent juste l'existence de ce décret, voire même n'en ont jamais entendu parler.

Seules 3% des communes le connaissent parfaitement et un quart des communes le connaissent dans les grandes lignes.

Qu'est-ce que les communes connaissent du décret Open Data du 2 juillet 2017 ?	Nombre	Pourcentage
Elles le connaissent parfaitement	3	3%
Elles en connaissent les grandes lignes	29	26%
Elles savent juste qu'il existe	42	38%
Elles n'en ont jamais entendu parler	38	34%

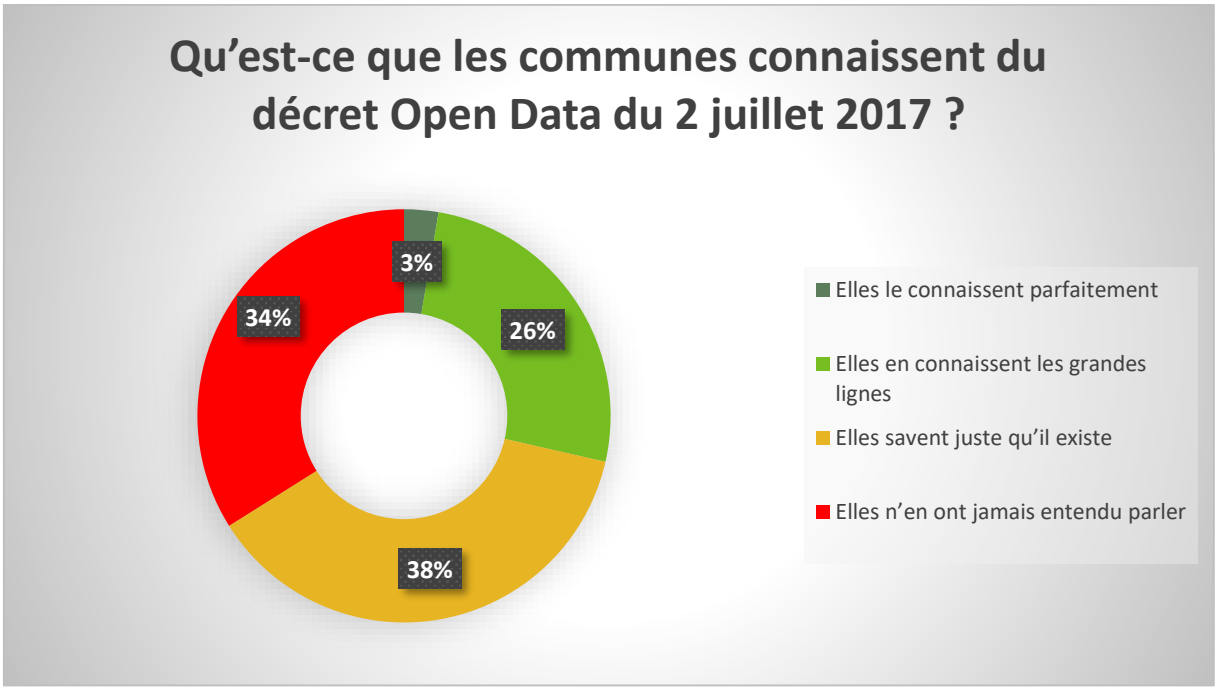

Perception du décret Open Data

Près de 4 communes sur 10 ne connaissent pas (ou pas assez) le décret Open Data. Un quart des communes voient ce décret comme une opportunité pour être plus transparent vis-à-vis des citoyens et des employés communaux. 23% des communes le perçoivent comme une opportunité pour plus de participation citoyenne. Une commune sur 5 le considère comme une opportunité pour améliorer la qualité de leurs données. Et 18% comme une opportunité pour stimuler l'innovation dans leur région.

Toutefois, un peu plus d'1 commune sur 10 considère ce décret comme une contrainte et 9% n'en voient pas l'intérêt.

Quand on approfondit ces résultats, on constate que **les grandes villes perçoivent plutôt ce décret comme une opportunité, alors que les petites communes ne le connaissent pas, le considèrent comme une contrainte ou sans intérêt**.

Comment les communes perçoivent-elles le décret Open Data ?	Nombre	Pourcentage
Elles n'ont pas suffisamment connaissance du décret Open Data pour répondre à la question	44	39%
Une opportunité pour être plus transparent vis-à-vis des citoyens et des employés communaux	27	24%
Une opportunité pour plus de participation citoyenne	26	23%
Une opportunité pour améliorer la qualité de leurs données	22	20%
Une opportunité pour stimuler l'innovation dans leur région	20	18%
Une contrainte	13	12%

Elles n'en voient pas l'intérêt	10	9%
Une opportunité pour réaliser des économies financières potentielles	3	3%

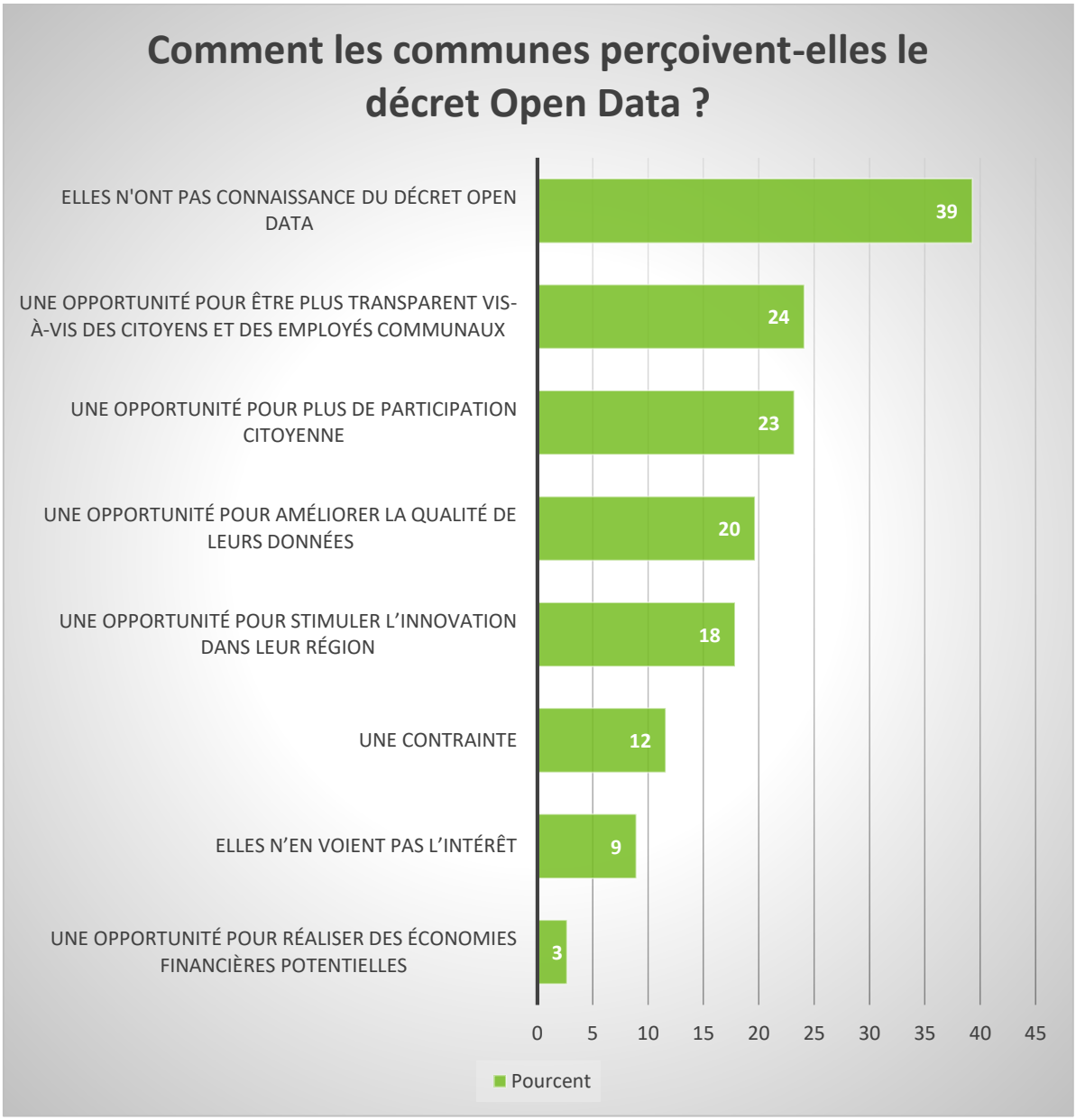

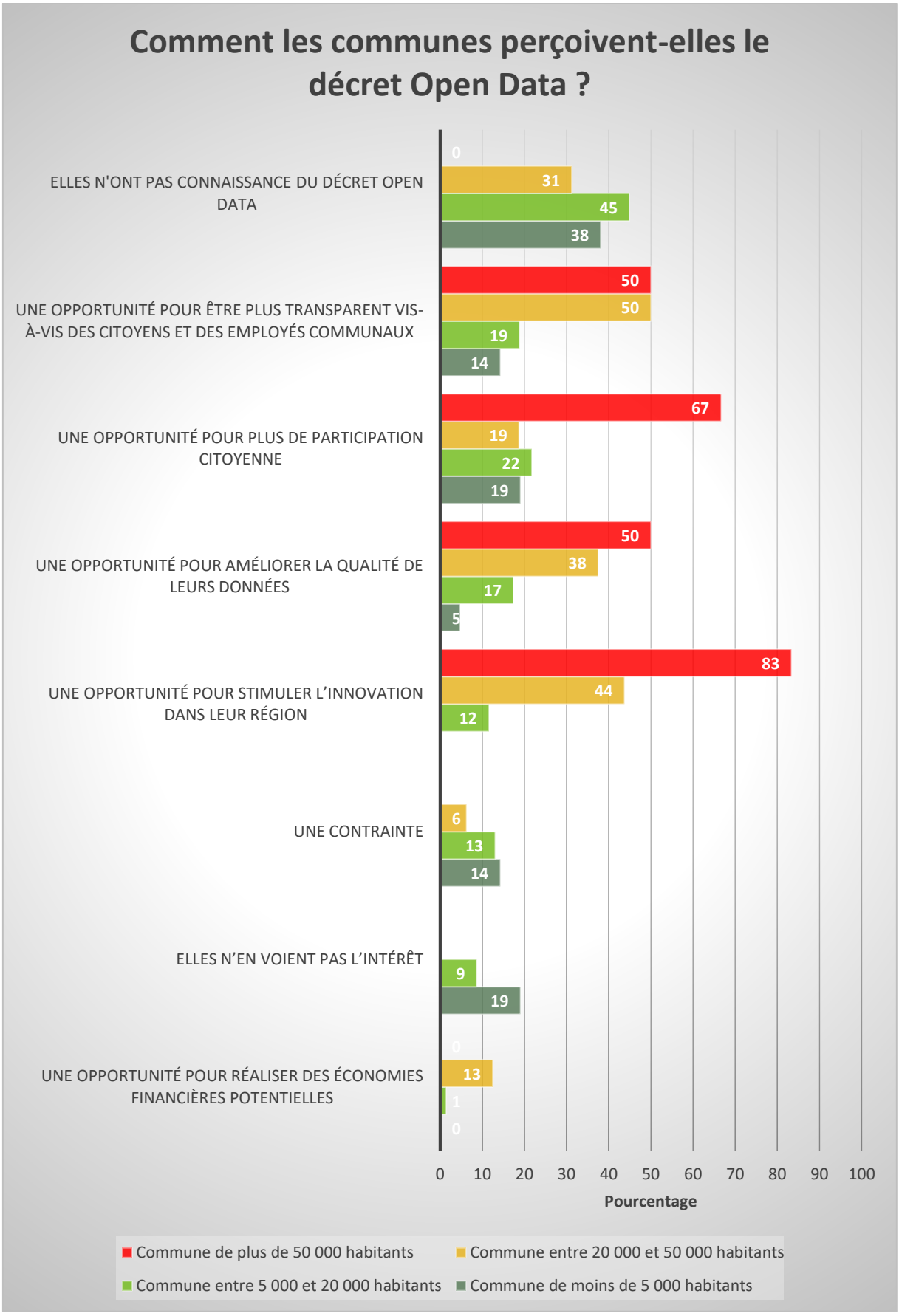
Comment les communes perçoivent-elles le décret Open Data ?
ELLES N'ONT PAS CONNAISSANCE DU DÉCRET OPEN DATA
0
31
45
38
UNE OPPORTUNITÉ POUR ÊTRE PLUS TRANSPARENT VIS-À-VIS DES CITOYENS ET DES EMPLOYÉS COMMUNAUX
50
50
19
14
UNE OPPORTUNITÉ POUR PLUS DE PARTICIPATION CITOYENNE
67
19
22
19
UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LEURS DONNÉES
50
38
17
5
UNE OPPORTUNITÉ POUR STIMULER L'INNOVATION DANS LEUR RÉGION
83
44
12
UNE CONTRAINTE
6
13
14
ELLES N'EN VOIENT PAS L'INTÉRÊT
9
19
UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES FINANCIÈRES POTENTIELLES
0
13
1
0
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
Pourcentage
Commune de plus de 50 000 habitants
Commune entre 20 000 et 50 000 habitants
Commune entre 5 000 et 20 000 habitants
Commune de moins de 5 000 habitants

Ouverture ou non des données par les communes

Moins de 10% des communes répondantes affirment ouvrir leurs données. Les plus grandes communes ouvrent un peu plus leurs données que les plus petites.

Toutefois, ces résultats sont à considérer avec réserve. En effet, pour 3 communes parmi les 10 affirmant ouvrir leurs données, nous n'avons pas trouvé ces données ouvertes sur le web.

A contrario, pour certaines communes qui affirment ne pas ouvrir leurs données, nous avons trouvé sur le web des données ouvertes. Ceci s'explique par le fait que, sur les sites web des communes qui sont gérés par IMIO, il y a par défaut une page où certaines données sont ouvertes et publiées au format xml (url_de_la_commune/opendata). Visiblement, les communes ne sont pas systématiquement au courant de l'existence de cette page.

Ces différents résultats nous prouvent qu'un fort travail de sensibilisation est encore nécessaire à l'égard de l'ensemble des communes wallonnes et de leurs fonctionnaires.

Est-ce que les communes offrent déjà certaines de leurs données en accès ouvert (Open Data) ?	Nombre	Pourcentage
Oui	10	9%
Non	102	91%

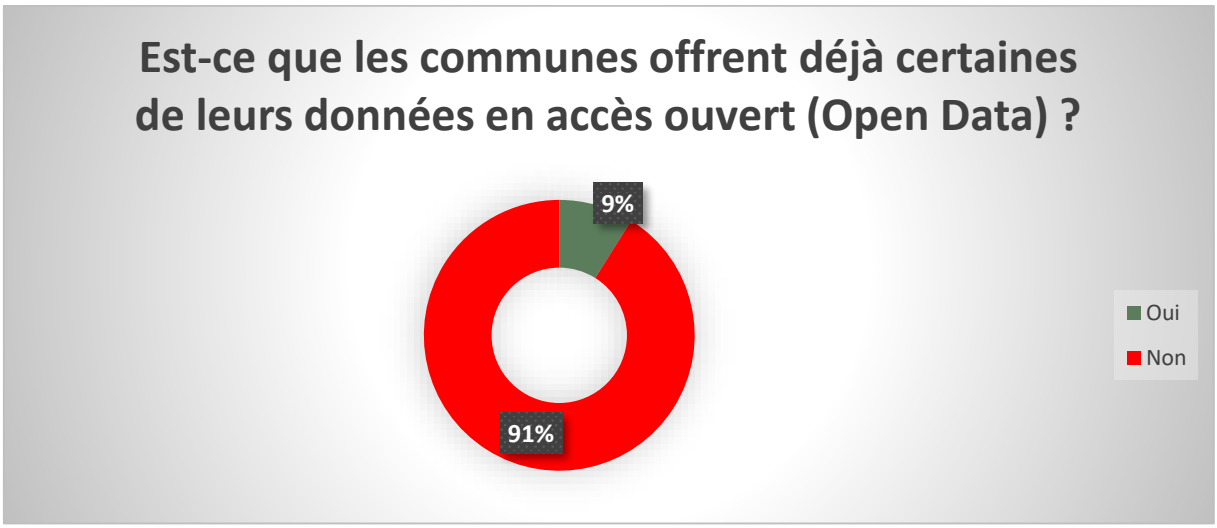

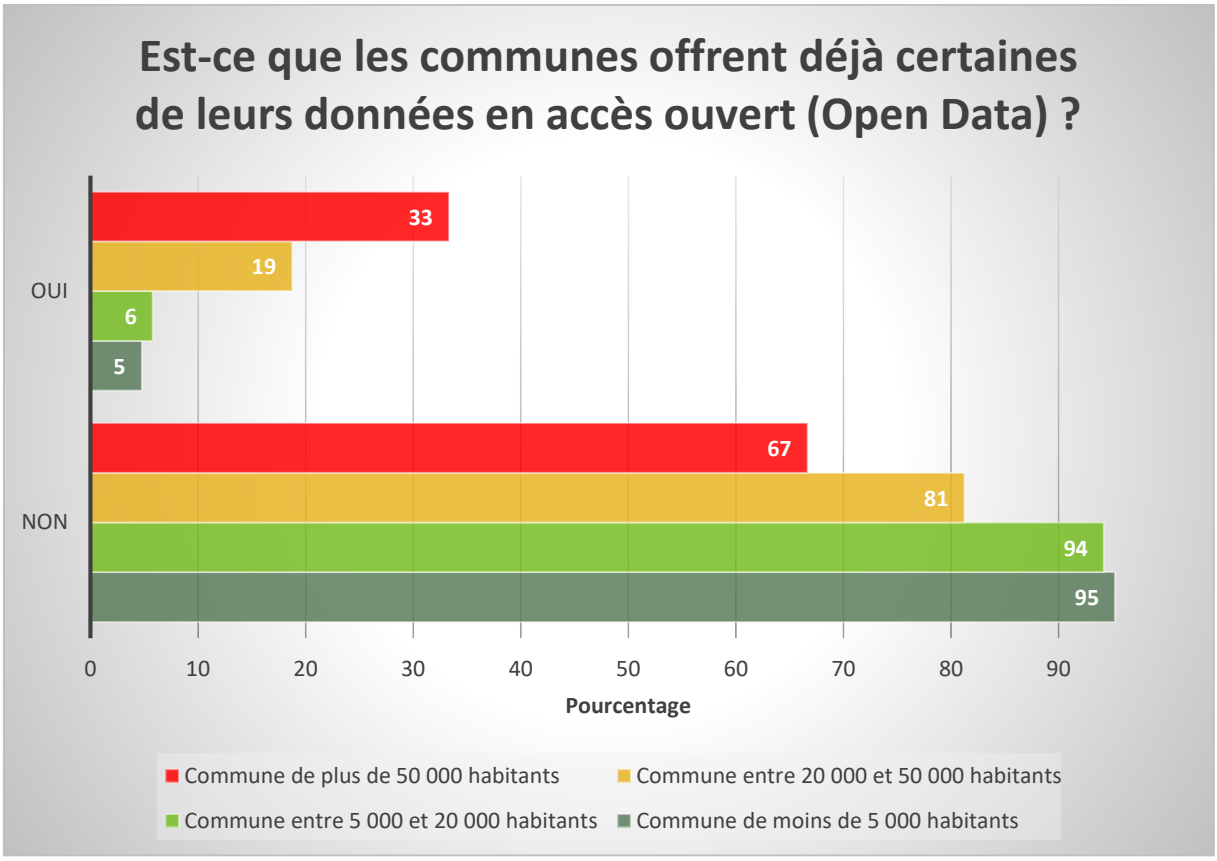

Réponses des communes répondantes affirmant ouvrir leurs données

Dans cette section, nous présentons les réponses aux questions posées aux communes ayant affirmé ouvrir leurs données : soit 10 communes.

Choix des données ouvertes

Parmi les 10 communes répondantes qui affirment ouvrir leurs données, 80% d'entre elles ont choisi d'ouvrir des données qui intéressent leur public cible ; à savoir soit des données régulièrement demandées par les citoyens ou entreprises locales ; soit des données régulièrement consultées sur leur site internet. 3 communes sur 10 ont choisi d'ouvrir des données disponibles, mises à jour et faciles à mettre en Open Data.

Comment les communes ont-elles choisi les données qu'elles souhaitaient mettre à disposition ?	Nombre	Pourcentage
Ce sont des données régulièrement demandées par les citoyens ou entreprises locales	5	50%
Ce sont des données régulièrement consultées sur leur site internet	5	50%
Elles avaient ces données disponibles, mises à jour et faciles à mettre en Open Data	3	30%

Elles se sont inspirés des données disponibles sur les portails Open Data d'autres communes (en Belgique ou en Europe)	1	10%
Ce sont des données dont l'ouverture était nécessaire à certains processus interne.	1	10%

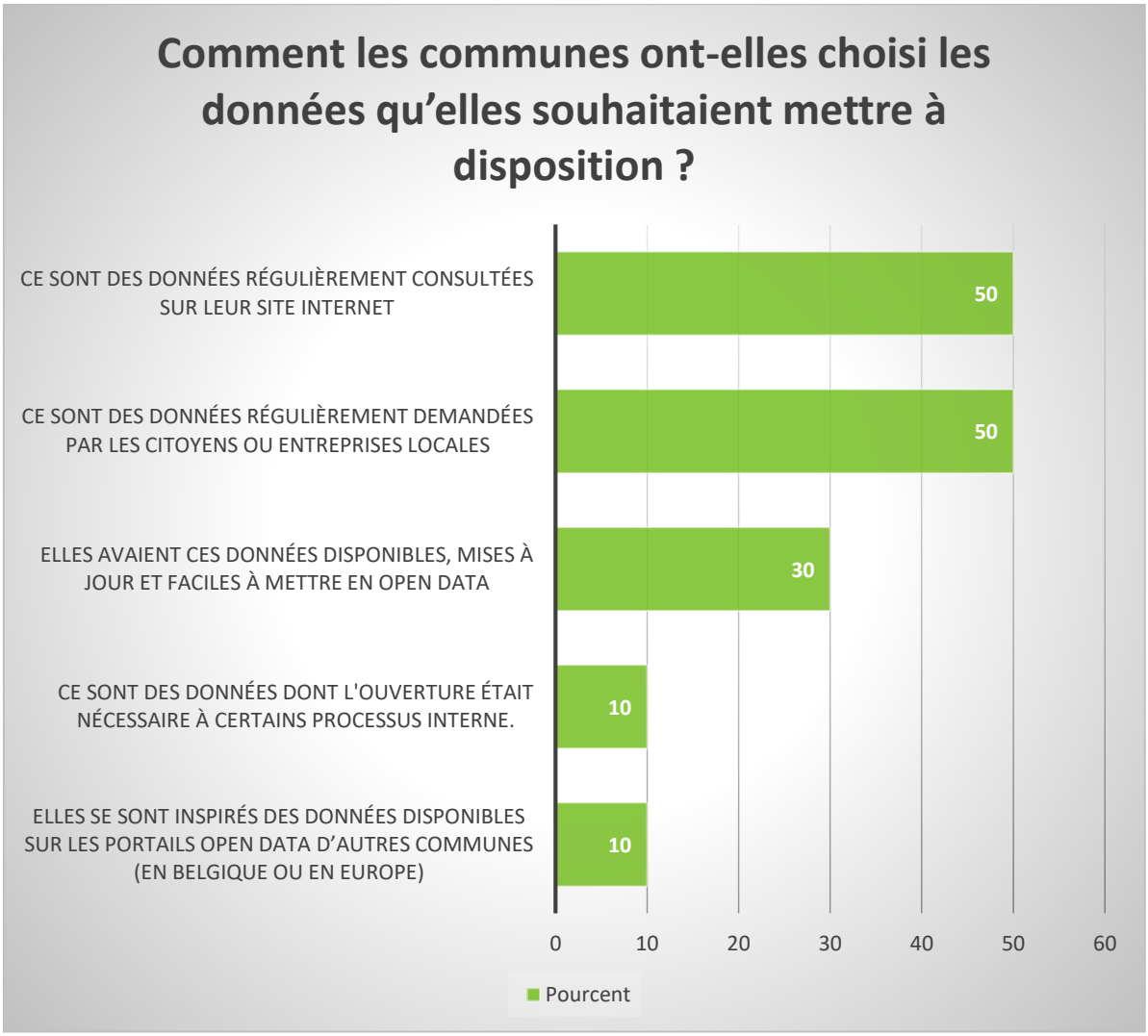

Types de données ouvertes par les communes

9 des 10 communes ouvrent des données culturelles ou touristiques. 6 des 10 communes ouvrent des données de types : Environnement, Sport, Commerce et/ou Patrimoine. Les autres types de données sont ouvertes par moins de la moitié des 10 communes.

Lorsqu'on observe les réponses sous un autre angle, on note que 3 des 10 communes ouvrent uniquement un type de données (Culture et Tourisme pour 2 d'entre elles et Archives générales pour la troisième). Alors que les 7 autres communes ouvrent au moins 5 types de données différentes.

A quels types de données appartiennent les données ouvertes par les communes ?	Nombre	Pourcentage
Culture et Tourisme	9	90%
Environnement	6	60%
Sport	6	60%
Commerce	6	60%
Patrimoine	6	60%
Energie	5	50%
Photos anciennes	5	50%
Population	4	40%
Education	4	40%
Santé	4	40%
Transport et mobilité	3	30%
Economie et finances	3	30%
Archives générales	3	30%

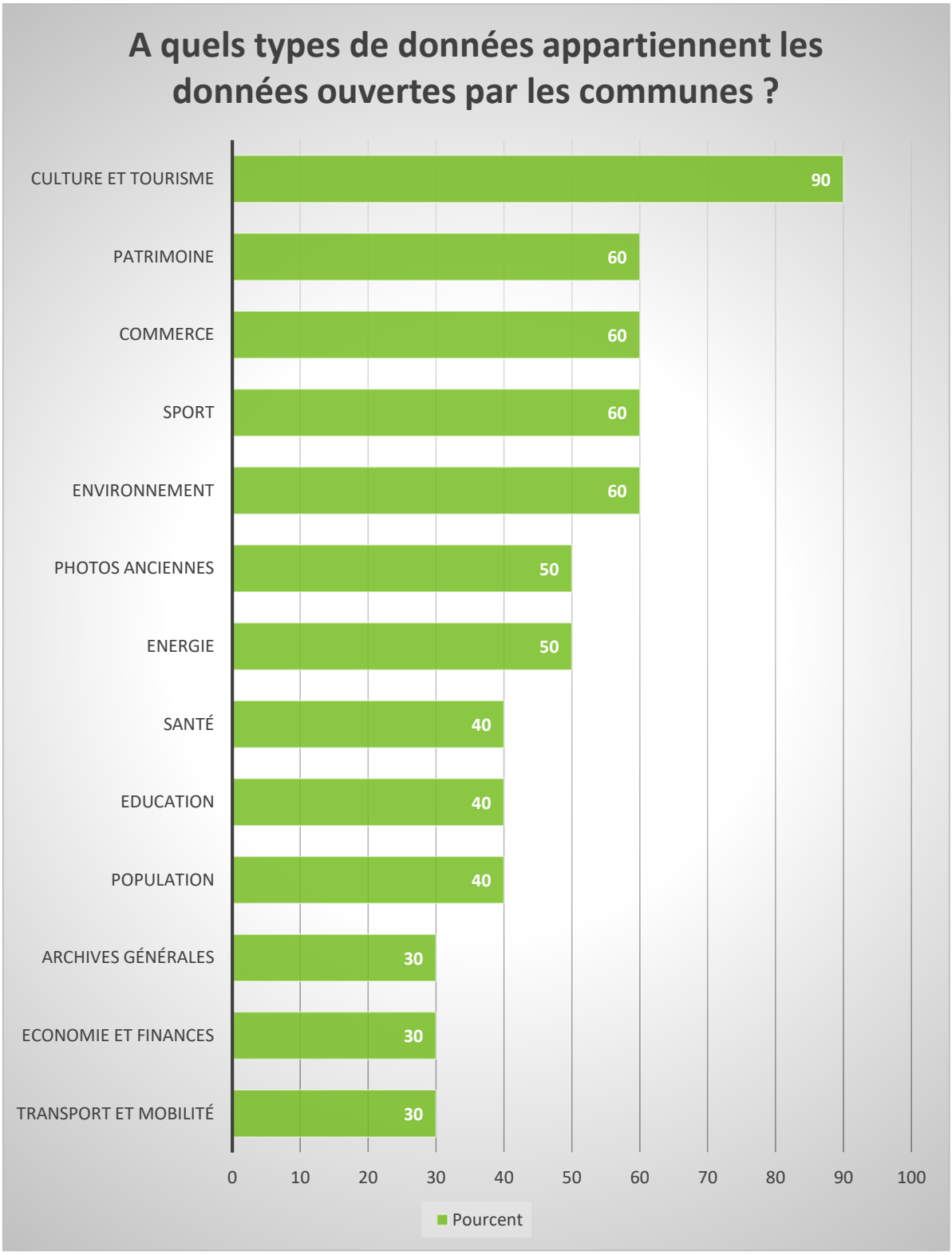
A quels types de données appartiennent les données ouvertes par les communes ?
CULTURE ET TOURISME
90
PATRIMOINE
60
COMMERCE
60
SPORT
60
ENVIRONNEMENT
60
PHOTOS ANCIENNES
50
ENERGIE
50
SANTÉ
40
EDUCATION
40
POPULATION
40
ARCHIVES GÉNÉRALES
30
ECONOMIE ET FINANCES
30
TRANSPORT ET MOBILITÉ
30
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
Pourcent

Support de publication des données ouvertes

8 communes sur les 10 qui publient des données ouvertes le font sur le site web de la commune. Une seule commune dispose d'un portail propre à la commune et les données de 2 communes sont disponibles sur le portail Open Data wallon.

Il sera donc essentiel à l'avenir de promouvoir davantage les plateformes Open Data encore très peu utilisées actuellement par les villes et communes wallonnes.

Sur quel support les communes publient-elles leurs données ?	Nombre	Pourcent
Site web de la commune	8	80%
Portail Open Data propre à la commune	1	10%
Portail Open Data wallon	2	20%
Portail Open Data fédéral	0	0%
Portail Open Data européen	0	0%

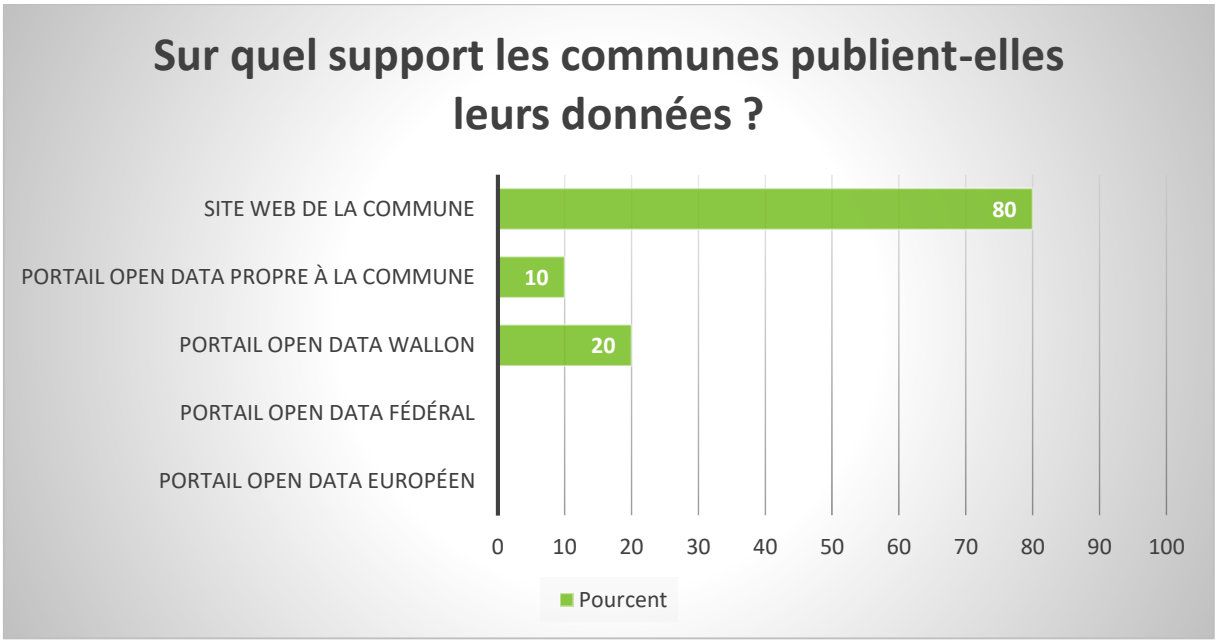

Mise à jour des données ouvertes

Les 10 communes qui ouvrent leurs données les maintiennent à jour. Ces mises à jour sont automatiques pour 3 d'entre elles et manuelles pour les 7 autres.

Les communes maintiennent-elles leurs données à jour ?	Nombre	Pourcentage
Oui, c'est automatique.	3	30%
Oui, régulièrement mais de façon manuelle.	7	70%
Partiellement	0	0%
Non	0	0%

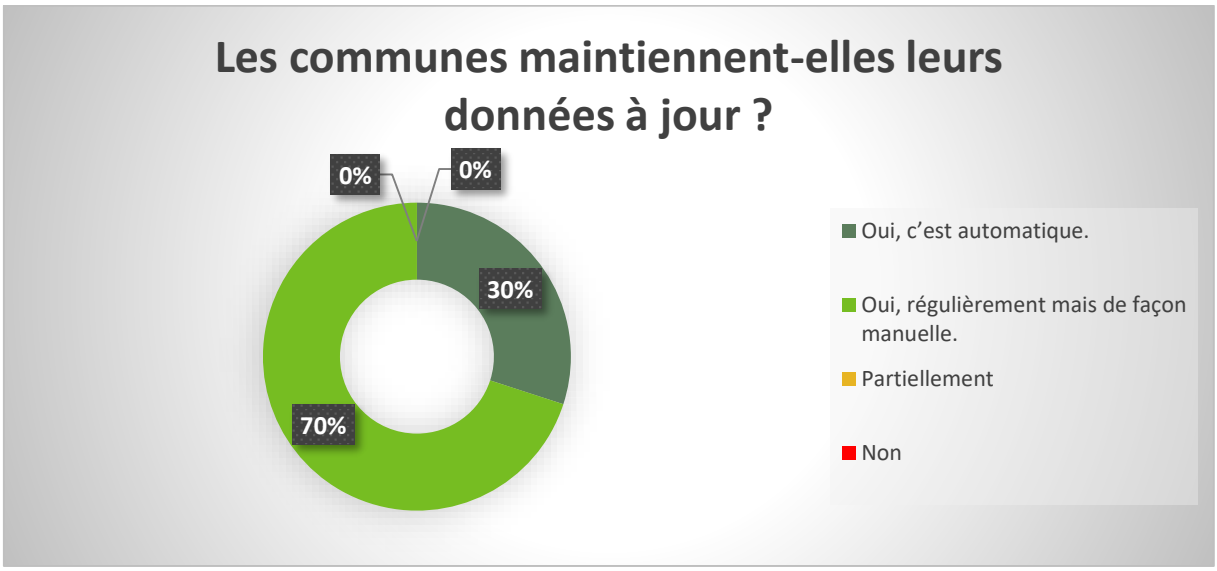

Quelles mesures les communes adoptent-elles pour garantir l'anonymisation de leurs données ouvertes ?

Les 2 communes qui ouvrent des données personnelles les anonymisent.

Formats

En 2001, Tim Berners-Lee a développé un système de classement des formats des données ouvertes. Il a établi une hiérarchie en 5 étoiles, qui est fréquemment adoptée par ceux qui publient de l'open data à travers le monde.

Ce classement en 5 étoiles évalue l'accessibilité et la facilité d'utilisation technique d'une série de données, allant de 1 étoile (données disponibles en ligne sous une licence ouverte) à 5 étoiles (appartenance au web des données, à savoir des données étroitement liées, immédiatement lisibles

et compréhensibles par l'humain ou la machine). Les étoiles sont attribuées de manière séquentielle ; on ne peut pas attribuer une étoile supérieure si les exigences de la précédente ne sont pas satisfaites.

Voici ce classement :

Etoiles	Description
1 étoile	Données que l'on peut qualifier d'ouvertes, c'est-à-dire celles dont le contenu est disponible sous licence ouverte et ce sous n'importe quelle forme.
2 étoiles	Données réutilisables facilement ; à savoir que les données doivent être disponibles sous un format largement réutilisable et structuré, lisible par une machine et compréhensible par l'humain.
3 étoiles	Données disponibles sous un format structuré et lisible par une machine et qui ne sont pas dans un format propriétaire.
4 étoiles	Données qui utilisent des URI (afin d'être localisée, chaque ressource possède une adresse unique et permanente en ligne, appelée Uniform Ressource Identifier ou URI) pour les décrire, afin que l'humain puisse faire des références à celles-ci.
5 étoiles	Données liées à d'autres données pour leur ajouter du contexte.

6 des 10 villes qui ouvrent leurs données publient uniquement des données classées 1 étoile : soit des données non structurées. 2 des 10 villes qui ouvrent leurs données publient uniquement des données classées 3 étoiles. Les 2 dernières publient leurs données dans différents formats : pour 1 des 2, ses données sont classées 1 ou 2 étoiles et pour l'autre les données sont classées 1, 2, 3 ou 4 étoiles.

Dans quels formats les communes publient-elles leurs données ?	Nombre	Pourcentage
Données non structurées : PDF, DOC(X), …	8	80%
Données structurées, dans un format propriétaire : XLS(S), …	2	20%
Données structurées, dans un format non propriétaire : CSV, XML, JSON, …	3	30%
Données avec des URI (identificateur de ressources uniformes pour les noms des choses) : RDF, …	1	10%
Données liées à d'autres données pour y ajouter du contexte	0	0%

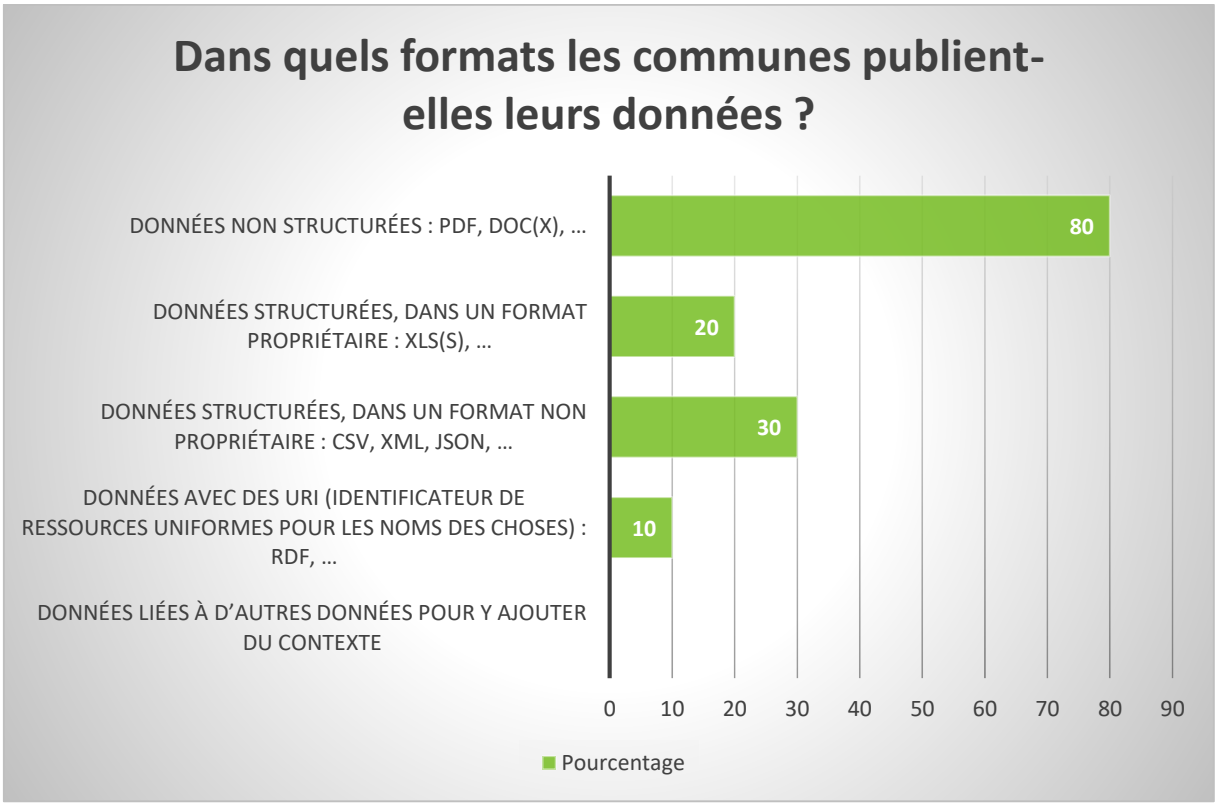

Cahier des charges

Lors de la rédaction de leurs cahiers des charges, 7 des 10 communes qui ouvrent leurs données prévoient dans certains cas de pouvoir récupérer et exploiter les données récoltées et/ou produites. Les 3 autres ne le font pas. Malheureusement ces 3 communes perdent ainsi le contrôle sur des données qui ont certainement une grande valeur.

Lors de la rédaction de leurs cahiers des charges, les communes prévoient-elles de pouvoir récupérer et exploiter les données récoltées et/ou produites ?	Nombre	Pourcentage
Oui, toujours	0	0%
Oui, dans certains cas	7	70%
Non	3	30%

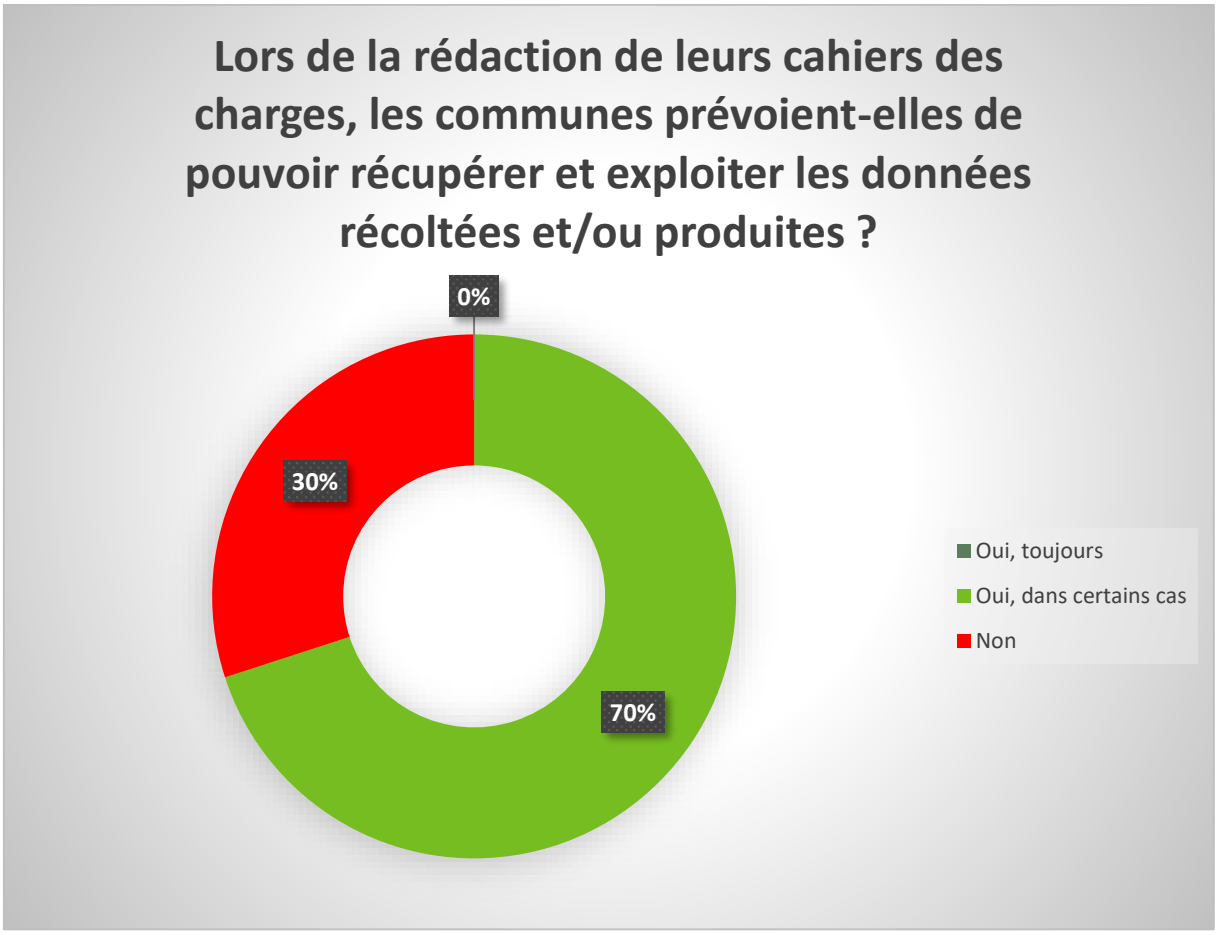

Impact de l'ouverture des données

Malheureusement, l'impact positif de l'ouverture des données sur la culture de la donnée en interne n'est pas encore évident pour la majorité des villes.

En effet, pour 5 communes sur 10, l'ouverture de leurs données n'a pas eu d'impact positif sur la culture de la donnée dans la commune. Une des 5 autres communes ne sait pas encore estimer cet impact. Et pour les 4 communes restantes, l'ouverture des données a amené de la transparence entre les différents services. De plus, pour une des 4 communes où l'ouverture des données a apporté de la transparence, certains employés ont proposé spontanément le partage de données mais d'autres employés ou mandataires ont émis des réticences.

L'ouverture des données de la commune a-t-elle eu un impact positif sur la culture de la donnée en interne ?	Nombre	Pourcentage
Non, pas particulièrement	5	50%
Oui, elles apprécient la transparence (que cela a amené entre les différents services au sein de la commune)	4	40%
Oui, certains employés proposent spontanément de partager certaines données	1	10%

Non, au contraire, elles notent des réticences	1	10%
C'est encore trop tôt pour le dire	1	10%

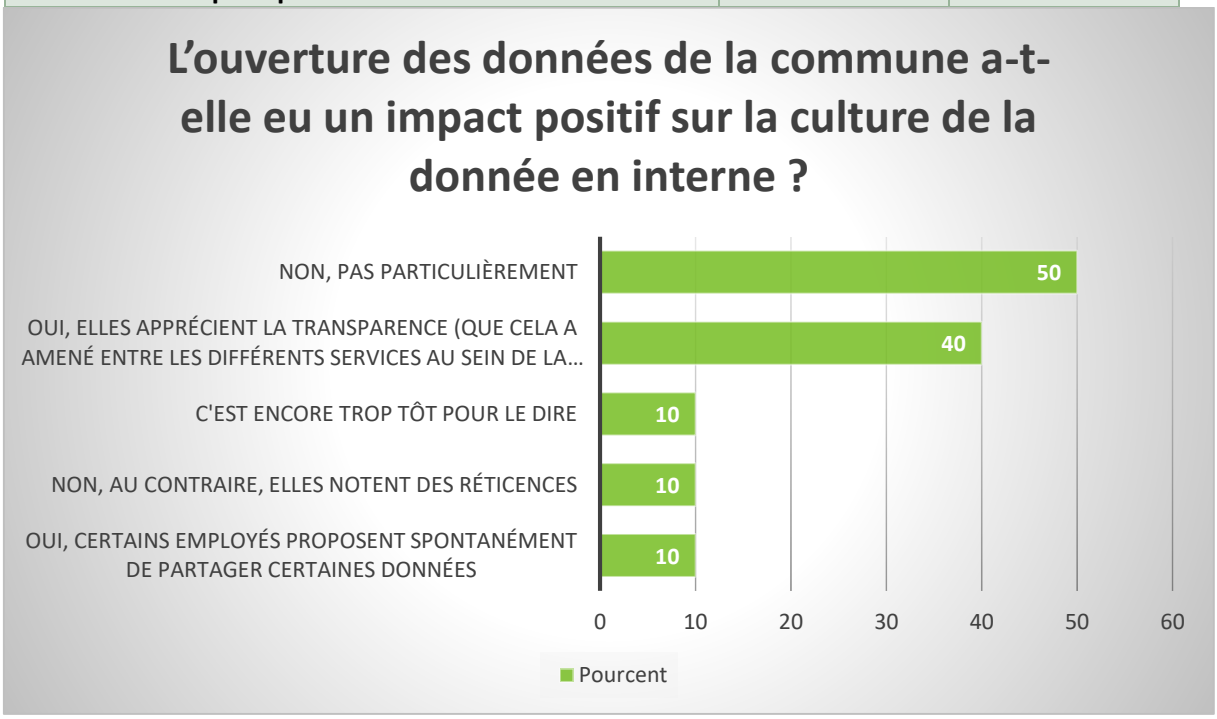

Réponses des communes répondantes affirmant ne pas ouvrir leurs données

Dans cette section, nous présentons les réponses des communes ayant affirmé ne pas ouvrir leurs données : soit 102 communes.

Raisons pour lesquelles certaines communes n'ouvrent pas leurs données

Parmi les communes répondantes qui n'ouvrent pas leurs données, 70% des communes ne le font pas par manque de ressources en temps, personnel et/ou budget.

66% des communes n'ouvrent pas leurs données par manque de connaissances, par manque de clarté sur la manière de procéder et/ou par méconnaissance des données qui peuvent être ouvertes et qui doivent éventuellement être anonymisées. Les plus petites communes expriment encore plus que les grandes ce manque de connaissances.

16% des communes pensent que l'Open Data est contradictoire avec la mise en place du RGPD.

14% des communes attendent l'arrêté d'exécution du décret Open Data.

12% des communes craignent de perdre le contrôle sur leurs données.

Il est intéressant de noter que **seulement 11% des communes n'ouvrent pas leurs données car elles n'en voient pas l'intérêt. De plus, ce sont exclusivement des communes de moins de 20 000 habitants qui expriment cette absence d'intérêt.**

Pour 2% des communes, les logiciels métiers pour les communes ne sont pas prévus ou adaptés à l'ouverture des données.

Pourquoi les communes n'ouvrent-t-elles pas encore leurs données ?	Nombre	Pourcentage
Par manque de temps	57	56%
Par manque de personnel	56	55%
Par manque de connaissances	47	46%
Par manque de clarté sur la manière de procéder	37	36%
Par manque de budget	29	28%
Elles ne savent pas quels types de données peuvent être ouvertes	26	25%
Elles trouvent l'Open Data contradictoire avec la mise en place du RGPD	16	16%
Elles attendent l'arrêté d'exécution du décret Open Data	14	14%
Elles ne savent pas quand les données doivent être anonymisées	13	13%
Par crainte de perdre le contrôle sur leurs données	12	12%
Elles ne voient pas l'intérêt de le faire	11	11%
Les logiciels métiers pour les communes ne sont pas prévus/adaptés à l'ouverture des données	2	2%

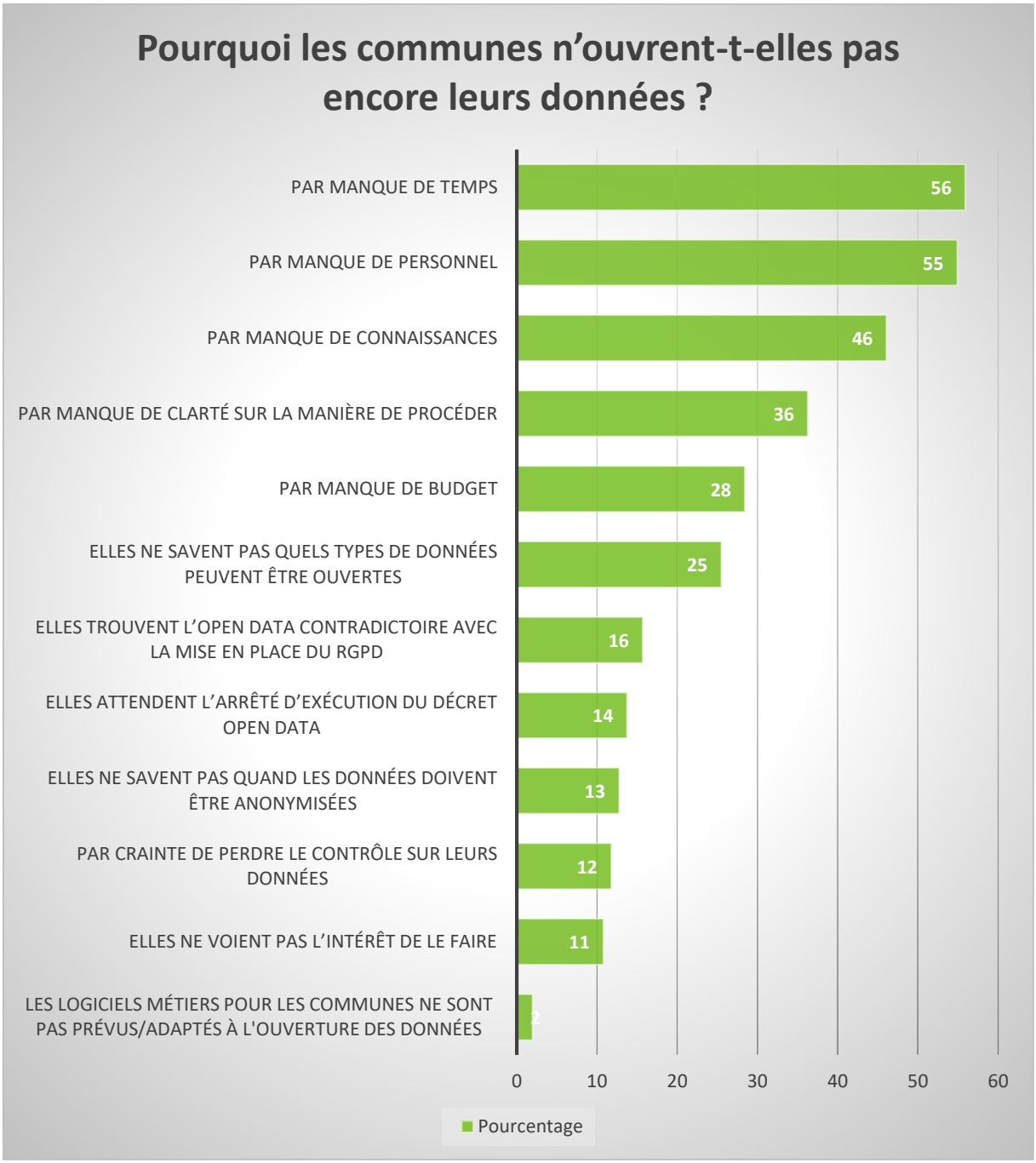
Pourquoi les communes n'ouvrent-t-elles pas encore leurs données ?
PAR MANQUE DE TEMPS
56
PAR MANQUE DE PERSONNEL
55
PAR MANQUE DE CONNAISSANCES
46
PAR MANQUE DE CLARTÉ SUR LA MANIÈRE DE PROCÉDER
36
PAR MANQUE DE BUDGET
28
ELLES NE SAVENT PAS QUELS TYPES DE DONNÉES PEUVENT ÊTRE OUVERTES
25
ELLES TROUVENT L'OPEN DATA CONTRADICTOIRE AVEC LA MISE EN PLACE DU RGPD
16
ELLES ATTENDENT L'ARRÊTÉ D'EXÉCUTION DU DÉCRET OPEN DATA
14
ELLES NE SAVENT PAS QUAND LES DONNÉES DOIVENT ÊTRE ANONYMISÉES
13
PAR CRAINTE DE PERDRE LE CONTRÔLE SUR LEURS DONNÉES
12
ELLES NE VOIENT PAS L'INTÉRÊT DE LE FAIRE
11
LES LOGICIELS MÉTIERS POUR LES COMMUNES NE SONT PAS PRÉVUS/ADAPTÉS À L'OUVERTURE DES DONNÉES
2
0
10
20
30
40
50
60
Pourcentage

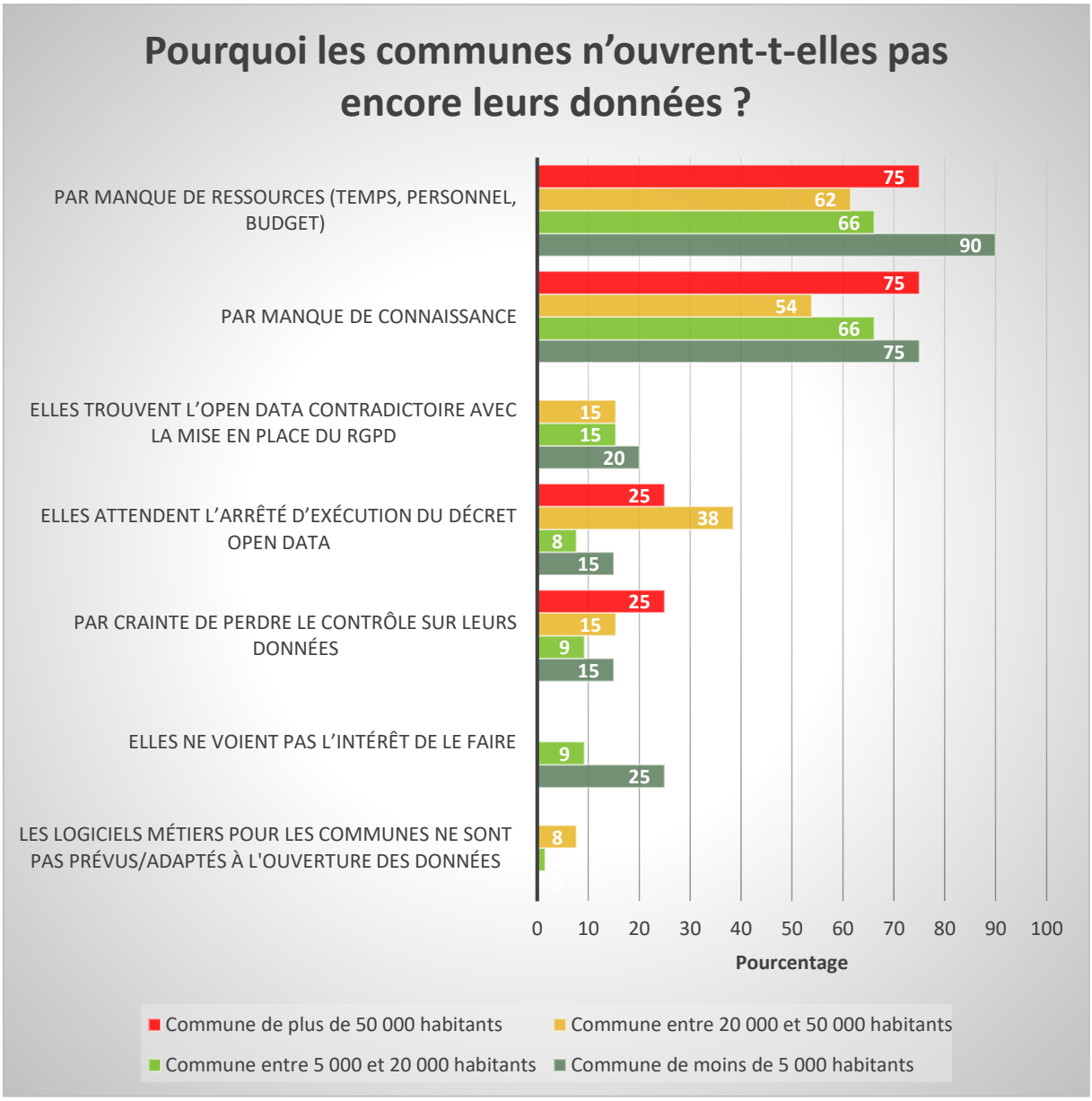

Demandes des communes répondantes en terme d'Open Data

Certaines communes ont formulé des demandes en termes d'informations, d'accompagnement ou de formations en relation avec l'ouverture de leurs données. Les communes sont principalement à la recherche d'informations telles que :

- Des informations de base sur l'Open Data ;
- Des informations concrètes et précises (manière de procéder, aspects juridiques, …) ;
- Des procédures/stratégies claires à suivre ;
- Des formations ;
- Des informations sur comment concilier l'Open Data et le RGPD ;

- De la documentation en allemand.

Les communes sont également en demande de :

- Moyens humains et financiers ;
- Accompagnement ;
- De solutions et applications permettant la mise en place de l'Open Data ;
- Une circulaire de notre autorité de tutelle claire et précise sur les mesures à prendre ;
- Une stratégie pour accompagner le changement de mentalités liées à la culture de la donnée en général ;
- Une évolution des solutions utilisées actuellement par les communes afin de pouvoir réaliser de l'Open Data.

Ces demandes nous confortent dans notre démarche de sensibilisation des acteurs communaux (élus, Directeurs Généraux, fonctionnaires) aux concepts des Smart Cities, et qui s'orientera en 2019 principalement vers les thématiques de l'ouverture et de l'exploitation des données territoriales, ainsi que l'accompagnement à l'opérationnalisation de projets dans ces domaines.

Quelles sont les demandes des communes en termes d'accompagnement ou de formations en relation avec l'ouverture de leurs données ?	Nombre	Pourcentage
Des informations de base sur l'Open Data	5	4%
L'établissement d'une procédure/stratégie claire à suivre pour les communes	5	4%
Des informations concrètes et précises (manière de procéder, aspects juridiques, …)	3	3%
Des formations	3	3%
Une pression sur les fournisseurs applicatifs pour faciliter les accès	2	2%
De l'accompagnement	2	2%
Des moyens humains et financiers	2	2%
Des solutions claires et précises proposées pour l'ensemble des communes	1	1%
Des informations sur comment concilier l'Open Data et le RGPD	1	1%
De la documentation en allemand	1	1%

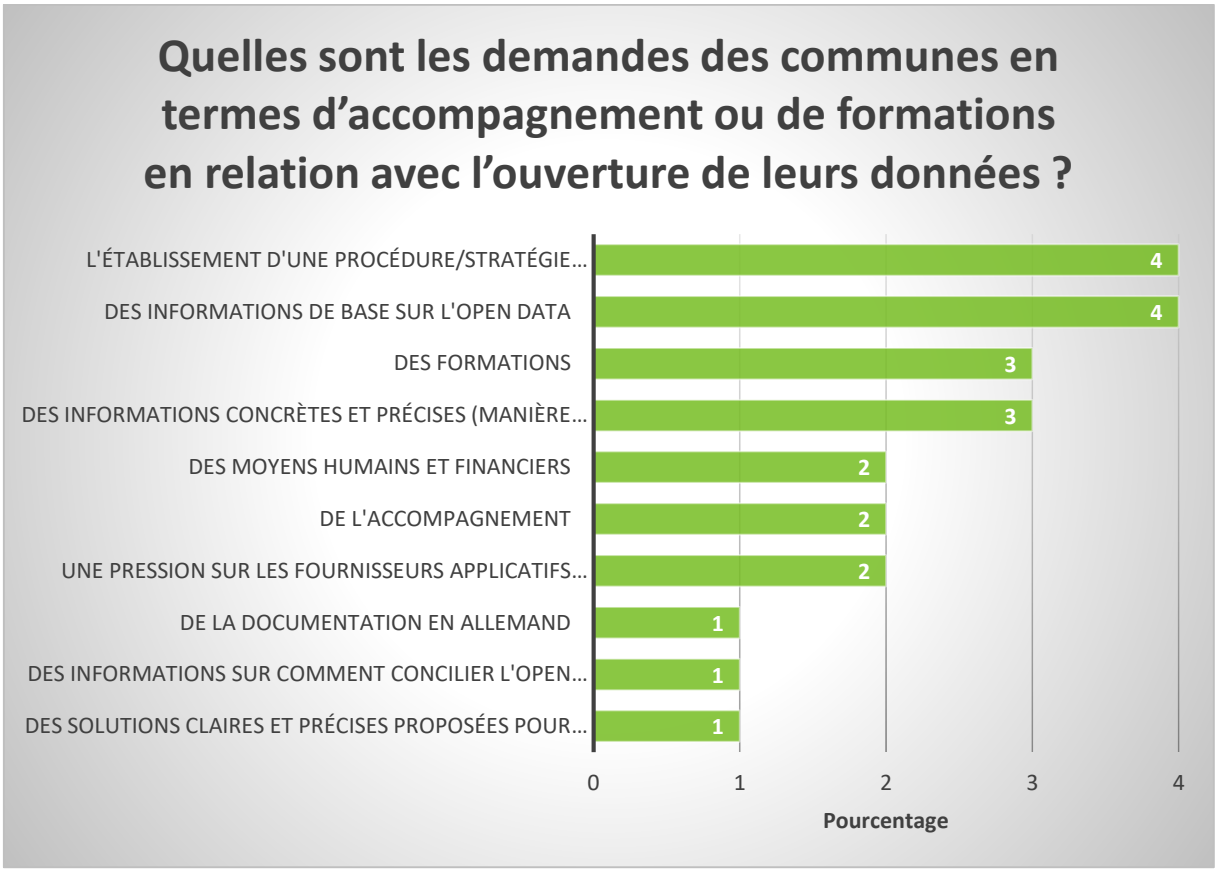

Charte pour le développement d'applications mobiles multiservices et ouvertes

Digital Wallonia a lancé une charte pour le développement d'applications mobiles multi-services et ouvertes pour le citoyen wallon au sein de la Smart Region. L'objectif est notamment d'aider les villes et communes wallonnes en facilitant l'identification des acteurs du marché qui adhèrent à cette charte.

Les principes et valeurs essentiels de la présente charte sont les suivants :

- Le respect par ses signataires de l'état de l'art, des standards technologiques et des principes d'accessibilité, de sécurité, d'ouverture et l'interopérabilité des solutions proposées, ainsi que des réglementations en vigueur aux niveaux régional, national et européen.
- Le respect du principe de la concurrence du marché, pour offrir un service optimal aux utilisateurs et un libre choix aux communes wallonnes.
- Le respect de la gouvernance collaborative mise en place pour favoriser la pluralité et l'évolutivité des solutions proposées.
- La sécurité et la protection des données personnelles.

La Charte définit également les engagements de la Wallonie envers les signataires afin de rencontrer les objectifs précités.

Cette charte est disponible ici.

Seules 18% des communes ont ou prévoient de signer cette charte. 31% des communes n'envisagent pas actuellement de signer cette charte.

Il est intéressant de noter que **plus de la moitié (51%) des communes (ou en tout cas des répondants à l'enquête) ne la connaissent pas**. Il reste encore donc un travail de communication à réaliser autour de cette charte.

Les communes ont-elles signé la charte pour le développement d'applications mobiles multiservices et ouvertes pour le citoyen wallon au sein de la Smart Région ?	Nombre	Pourcentage
Oui	8	7%
Non, mais c'est prévu	12	11%
Non et ce n'est pas prévu	35	31%
Elles ne connaissent pas cette charte	57	51%

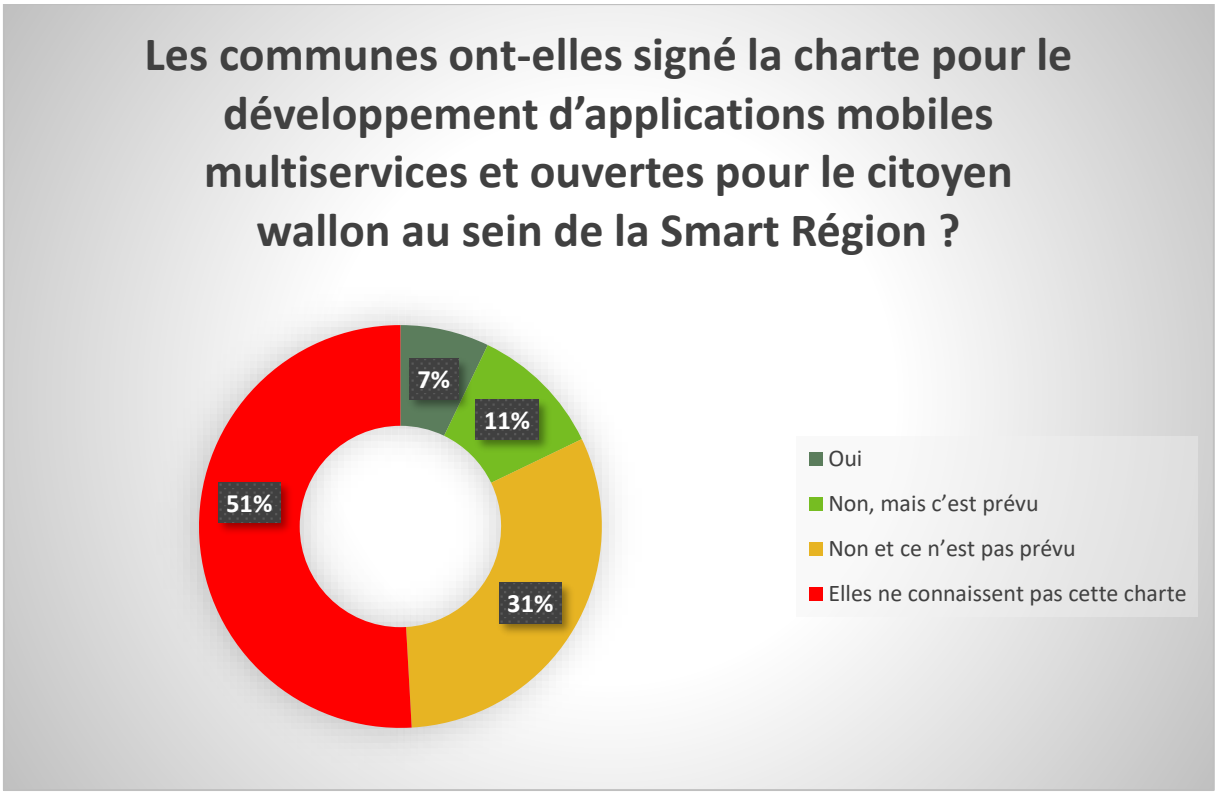

5. Exploitation des données

L'exploitation des données au sein d'une commune peut se faire de différentes manières : tableaux de visualisation, solutions d'aide à la prise de décision, analyse intelligente des données (Intelligence Artificielle, Analytics, ...), smart data, ...

Types de données ayant un potentiel à être exploité selon les communes

Pour les communes, il n'y a pas un (ou quelques) type(s) de données en particulier qui aurai(en)t plus d'intérêt que les autres à être exploité(s). Les 3 types de données qui ont le plus de potentiel à être exploités sont :

1. Population (54%)
2. Energie (51%)
3. Environnement (50%)

Il est cependant intéressant de noter que seules 4% des communes estiment qu'il n'y a aucun type de données qui ont un potentiel à être analysées plus en profondeur.

Selon les communes, quels types de données ont un potentiel à être analysées plus en profondeur au sein de la commune ?	Nombre	Pourcentage
Population	61	54%
Energie	57	51%
Environnement	56	50%
Education	55	49%
Transport et mobilité	53	47%
Economie et finances	52	46%
Commerce	50	45%
Culture et Tourisme	49	44%
Patrimoine	45	40%
Archives générales	41	37%
Photos anciennes	32	29%
Sport	30	27%
Santé	27	24%
Aucun	5	4%

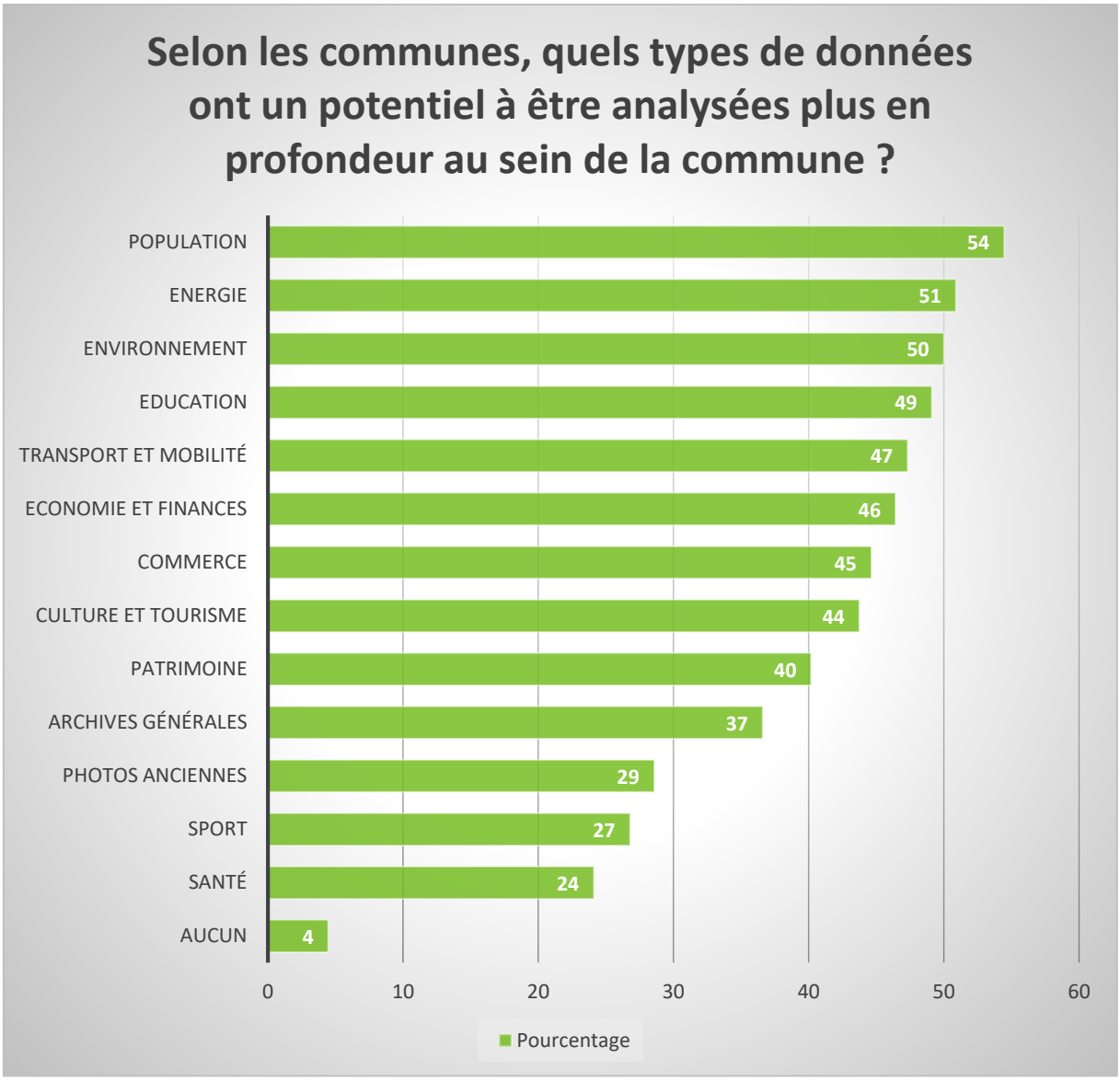

Exploitation ou non des données par les communes

Seules 46% des communes exploitent leurs données.

Les communes exploitent-elles leurs données ?	Nombre	Pourcentage
Oui	51	46%
Non	61	54%

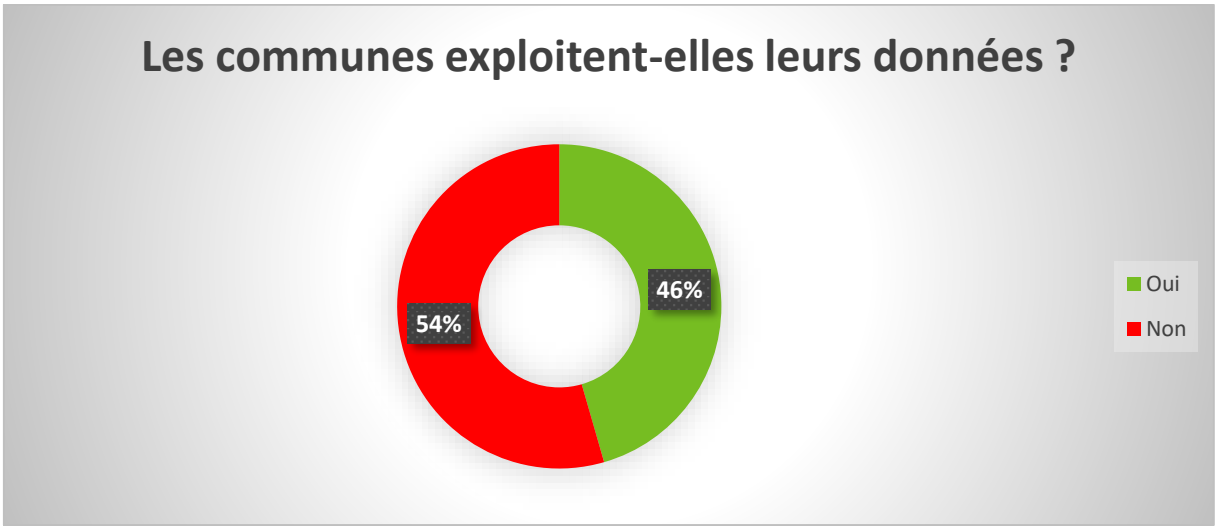

Types de données exploitées actuellement par les communes

Un peu plus de la moitié des communes (54%) n'exploitent actuellement aucune de leurs données. Les données de population (34%), d'économie et finances (31%), et d'énergie (27%) sont les 3 catégories de données les plus exploitées. Il n'y a toutefois pas l'une ou l'autre catégorie de données exploitée particulièrement par les communes.

Actuellement, quels types de données sont exploitées par les communes ?	Nombre	Pourcentage
Aucun	61	54%
Population	38	34%
Economie et finances	35	31%
Energie	30	27%
Culture et Tourisme	24	21%
Patrimoine	24	21%
Education	22	20%
Commerce	22	20%
Environnement	21	19%
Archives générales	21	19%
Sport	18	16%
Transport et mobilité	13	12%
Santé	13	12%
Photos anciennes	10	9%
Anciens conseils communaux	1	1%

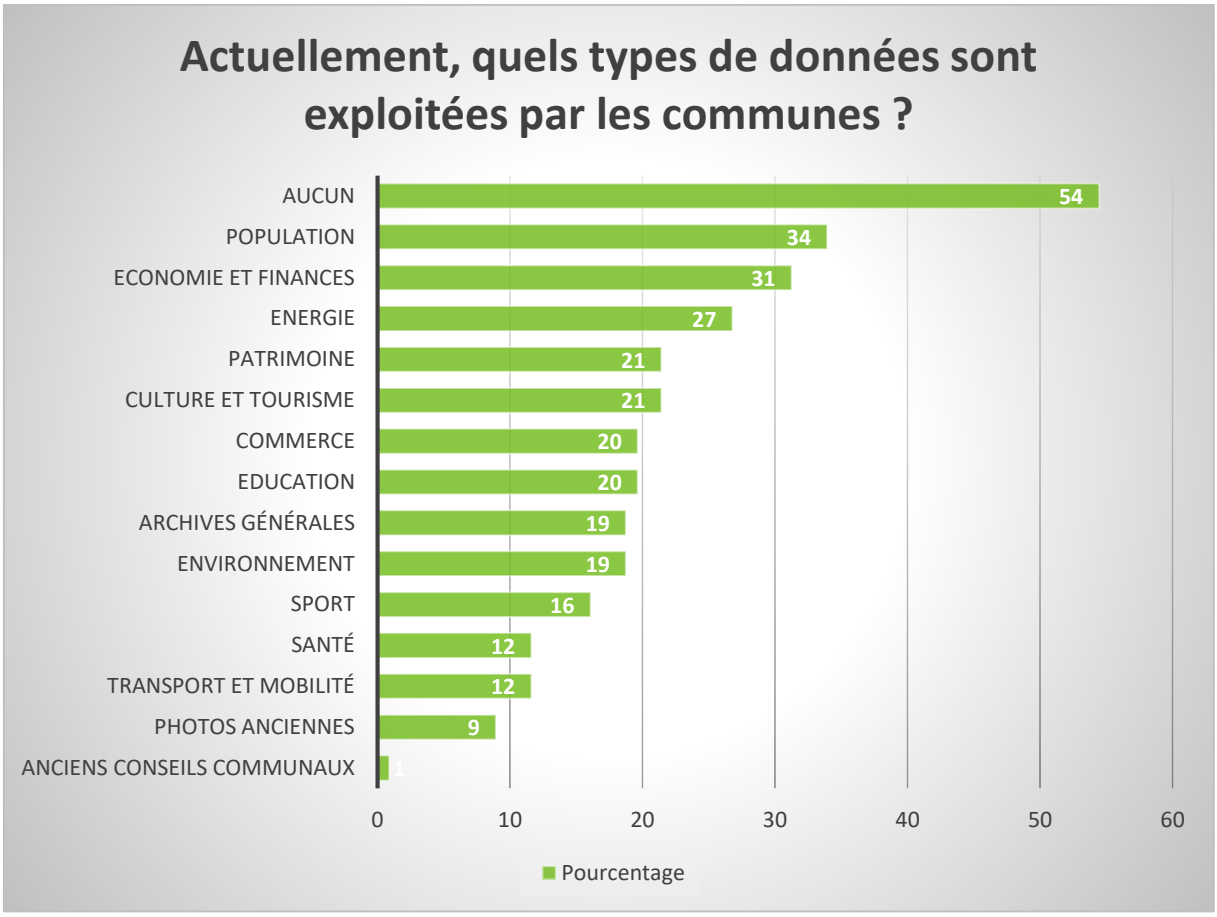

Manière d'exploiter les données

Parmi les communes qui exploitent leurs données, la majorité utilise (licence ou acquisition) des solutions/applications qui exploitent leurs données (à savoir, 55% des communes qui exploitent leurs données). Une partie des communes qui exploitent leurs données mettent également en place des solutions de visualisation de leurs données (à savoir, 35% des communes qui exploitent leurs données). Quelques communes (5) ont développé des solutions/applications qui utilisent leurs données.

Comment les communes exploitent-elles leurs données afin de leur apporter de la valeur ajoutée ?	Nombre	Pourcentage
Elles ne le font pas	61	54%
Elles utilisent (licence ou acquisition) des solutions/applications qui utilisent leurs données	28	25%
Elles ont mis en place des solutions de visualisation de leurs données	18	16%
Elles ont développé des solutions/applications qui utilisent leurs données	5	4%

Au cas par cas de manière basique	4	4%
Leurs données sont analysées et utilisées de manière « intelligente » (Analytics, Intelligence Artificielle, …)	2	2%
Elles utilisent les solutions développées par leurs partenaires	1	1%
Elles utilisent Excel	1	1%

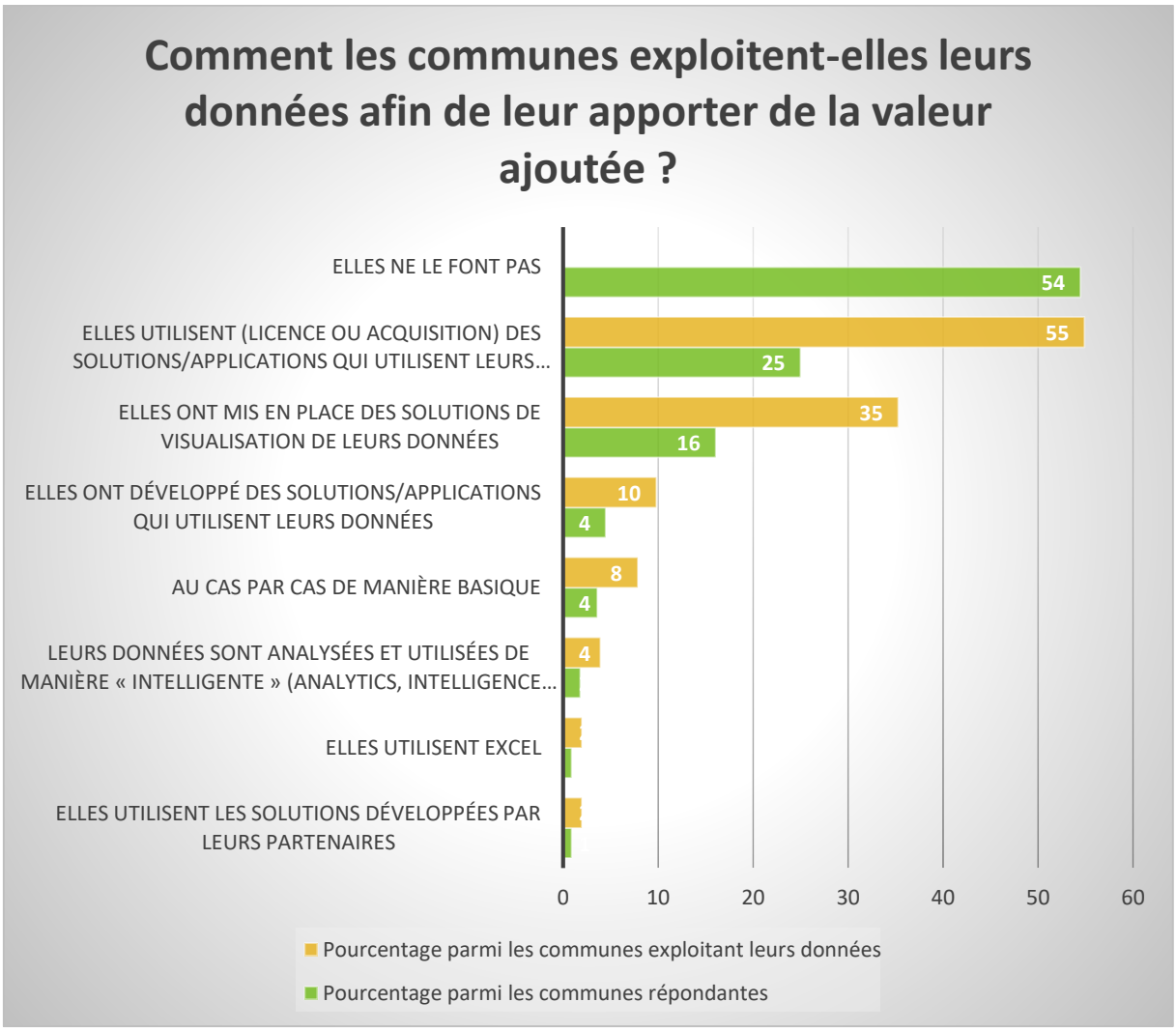

Collaboration avec des acteurs privés

Quasiment 3 quarts des communes (74%) sont prêtes à collaborer avec des acteurs privés pour mieux exploiter leurs données. Plus précisément, **les plus petites communes sont les plus réticentes** ; alors que 100% des communes de plus de 50 000 habitants sont favorables à une telle collaboration.

Les communes sont-elles prêtes à collaborer avec des acteurs privés pour mieux exploiter leurs données ?	Nombre	Pourcentage

Oui	83	74%
Non	29	26%

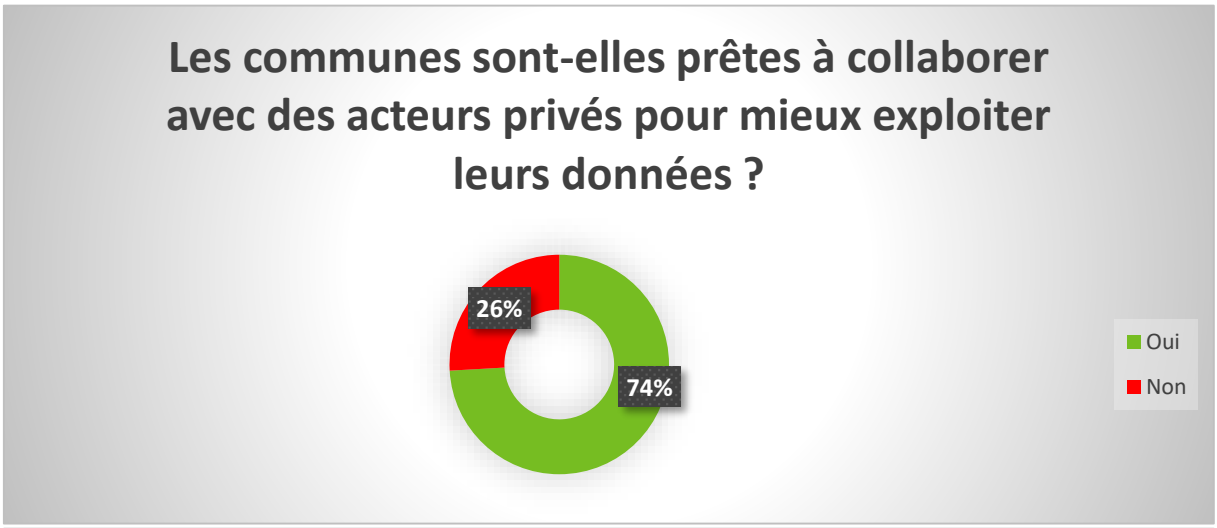

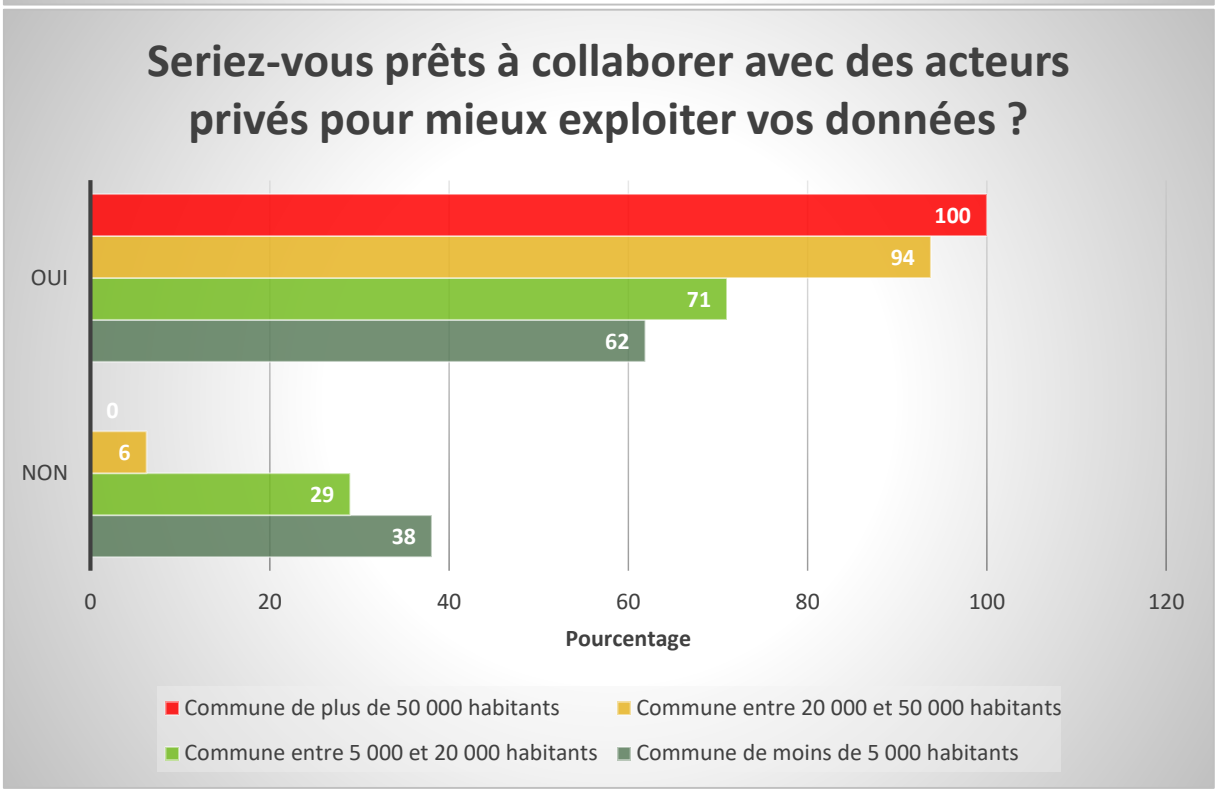

Raisons évoquées par les communes qui ne sont pas prêtes à collaborer avec des acteurs privés

Les 3 principales raisons évoquées par les communes qui ne sont pas prêtes à collaborer avec des acteurs privés sont :

1. un manque de budget ;
2. un manque de ressources internes pour le suivi ;
3. un manque d'intérêt.

Quelles sont les raisons évoquées par les communes qui ne sont pas prêtes à collaborer avec des acteurs privés ?	Nombre parmi les 29 communes ne souhaitant pas collaborer avec des acteurs privés	Pourcentage parmi l'ensemble des communes ne souhaitant pas collaborer avec des acteurs privés	Pourcentage parmi les communes ne souhaitant pas collaborer avec des acteurs privés et ayant fourni une raison
Par manque de budget	7	24%	44%
Par manque de ressources internes pour le suivi	5	17%	31%
Par manque d'intérêt	2	7%	13%
A cause du caractère public des données	1	3%	6%
Pour éviter une diffusion non maitrisée des données	1	3%	6%
Car trop compliqué au niveau de la responsabilité	1	3%	6%
A cause du mauvais rapport intérêt/coût	1	3%	6%
Tout dépend de la finalité et si la demande fait l'objet des précisions nécessaires à la bonne application du RGPD	1	3%	6%
Pas d'avis	13	45%	-

Technologies utilisées par les communes dans 10 ans

Nous avons demandé aux répondants d'identifier les technologies qui pourraient, selon eux, être utilisées par les communes dans 10 ans. Un quart des répondants ne savent pas.

Les 5 technologies qui seraient les plus utilisées dans 10 ans selon les répondants sont :

1. IOT : internet des objets (27%)
2. Big Data (26%)
3. Modélisation 3D (22%)
4. Intelligence artificielle (21%)
5. Réalité augmentée (19%)

Toutefois, **presque 1 quart des répondants estiment que leur commune n'utilisera aucune de ces nouvelles technologies dans 10 ans**.

Selon les répondants, quelles technologies seront utilisées par leur commune dans 10 ans ?	Nombre	Pourcentage
IoT : Internet des objets	30	27%
Big Data	29	26%
Les répondants ne savent pas	28	25%
Aucune	26	23%
Modélisation 3D	25	22%
Intelligence artificielle	24	21%
Réalité augmentée	21	19%
Chatbot	15	13%
Blockchain	14	13%
Réalité virtuelle	13	12%
Ca n'intéresse pas les répondants	1	1%
ERP	1	1%
Les plus simplifiées et sécurisées possible	1	1%

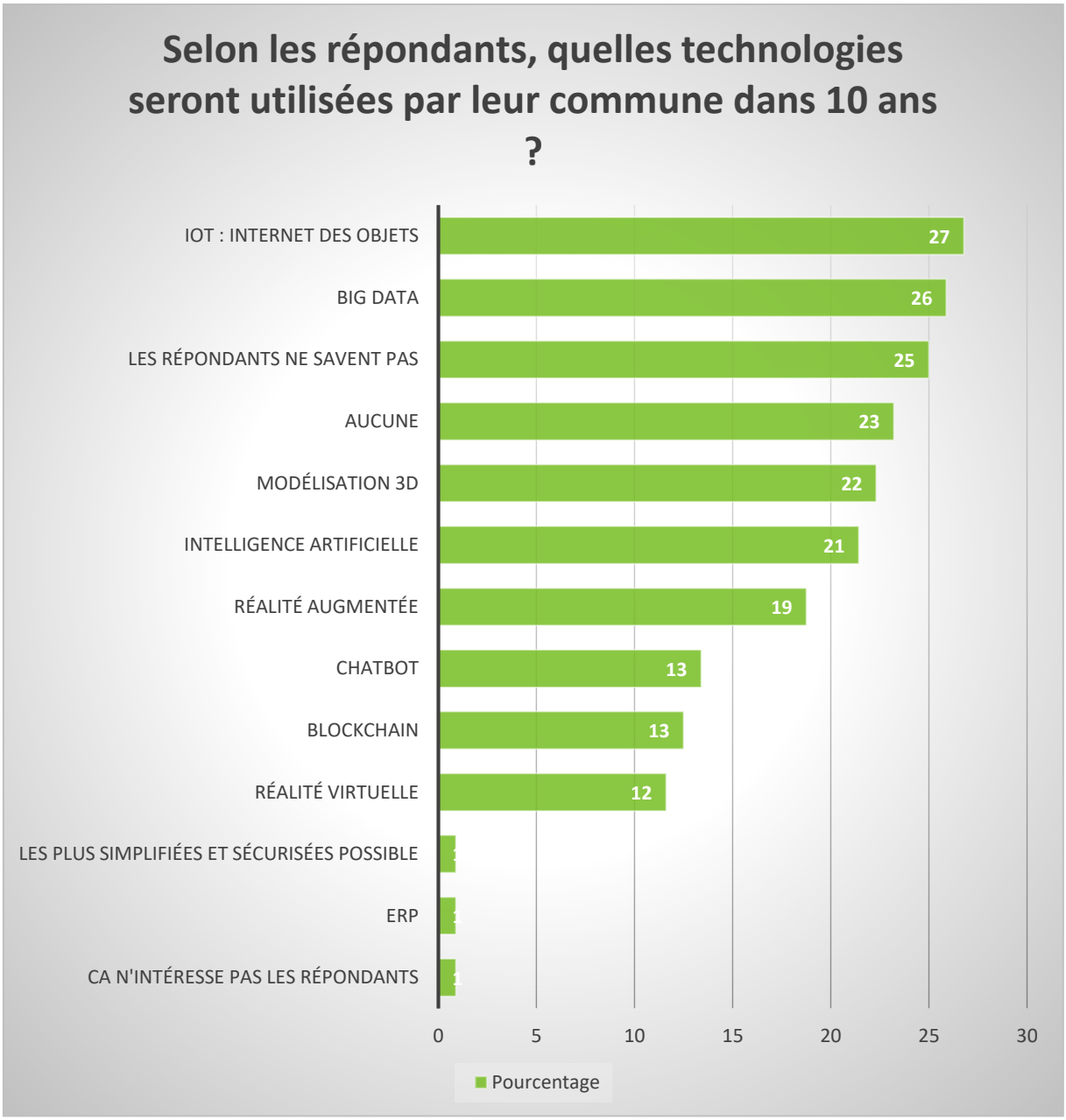

Vision par les répondants des usages numériques de leur commune dans 10 ans

Nous avons demandé aux répondants comment ils voyaient leur commune dans 10 ans en ce qui concerne ses usages numériques. Parmi les 112 répondants, 33 ont répondu à la question (ouverte et facultative).

Environ 1 quart des répondants à cette question envisagent une ville avec des usages numériques plus évolués et généralisés : ce qui nécessitera du personnel qualifié ; des processus automatisés ; un changement des mentalités ; ...

Quelques répondants voient leurs communes avec des services plus connectés ce qui permettra d'offrir une plus grande disponibilité aux citoyens.

Plusieurs répondants estiment que leur commune suivra les évolutions technologiques mais avec un temps de retard. Pour quelques-uns des répondants, les communes seront même très en retard. Une des raisons évoquées de ce retard est les faibles moyens financiers par rapport aux coûts des nouvelles technologies.

Plusieurs répondants pensent que les communes placeront le citoyen plus au centre : plus d'interactivité avec la population ; accès direct aux services par le citoyen ; meilleures prises en compte des attentes des citoyens ; …

Certains répondants voient leur commune comme une ville maitrisant les (nouvelles) technologies : une ville intelligente et créative ; une ville choisissant parmi les nouvelles technologies celles qui ont un intérêt réel pour les communes.

Quelques répondants mettent en avant que, pour que les communes puissent évoluer, il faudra des moyens humains et financiers.

Un répondant estime que dans 10 ans la ville utilisera ses données pour piloter son évolution et son fonctionnement.

Un répondant craint la fracture numérique.

Voici les réponses complètes et détaillées à la question posée « Comment voyez-vous votre commune dans 10 ans en ce qui concerne ses usages numériques ? » :

- Digitalisation complète et avec un facilité d'accès à l'information et aux services
- Augmentation des moyens numériques.
- Beaucoup plus évoluée
- En constante évolution, ce qui nécessitera de disposer du personnel qualifié (à recruter ou à partager).
- Beaucoup de processus automatiques
- Une évolution constante et plus généralisé de l'utilisation de l'outil informatique
- En évolution
- Le passage au tout numérique se fera progressivement mais pas d'ici 10 ans. On remarque une certaine tendance à rejeter l'utilisation du numérique dans le cadre de certaines procédures administratives. Actuellement, lorsque certaines contraintes (par exemple, la dématérialisation des marchés publics) nous imposent l'utilisation du numérique, les supports papiers ne disparaissent pas pour autant. Il y a alors un double stockage des données. Il s'agit plutôt dans ce cas d'une méthodologie de travail et d'une une habitude de conservation des historiques/preuves plutôt que d'un comportement réfractaire aux changements. Ce comportement n'est pas différent chez les nouvelles générations de travailleurs.
- Entièrement numérisée
- Amélioration des processus et accès direct par le citoyen à certains services
- Des services plus connectés afin d'offrir une plus grande disponibilité aux citoyens

- Intégré, mobile et ouvert
- On suit les évolutions technologiques mais toujours avec un temps de retard
- En évolution, mais pas à la pointe...
- Complètement à la ramasse
- Très en retard sur les communes urbaines
- Avec un temps de retard (en raison des faibles moyens financiers par rapport aux coûts des nouvelles technologies)
- En décalage par rapport au privé.
- Plus d'interactivité avec la population
- Destinés à faciliter la vie des habitants en priorité
- Une Ville intelligente et créative
- Si j'ai encore mon mot à dire, il y aura un usage beaucoup plus intensif des "nouvelles" technologies, mais tant qu'il restera des citoyens qui ne seront pas en mesure de les utiliser, j'exigerai qu'il reste des humains pour aider GRATUITEMENT ces humains…
- Toujours dans le coup et maîtrisant les technologies au service du citoyen
- Suivi de l'évolution des nouvelles technologies avec possibilité de les utiliser si intérêt réel pour notre commune.
- Une évolution claire vers les nouvelles technologies (site web, mobile, chat en ligne, données accessibles en ligne, réseaux sociaux, ...), utilisation d'outils numériques dans le partage d'information et dans la communication, ...
- Une Ville qui utilise ses données pour piloter son évolution et son fonctionnement, tenant compte des attentes de ses citoyens
- Il est nécessaire de tenir compte des moyens humains et financiers dans la réalisation des objectifs.
- Gérée correctement avec le facteur santé en avant plan
- Nous devons d'abord changer les mentalités ;-)
- Aussi différente d'aujourd'hui qu'elle ne l'est aujourd'hui par rapport à il y a 20 ans...
- Vaste question... Pas assez de place pour le décrire ...
- La gestion communale au quotidien N'EST PAS essentiellement dépendante du numérique et NE DOIT PAS le devenir
- En fonction de nos possibilités, nous essayerons de trouver de meilleur des usages

6. Demandes des répondants

Nous avions laissé aux répondants un espace d'expression libre. 8 communes sur 112 ont formulé des demandes ou craintes.

Ces commentaires reflètent souvent la crainte des petites et moyennes communes de ne pas avoir les moyens humains et financiers pour accompagner ce virage vers le numérique et les nouvelles technologies. Elles mentionnent également la nécessité d'être accompagnées dans cette transformation et de former les agents. Certaines petites communes ne perçoivent pas clairement

l'intérêt des Smart Cities et de l'Open Data pour elles. Une commune pointe la nécessité d'être mieux accompagnée et plus soutenue par les autorités politiques. Une autre commune demande la mise à disposition d'outils et solutions adaptés.

Voici les commentaires formulés.

Par une commune de moins de 5 000 habitants :

- On fait tellement de travail qui ne mène à rien (manque d'efficience) que si c'est pour développer l'Open Data, il faudrait dans tous les cas, savoir pourquoi exactement on fait les choses...

Par des communes entre 5 000 et 20 000 habitants :

- Ne pas imposer tout trop vite, ni sans accompagnement spécifique. Les petites communes ne disposent pas des ressources en personnel pour faire face à de telles innovations qui s'ajoutent au reste : RGPD, Décret gouvernance...
- Dans le cadre du numérique, la mise à jour en formation des agents est essentielle.
- Pour des petites communes, il est difficile de voir les bénéficies des Smart Cities. Ces projets semblent mieux taillés pour des grandes agglomérations.
- Nous avons conscience de n'être nulle part mais notre souhait est d'avancer. Les contraintes majeures et insurmontables restent :
    - le manque de personnel ;
    - le manque de temps ;
    - le manque de moyens financiers ;
    - l'intérêt relatif des autorités politiques pour consacrer de l'humain et du budget pour avancer dans cette réflexion.
- Avec nos systèmes digitales nous irons vers une catastrophe.

Par des communes entre 20 000 et 50 000 habitants :

- Il est nécessaire de tenir compte des moyens humains et financiers dans la réalisation des objectifs.

Par une commune de plus de 50 000 habitants :

- Demandes en rapport à l'exploitation : Rationaliser, faciliter l'exploitation, mise en place de tableau de bord facilitant la prise de décision, meilleure gouvernance + Ouverture des données + Mise en place d'outils permettant de faciliter l'exercice des droits du citoyen (GDPR).

Partie III : Conclusions

Les villes et communes disposent de plus en plus de données qui ont une grande valeur économique et sociale. Cette explosion de la quantité des données, ainsi que l'essor de la technologie offrent aux villes et communes des possibilités presque illimitées de construire des Smart Cities.

Combiner et analyser les données publiques permet à une ville ou une commune de fournir de nouveaux services adaptés à ses citoyens et ainsi de maximiser le confort et le sentiment de sécurité du citoyen et d'améliorer la gestion de la ville ou de contribuer à l'organiser de manière efficace.

Dans ce contexte, nous avons réalisé un état des lieux de la manière dont les communes wallonnes gèrent leurs données, dans le but d'identifier les besoins des communes en vue de les aider à progresser dans différentes thématiques

Dans ce contexte, nous avons envoyé un questionnaire abordant les différentes thématiques de la gouvernance de la donnée aux 262 communes wallonnes.

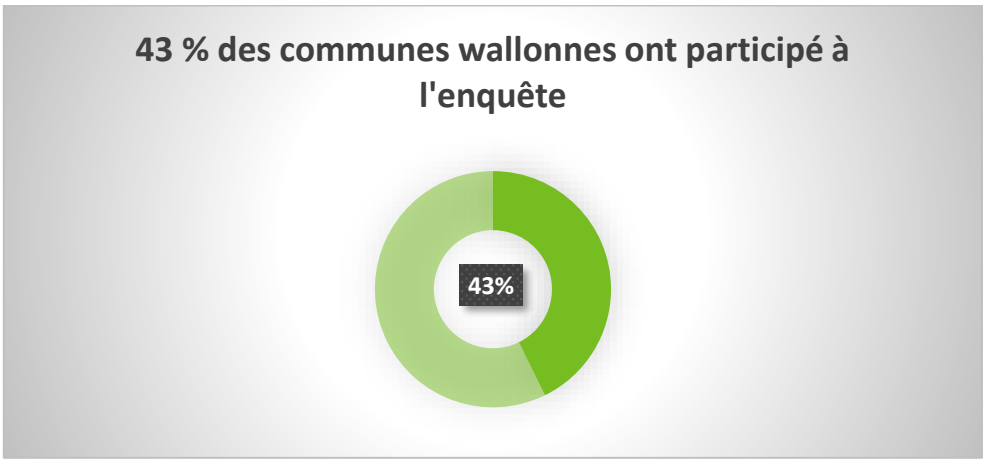

Le taux de réponse des plus petites communes est inférieure à la moyenne ; ce qui peut s'expliquer par deux facteurs : d'une part, les plus petites communes se sentent moins concernées par cette thématique et d'autre part, au sein des petites communes, les mandataires et employés administratifs sont multitâches et semblent avoir eu moins de temps pour y répondre.

La nécessité pour les mandataires et employés administratifs des plus petites communes d'être multitâches s'explique par le fait qu'au plus la taille de la commune diminue, au moins la commune dispose de profils liés au numérique.

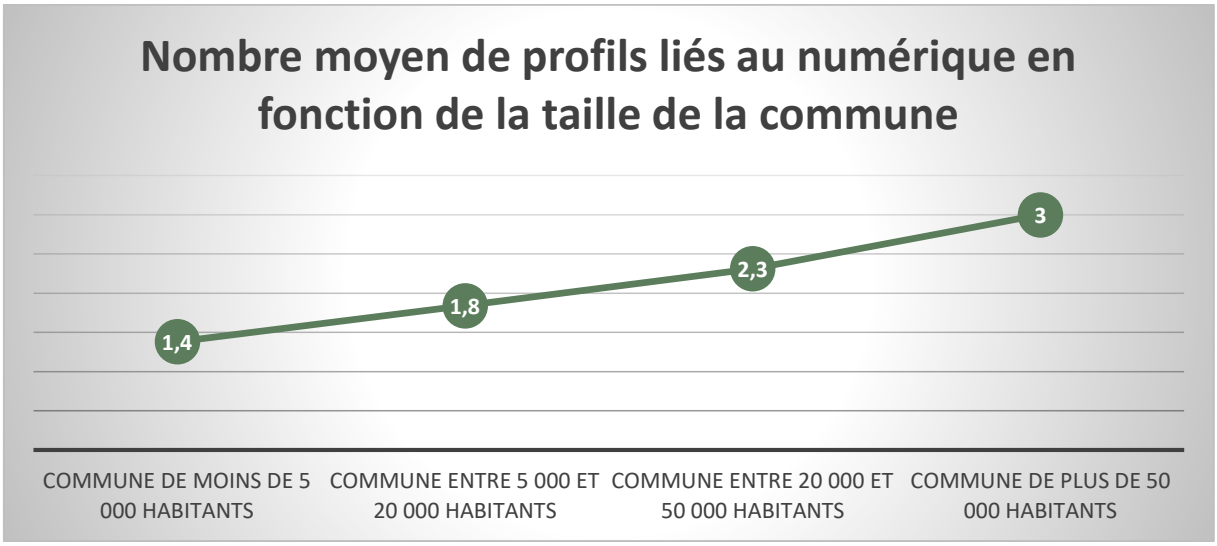

La gouvernance de la donnée est un sujet auquel les communes commencent seulement à s'intéresser. En effet, très peu de communes ont d'ores et déjà mis en place une politique de gouvernance des données ; toutefois, un peu plus de la moitié des communes sont en train de définir leurs politiques de gouvernance des données.

RGPD

Au lendemain de l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), seules 2% des communes étaient en conformité avec le RGPD. Toutefois quasiment 90% des communes étaient en train de se mettre en conformité avec ce nouveau règlement. Alors que 9% des communes allaient seulement entamer leurs démarches de mise en conformité avec le RGPD.

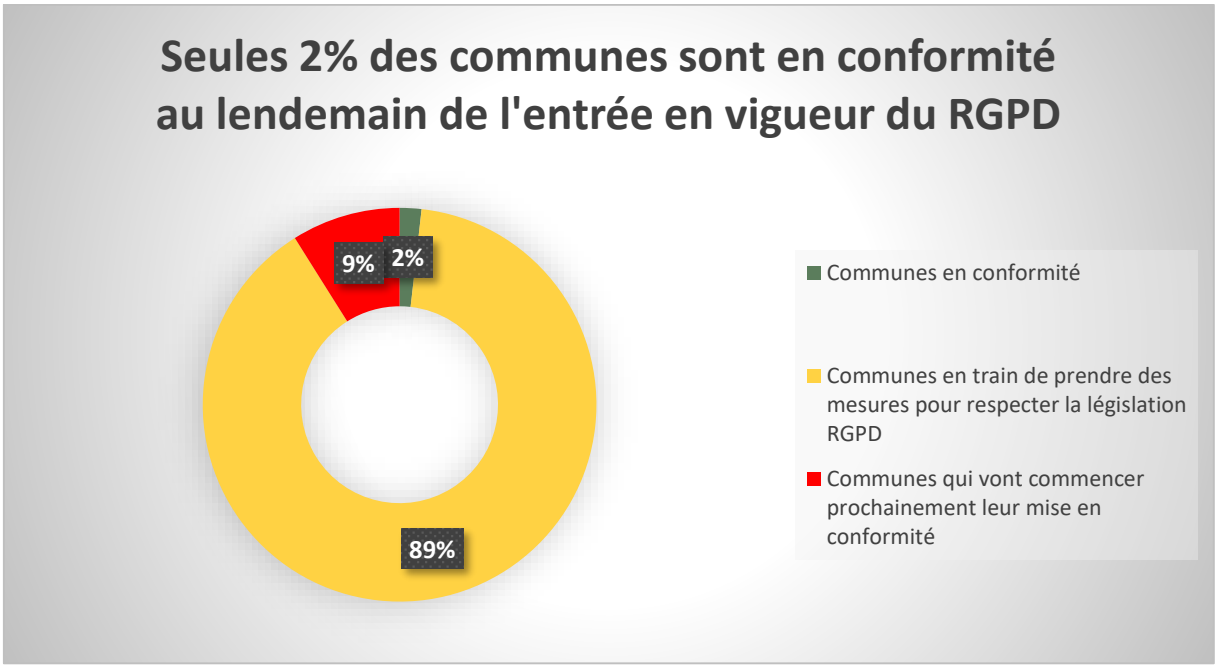

Deux tiers des communes ont identifié leur Délégué à la protection des données. Un tiers des communes ont effectué un inventaire de leurs données.

Près d'un tiers des communes ont entamé des démarches communes avec d'autres institutions communales afin de mutualiser leur DPO, travailler ensemble à la mise en conformité, ...

Les grandes communes perçoivent principalement la mise en place du RGPD comme une opportunité ; alors que les plus petites communes le voient d'abord comme une contrainte.

Le top 3 des demandes formulées par les communes et relatives à leur mise en conformité avec le RGPD sont :

- Nécessité de formations : formations à la fonction de DPO, formations à destination des agents, formations pratiques, …
- Obtention de documents et modèles types tels que : registre de traitement des activités, mentions légales, formulaires, inventaires de données, procédures, méthodologie, cahier des charges pour l'archivage des données, …
- Mise à disposition d'outils adaptés à la mise en conformité au RGPD et spécifiques aux administrations communales : outils permettant de mettre en place des procédures et les adapter facilement, logiciel de registre de traitement des données, outils permettant de

faciliter l'exercice des droits du citoyen, outils de gestion des données, ERP, …

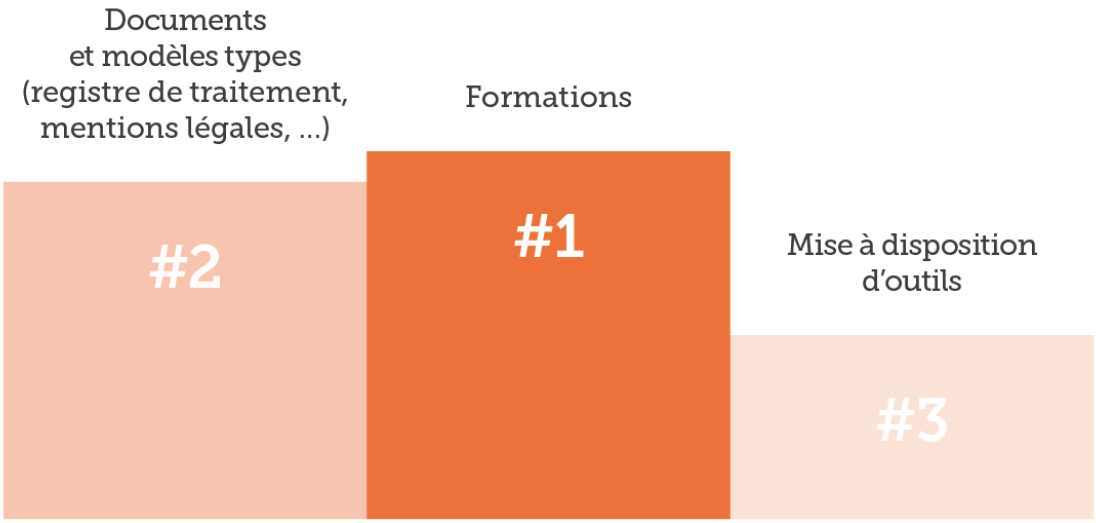

Les communes souhaitent également :

- Pouvoir échanger les bonnes pratiques avec d'autres pouvoirs
- Être accompagnées et soutenues
- Obtenir de l'aide dans leur mise en conformité
- Pouvoir disposer d'un DPO commun à plusieurs communes et/ou CPAS et ceci particulièrement pour les petites communes. On constate d'ailleurs que certaines communes et autres instances administratives se sont organisées entre elles pour désigner un DPO commun.

Open Data

Plus de 7 communes sur 10 ne connaissent pas (ou pas assez) le décret Open Data (décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française relatif à l'ouverture des données du secteur public).

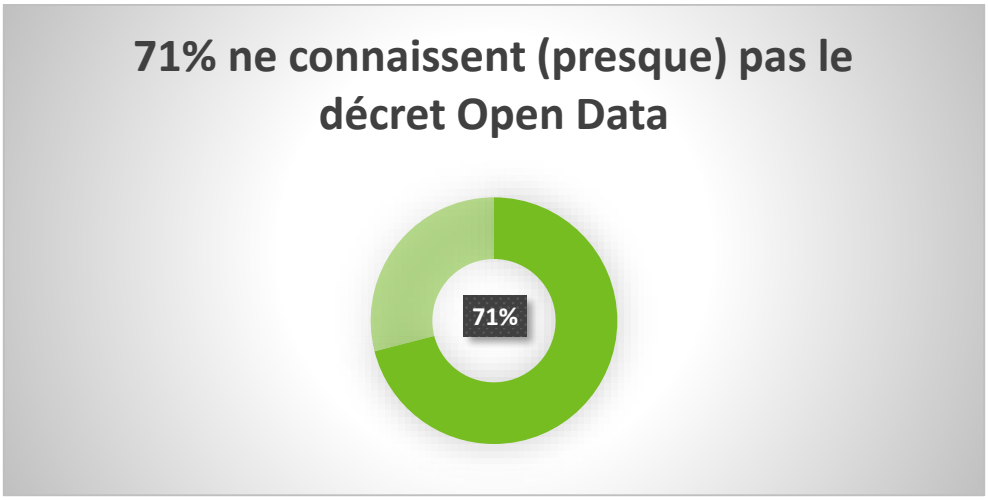

Les grandes villes perçoivent plutôt ce décret comme une opportunité, alors que les petites communes ont davantage tendance à ne pas le connaître ou à le considérer comme une contrainte ou sans intérêt.

Alors que selon une étude réalisée par la Commission Européenne, l'Open Data devrait permettre 50 millions d'euros d'économie dans les dépenses des administrations publiques en Belgique en 2020 ; moins de 10% des communes répondantes affirment ouvrir leurs données. Les plus grandes communes ouvrent un peu plus leurs données que les plus petites.

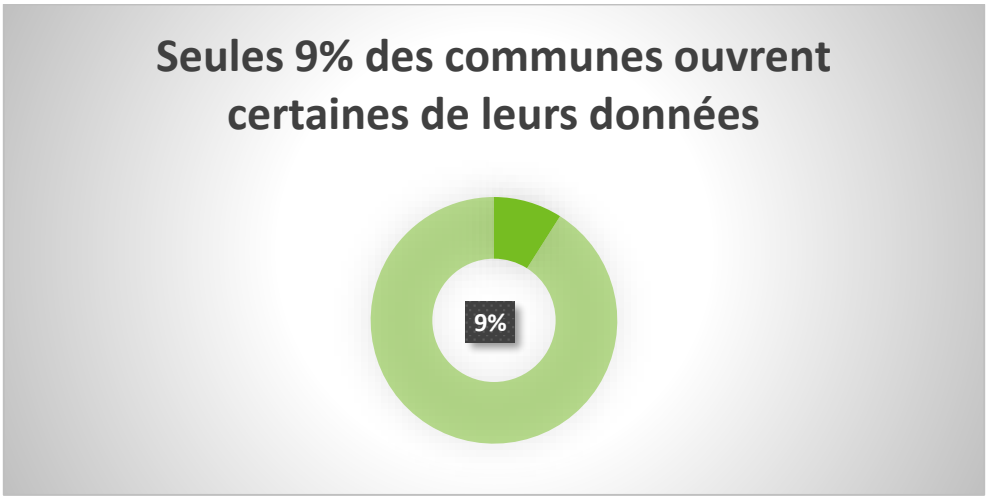

Seules 20% des communes qui ouvrent leurs données le font via une plateforme Open Data régionale ou fédérale.

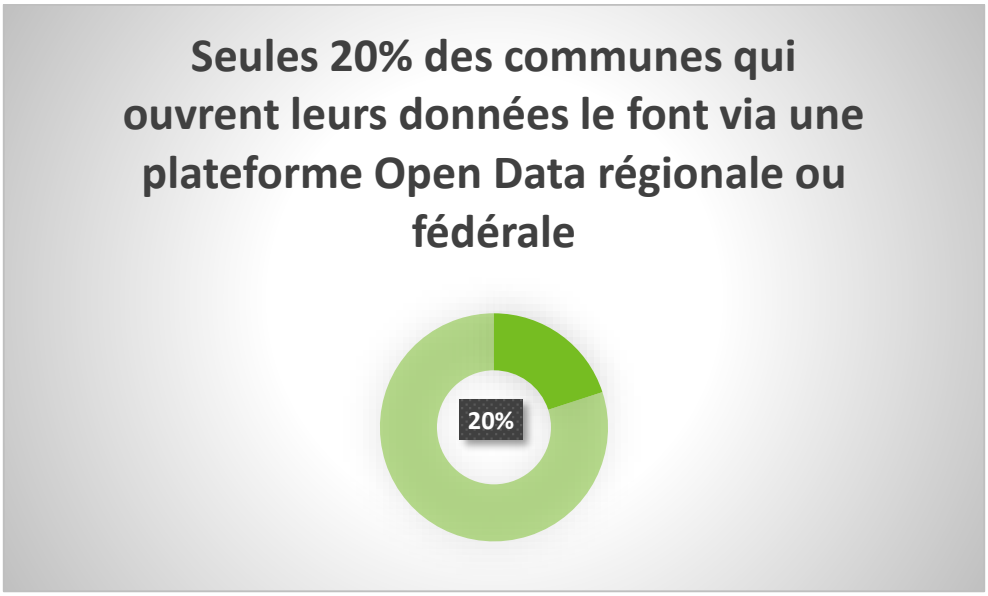

60% des communes qui ouvrent leurs données publient leurs données ouvertes uniquement dans un format non structuré.

Malheureusement, l'impact positif de l'ouverture des données sur la culture de la donnée en interne n'est pas encore évident pour la majorité des communes qui ouvrent leurs données.

Parmi les communes répondantes qui n'ouvrent pas leurs données, 70% des communes ne le font pas par manque de ressources en temps, personnel et/ou budget et 66% des communes n'ouvrent pas leurs données par manque de connaissances et par manque de clarté sur la manière de procéder. Toutefois, seulement 11% des communes n'ouvrent pas leurs données (exclusivement des communes de moins de 20 000 habitants) car elles n'en voient pas l'intérêt.

Plus de la moitié des communes ne connaissent pas la charte pour le développement d'applications mobiles multi-services et ouvertes pour le citoyen wallon au sein de la Smart Region. Il faudra donc encore communiquer autour de ce projet.

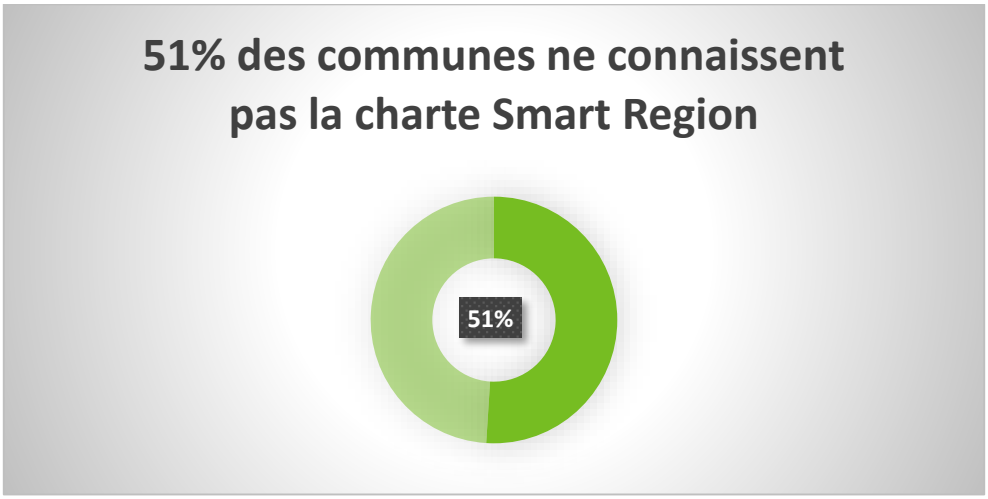

Exploitation des données

Seules 46% des communes exploitent leurs données.

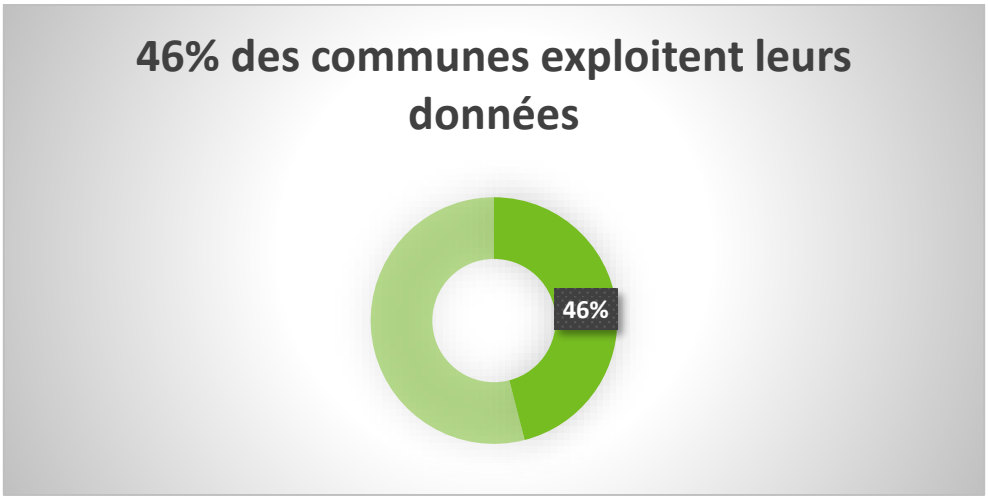

Parmi celles-ci, la majorité utilise des solutions/applications qui exploitent leurs données et un peu plus d'un tiers mettent en place des solutions de visualisation de leurs données.

Quasiment trois quarts des communes sont prêtes à collaborer avec des acteurs privés pour mieux exploiter leurs données.

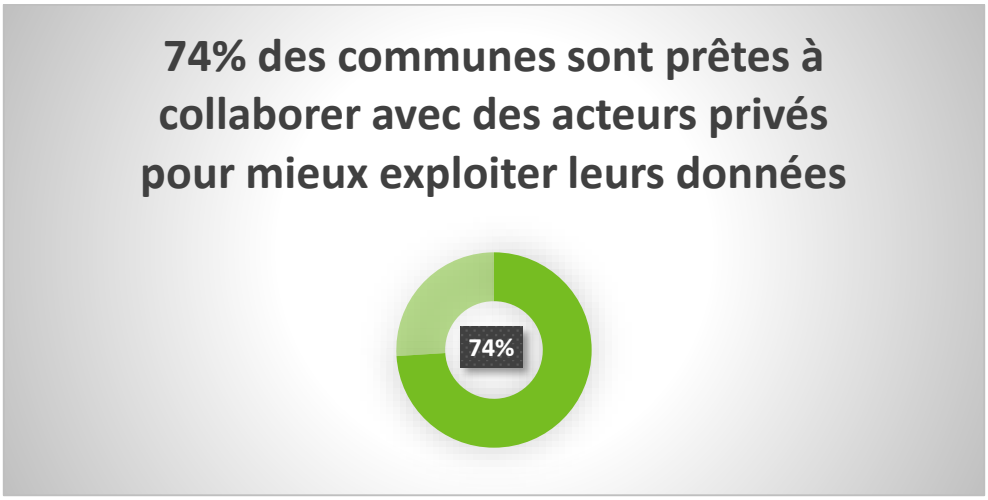

Ce sont les plus petites communes qui sont les plus réticentes. Les principales raisons évoquées sont le manque de budget, de ressources internes pour le suivi et d'intérêt.

Tout au long du questionnaire, particulièrement les petites et moyennes communes ont exprimé leurs craintes de ne pas avoir les moyens humains et financiers pour accompagner ce virage vers le numérique et les nouvelles technologies. Elles mentionnent également la nécessité d'être accompagnées dans cette transformation et de former les agents. Parmi les plus petites communes, certaines ne perçoivent pas clairement l'intérêt des Smart Cities et de l'Open Data pour elles.

Pour conclure, nous ne pouvons pas encore affirmer qu'il existe une culture forte de la donnée dans nos villes et communes. Trop peu d'entre elles sont d'ailleurs conscientes de l'opportunité que représente l'ouverture des données publiques.

Cependant, différentes initiatives nous montrent une volonté de la part de quelques protagonistes du territoire (communes ou intercommunales) d'aller de l'avant en initiant des projets d'ouverture ou d'exploitation de ces données publiques. La conscience de la valeur des données comme outil de développement territorial est en train de grandir, principalement parmi les plus grandes villes.

Le défi pour les mois et années à venir consistera à raccrocher les plus petites communes à ce train numérique, en les éveillant d'abord à cette culture et en les formant à ces nouveaux outils ou en les accompagnant dans l'opérationnalisation de projets tels que la mise en production de l'Open Data dans leurs territoires.

Cela ne se fera pas sans un soutien du politique, à différents niveaux.

Tout d'abord, au niveau régional, il est impératif qu'un arrêté d'exécution se rapportant au décret Open Data soit voté dans les plus brefs délais. Aussi, il conviendrait de libérer des moyens humains et financiers nouveaux afin que les plus petites entités puissent, elles aussi, entamer le processus d'ouverture des données publiques.

Tandis que dans les communes, il serait bon que, lors de l'installation de chaque nouveau collège en décembre prochain, un échevin ait dans ses attributions les compétences liées à la transformation numérique de sa commune, avec pour bien faire un droit de regard transversal sur les compétences de ses collègues, le numérique s'immisçant aujourd'hui dans tous les pans de la société.

Enfin, grâce aux efforts des différentes forces vives de la Région, parmi lesquelles FuturoCité compte jouer un rôle important, nous ambitionnons pour nos communes, d'ici 3 ans :

- **Une culture généralisée de la donnée, de l'ouverture et des enjeux associés ;**
- **Des données ouvertes de qualité, diversifiées et pertinentes ;**
- **Des compétences certaines et des outils performants de traitement des données ;**
- **Une standardisation et une cohérence dans les démarches ;**
- **De nombreux nouveaux services aux citoyens développés sur base de ces données ouvertes, et qui respectent la charte pour le développement d'applications mobiles multiservices et ouvertes de Digital Wallonia.**